



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Allocution de M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Zimbabwe.

M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Zimbabwe, S. E. M. Robert G. Mugabe, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

Le Président Mugabe (*interprétation de l'anglais*) :

Qu'il me soit permis de commencer en vous félicitant, Votre Excellence Monsieur l'Ambassadeur Samuel Insanally, de la République du Guyana, de votre élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Vos qualités de diplomate sont bien connues, ainsi que les positions bien établies de votre pays sur les questions de principe, ce qui augure bien de la conduite fructueuse des travaux de la présente session.

Je voudrais également rendre hommage à S. E. M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée

pendant la quarante-septième session, qui était particulièrement critique.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter tout particulièrement le Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, de la manière remarquable dont il dirige les Nations Unies en ces heures critiques où l'Organisation mondiale est de plus en plus appelée à réagir promptement et efficacement aux situations complexes dans le monde entier.

A l'approche du cinquantième anniversaire de notre organisation, il est fort utile que nous fassions le bilan de ce qu'a accompli l'ONU dans les domaines de maintien de la paix et de la sécurité et de la promotion de la coopération au service du développement. Il nous incombe également, à la présente session, d'explorer les moyens de renforcer davantage cette organisation afin qu'elle soit mieux équipée pour réaliser ses buts et principes tels qu'ils sont consacrés dans la Charte.

L'admission de nouveaux Etats en cette communauté des nations est conforme au principe d'universalité que nous chérissons tant. A ce sujet, il importe que nous prenions acte de l'accord historique, que nous applaudissons, signé entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, accord qui annonce une époque de paix après plus de 40 ans de luttes déchirantes et destructrices. Nous espérons qu'un jour l'Etat de Palestine prendra la place qu'il mérite en tant que Membre de l'Organisation. Nous voudrions en même temps rendre hommage aux pays et aux organisations qui ont contribué à la conclusion fructueuse des négociations.

Le fait que le nombre de Membres de l'Organisation est passé spectaculairement à 184 suggère sans aucun doute qu'il faut d'urgence la restructurer afin qu'elle serve mieux la communauté mondiale dans des circonstances

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.7
14 octobre 1993

FRANCAIS

profondément nouvelles. La fin de l'ère de la guerre froide a enfin placé les Nations Unies au coeur des affaires internationales pour le maintien de la paix et de la sécurité et pour le renforcement de la coopération internationale en faveur du développement économique et social.

Néanmoins, les dispositions prises en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent être examinées en profondeur. A un moment où l'on met particulièrement l'accent sur le principe de la démocratie au niveau national, il n'y a pas de raison valable pour que le même principe ne s'étende par aussi au domaine des relations internationales.

Le principe de l'égalité souveraine entre les Etats est une disposition importante de la Charte. L'Assemblée générale et son mode de fonctionnement représentent la concrétisation de ce principe important. C'est le seul organe dont la composition est universelle. C'est pourquoi ses relations avec les autres organes de l'Organisation doivent refléter ce statut supérieur. Par conséquent, le processus de revitalisation et de restructuration devra, en fin de compte, aboutir à une Assemblée générale revigorée et capable de s'affirmer dans ses relations avec les autres organes des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a, en vertu de la Charte, la responsabilité première pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La prolifération récente des situations de conflit, d'instabilité et de tension dans le monde entier exige une participation et un engagement accrus de tous les Membres aux travaux du Conseil. Il est donc nécessaire d'ajuster sa composition, sa structure et ses méthodes de travail pour refléter les changements qui se sont produits dans les relations internationales depuis 1945.

Le premier changement manifeste dans notre organisation est l'augmentation spectaculaire du nombre de ses membres. Il en est résulté que le coefficient entre le ratio de représentation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité a progressivement diminué, passant de 5 à 1 en 1945, à 8 à 1 en 1965, et à 12 à 1 en 1993. De toute évidence, le Conseil de sécurité est devenu moins représentatif et doit être élargi.

Le second changement a trait à la configuration du pouvoir en termes politiques, économiques et militaires qui a créé la notion de membre permanent et de droit de veto au Conseil. Les réalités actuelles exigent que les privilèges dont jouissent les membres permanents du Conseil de sécurité soient modifiés et que la composition du Conseil soit modifiée, mais en tenant dûment compte des dispositions énoncées au paragraphe premier de l'Article 23 de la Charte, qui tient spécialement compte

"de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation,"

sous réserve, bien entendu, que les membres du Conseil soient élus démocratiquement et tenus pleinement responsables devant tous les Membres de l'Organisation au nom de laquelle le Conseil de sécurité agit. Il faudra du temps pour négocier et pour mettre en place les changements nécessaires. Néanmoins, dans l'intervalle, rien n'empêche l'Organisation de mettre en oeuvre des mesures provisoires propres à redresser, dans une certaine mesure, les déséquilibres actuels.

A moins que la question de la répartition géographique équitable ne soit traitée de manière appropriée, l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité n'apportera pas grand-chose à l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. A l'heure actuelle, ces trois régions sont scandaleusement sous-représentées, que ce soit en membres permanents ou non permanents. L'Afrique et l'Amérique latine ne disposent pas du moindre veto alors que l'Europe détient maintenant quatre vetos sur cinq au Conseil. En outre, le Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats et le Groupe des Etats d'Europe orientale disposent de 7 des 15 sièges, ce qui fait que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine se partagent les 8 sièges restants, répartition qui est parfaitement inéquitable et, donc, inacceptable.

Il est évident que le Conseil de sécurité, grâce à une interprétation très libre de la notion de paix et de sécurité internationales, a empiété sur la juridiction d'autres organes du système. Nous jugeons inquiétante l'impression souvent donnée par le Conseil que ses votes majoritaires constituent le droit international, indépendamment des dispositions de la Charte et des autres instruments internationaux pertinents.

Le Conseil de sécurité agit au nom de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, toutes tendances ou pratiques susceptibles d'être interprétées comme allant à l'encontre des normes et des principes de la transparence, de la responsabilité et de la démocratie doivent être évitées. A cette fin, nous devrions mettre au point un système qui garantirait une participation plus large des Etats Membres intéressés qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité. Ces membres auraient ainsi la possibilité d'apporter une contribution tangible aux séances officielles du Conseil de sécurité. Il est par ailleurs souhaitable que le Conseil veille à tenir tous les Membres parfaitement informés du stade et de la nature des discussions et des négociations en cours.

Si nous avons parlé assez longuement de la question du Conseil de sécurité, c'est parce que les responsabilités qu'il

assume ont manifestement gagné en nombre et en complexité. Nous estimons que c'est seulement par un processus de réforme institutionnelle interne - dont nous pensons qu'il se fait attendre depuis trop longtemps - que l'efficacité et l'autorité morale du Conseil de sécurité pourra être renforcée et reconnue dans l'exercice de son mandat. Nous espérons que les négociations actuelles en la matière seront couronnées de succès et coïncideront avec la célébration, en 1995, du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais maintenant parler du rôle fondamental de l'Assemblée en tant qu'instance centrale et universelle de délibération. L'Afrique appuie sans réserve les efforts entrepris pour revitaliser et rationaliser les travaux de l'Assemblée générale. Nous pensons que ce processus doit être complet et doit tenir compte de l'élargissement de la composition de l'organisation mondiale ainsi que du principe de l'égalité souveraine de tous les Etats. Le processus de réforme doit également répondre pleinement à la nécessité, pour les autres organes principaux du système des Nations Unies, de faire rapport à l'Assemblée générale comme le prévoit la Charte.

Comme je l'ai déjà souligné, les tâches auxquelles l'ONU est aujourd'hui confrontée ont augmenté avec la prolifération sans précédent des opérations de maintien de la paix à travers le monde. D'après conflits armés continuent à ravager vies et biens et à épuiser rapidement les ressources administratives et financières dont l'Organisation a tant besoin. Redoublons donc d'efforts pour appuyer notre organisation dans ses engagements et ses responsabilités qui ne cessent de croître.

Les récents succès qu'ont remportés les Nations Unies en ramenant la paix au Cambodge, en El Salvador et en Haïti et en facilitant le référendum en Erythrée montrent ce que peut faire notre organisation si elle agit de manière concertée. C'est dans ce contexte que nous nous félicitons tout particulièrement des propositions que fait le Secrétaire général dans son rapport "Agenda pour la paix" concernant la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales pour résoudre les conflits, et rétablir et consolider la paix. L'Afrique a pris des mesures positives dans ce sens. A la trentième réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a eu lieu au Caire en juin de cette année, nous avons adopté un mécanisme dont l'objectif fondamental est l'anticipation et la prévention des conflits. Son mandat se fondera sur les principes de la Charte de l'OUA, et plus particulièrement sur celui de l'égalité souveraine des Etats. Là où des conflits ont déjà éclaté, le mécanisme aura pour tâche de rétablir et de consolider la paix. En dépit de nos maigres ressources, nous sommes fiers de pouvoir dire que l'Afrique a créé un fonds spécial

pour appuyer les activités de l'OUA en matière de prévention et de règlement des conflits.

L'Afrique australe continue d'être aux prises avec des conflits : en Angola, au Mozambique et en Afrique du Sud. Au Mozambique, néanmoins, nous nous félicitons des récents entretiens entre le Président Chissano et Afondo Dhlakama, chef de la RENAMO, qui ont permis de lever certains des principaux obstacles au processus de paix. Nous prions donc instamment l'ONU de poursuivre ses efforts pour remettre sur les rails le processus de paix afin que les élections puissent avoir lieu en octobre 1994.

En Angola, nous sommes gravement préoccupés par la poursuite de l'escalade des combats entre l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) et le Gouvernement légitime issu du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), qui a causé des pertes humaines et matérielles considérables. Nous pensons que les efforts consentis par l'ONU et l'OUA devraient viser l'application d'un cessez-le-feu entre les deux parties en guerre et la création des conditions propices au déploiement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies parallèlement aux négociations de paix. L'UNITA devrait accepter les résultats des élections démocratiques de septembre 1992, proclamées justes et régulières par les observateurs internationaux, y compris l'ONU.

A propos de l'Afrique du Sud, nous applaudissons et appuyons les négociations en cours pour amener un changement démocratique dans ce pays, et notamment l'accord récent sur la mise en place future du Conseil exécutif provisoire, à laquelle on s'active actuellement. Nous sommes néanmoins consternés par la recrudescence de la violence et par le fait que l'Inkatha Freedom Party et les conservateurs blancs se sont retirés des négociations. Cette situation est préjudiciable à la réalisation sans heurts de progrès sur la voie des élections démocratiques prévues pour avril 1994. Nous prions donc instamment les deux parties de revenir à la table des négociation, car c'est le seul moyen de progresser. L'ONU devrait aussi envisager sérieusement de jouer un rôle plus actif pour empêcher la violence.

Le Président de l'African National Congress (ANC) a lancé un appel à l'ONU pour que les sanctions contre l'Afrique du Sud soient levées, et nous sommes heureux qu'un certain nombre de pays y aient répondu. Le Zimbabwe appuie sans réserves cet appel et se réjouit qu'on en soit arrivé au point où l'on peut considérer le processus comme plus ou moins irréversible.

En Somalie, nous félicitons les Nations Unies des efforts qu'elles font pour s'acquitter d'une mission difficile : restaurer une situation normale dans ce pays torturé. Au

Libéria et au Rwanda, où la paix reste insaisissable, nous sommes heureux que les efforts entrepris par l'OUA et l'ONU pour résoudre les crises aient commencé à porter leurs fruits. Nous espérons que l'évolution positive récente à propos de la question déjà ancienne du Sahara occidental débouchera sur un règlement juste et équitable. Les efforts inlassables que déploient le Secrétaire général et l'ONU pour trouver des solutions durables à ces conflits, sur notre continent et ailleurs, et notamment à ceux qui ont éclaté par suite de la désintégration de l'ex-Yougoslavie et de l'Union soviétique, méritent notre appui sans réserve.

En tant que membres d'égalité de droit de cette famille des nations, nous croyons que le maintien, l'édification et le renforcement de la paix ne doivent pas être réservés à quelques pays économiquement ou politiquement puissants. Nous sommes disposés à coopérer avec la communauté internationale pour trouver des solutions aux nombreux problèmes auxquels doit faire face le monde d'aujourd'hui en participant aux opérations de maintien de la paix, aux efforts de médiation ou en fournissant tout équipement ou toute compétence dont nous disposons. Cependant, tant que tous les Etats Membres ne s'emploieront pas à payer en temps voulu leurs contributions pour appuyer ces efforts, certains pays trouveront difficile d'y participer.

Nous sommes pleinement conscients que les questions relatives aux différends violents ou aux conflits armés ne sont pas les seules préoccupations de la communauté internationale. D'autres questions, telles que le commerce, la croissance économique et la coopération internationale pour le développement sont d'une importance fondamentale. Nous notons avec inquiétude que d'après l'Enquête sur l'économie mondiale de 1993, le taux de croissance de la production mondiale en 1993 sera inférieur, pour la troisième année de suite, au taux de croissance démographique. Il est également évident, à la lecture de cette enquête, que la fin de la division idéologique Est-Ouest ne s'est pas traduite par une réduction similaire des disparités économiques entre le Nord et le Sud. Ces disparités sont, au contraire, devenues plus marquées que jamais.

Les problèmes que connaissent les pays en développement aujourd'hui sont multiples. Les conditions dans le domaine commercial continuent de se détériorer alors que les prix élevés des biens manufacturés importés et le protectionnisme croissant des pays développés sont de plus en plus à l'ordre du jour. La crise socio-économique dans les pays en développement a été encore exacerbée par le fardeau écrasant de la dette. Les courants d'aide officielle au développement dont ils dépendent ont baissé au cours des dernières années alors que l'investissement direct n'a constitué qu'un pourcentage marginal de toutes les rentrées de ces pays, notamment ceux d'Afrique.

En Afrique, la moins développée et la plus marginalisée de toutes les régions du monde, la majorité des pays entreprennent des réformes économiques. Ils ont fait de grands sacrifices et rencontré des difficultés inouïes pour appliquer ces réformes. En Afrique australe et en Afrique orientale, en particulier, l'aptitude à appliquer et à maintenir ces réformes économiques dans la bonne voie a été encore sapée par la sécheresse dévastatrice qui a ravagé la région en 1991-1992. Ces pays ont néanmoins continué à faire la preuve de leur attachement aux réformes destinées à améliorer le niveau de vie de leur peuple.

Nos sacrifices à eux seuls sont insuffisants pour assurer le succès de nos programmes de réforme économique. A cet égard, nous devons une fois de plus réitérer le besoin impérieux d'établir un système commercial international ouvert et équitable et de fournir les ressources financières appropriées. C'est pourquoi nous demandons que soient rapidement conclues les négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Nous exhortons une fois encore les pays développés à faire le nécessaire pour atteindre sans nouveau retard l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut pour l'aide officielle au développement, qui a été établi il y a plus de 24 ans par l'Assemblée elle-même.

Le progrès économique et social de l'Afrique en général, et dans le contexte de l'application du Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 en particulier, restera gravement entravé tant que le fardeau de la dette du continent continuera d'être aussi lourd qu'il l'est aujourd'hui. S'élevant à presque 290 milliards de dollars à la fin de 1992, la dette du continent équivaut à 100,1 % de son produit national brut et atteint le pourcentage alarmant de 108 % pour l'Afrique subsaharienne. Est-il surprenant, alors que l'Afrique continue d'être un exportateur net de ressources financières, que tant de nos besoins en matière de développement humain et de services sociaux ne soient pas satisfaits?

Nous pensons qu'il est nécessaire et urgent de trouver une solution durable à l'endettement de l'Afrique. Si nous nous félicitons de certaines mesures positives adoptées par certains pays créanciers pour atténuer le poids de la dette, ainsi que des décisions importantes prises par les institutions de Bretton Woods en la matière, nous estimons qu'un fossé inacceptable continue de séparer les paroles et les actes, et que des mesures plus résolues peuvent être adoptées pour faire face à la crise.

L'Afrique est convaincue que l'engagement qu'elle a pris avec la communauté internationale, lorsque le Nouvel ordre du jour a été adopté en 1991, doit être renouvelé et traduit en mesures concrètes. Pleinement conscients du fait

que le développement de l'Afrique est, d'abord et avant tout, notre propre responsabilité, nous avons commencé courageusement l'application de notre partie de l'engagement, notamment en encourageant la promotion de la coopération et de l'intégration économiques régionale et sous-régionale et la création d'un environnement favorable à l'investissement étranger et national. Nous invitons donc la communauté internationale à appuyer nos efforts en répondant de manière concertée aux grandes contraintes que j'ai mises en exergue.

L'Afrique ne demande pas la charité. Conscients de la nécessité de promouvoir un développement durable et autonome sur la base de l'autosuffisance et de l'interdépendance des Etats Membres, les pays de l'Afrique australe ont signé, en août 1992, un traité régional établissant la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nos objectifs principaux - qui devraient être atteints grâce à l'intégration sociale - sont le développement et la croissance économique, l'atténuation de la pauvreté, le renforcement du niveau et de la qualité de la vie et l'appui aux personnes socialement défavorisées.

Grâce aux différentes organisations économiques régionales telles que la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du Maghreb arabe, les pays africains s'efforcent d'atteindre leur objectif de développement autonome. Ces efforts se traduiront en fin de compte par la formation d'une Communauté économique africaine dont les fondements sont déjà établis. En outre, notre objectif est de mettre en place des valeurs, des systèmes et des institutions politiques communs et de promouvoir et de défendre la paix et la sécurité dans la région. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale ainsi que les organes du système des Nations Unies et les institutions financières multilatérales continueront à apporter une aide précieuse et généreuse pour assurer le succès de nos efforts d'intégration régionale.

Le Zimbabwe est pleinement décidé à parvenir à une utilisation durable de ses ressources naturelles et à la protection de son environnement afin de permettre un développement durable. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction les progrès accomplis jusqu'à présent dans l'établissement des mécanismes institutionnels pour le suivi des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, au Brésil, en juin de l'année dernière. Nous félicitons notamment la Commission du développement durable de la manière constructive et positive dont elle a mené ses travaux pendant sa première session de fond, au mois de juin.

Nous nous félicitons de ce que la Commission ait mis l'accent sur certains des domaines qui sont cruciaux pour assurer le succès de l'application du programme Action 21, y compris la nécessité urgente d'appuyer les efforts nationaux entrepris pour parvenir à des schémas de consommation et de production et à des modes de vie durables et de disposer d'un environnement économique international favorable.

Des questions telles que l'allègement et la réduction de la pauvreté, la création d'un emploi rémunérateur et productif et de l'intégration sociale sont au centre des efforts de tous les pays, mais ils revêtent encore plus d'urgence pour les pays en développement. Il est approprié qu'elles constituent la base de nos délibérations lorsque nous nous réunirons à Copenhague, au Danemark, en mars 1995, à l'occasion de la tenue du Sommet mondial pour le développement social.

Ces thèmes sont tous d'égale importance. Nous nous félicitons que la communauté internationale se soit prononcée à leur sujet en plusieurs occasions tout comme l'ont d'ailleurs faits des Etats, soit individuellement, soit en groupe. Le thème de l'intégration sociale, par exemple, a fait l'objet d'un examen particulier il y a deux ans lors de la tenue ici, à New York, du Sommet mondial pour les enfants. Nous avons adopté des principes et des lignes directrices qui devraient régir le traitement et le développement des enfants dans tous nos pays. Il faut veiller, lorsque ces principes sont mis en pratique, à ce que nos enfants n'aient pas à supporter le statut et le stigmate de personnes marginales. Les enfants sont notre avenir. Nous avons à leur égard un devoir concernant l'avenir au travers des mesures positives et concrètes que nous prenons aujourd'hui pour assurer leur protection, leur éducation et leur développement.

Les questions relatives à la population et à la promotion de la femme revêtent tout autant d'importance à nos yeux. Dans ce contexte, nous saluons et appuyons la convocation en 1994 au Caire, en Egypte, de la Conférence mondiale sur la population et le développement et de la Conférence sur les femmes, à Beijing, en Chine, en 1995.

A cet égard, je voudrais souligner la conclusion de l'Etude sur l'économie mondiale de 1993, selon laquelle les préoccupations sociales des pays en développement, et les grandes questions de développement dans d'autres régions du monde, ne sauraient être résolues en l'absence de croissance économique mondiale. Nous espérons fermement que, tout comme l'Organisation des Nations Unies a considérablement renforcé son rôle dans les domaines politique et humanitaire, elle saura renforcer son rôle dans les domaines économique, social et connexe afin de répondre comme il convient aux

nouvelles réalités et à leur impact sur les pays en développement.

Pour terminer, j'invite tous les Etats Membres à se rappeler que si la nouvelle situation internationale souligne la nécessité de renforcer, de démocratiser et de rationaliser les opérations de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes constitutifs, c'est à nous qu'il incombe d'apporter une contribution exceptionnelle à la poursuite des nobles objectifs de justice, de paix et de développement. Cela ne nous paraît possible que si tous les Membres respectent les obligations qui leur incombent au titre de la Charte.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Zimbabwe de sa déclaration.

M. Robert G. Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Mme Fritsche (Liechtenstein), Vice-Présidente, assume la Présidence.

Allocution de M. Franjo Tudjman, Président de la République de Croatie

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Croatie, S. E. M. Franjo Tudjman, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

Le Président Tudjman (*s'exprime en croate; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) :

En un demi-siècle de son histoire, l'Organisation des Nations Unies n'a jamais rassemblé un aussi grand nombre d'Etats et n'a jamais joué un rôle aussi prééminent dans les relations internationales, globales et régionales que celui qu'elle joue aujourd'hui, et elle n'a jamais été confrontée à autant de problèmes qu'aujourd'hui. La quarante-huitième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies se déroule dans un climat qui suscite de grands espoirs mais aussi des problèmes encore plus grands auxquels se heurtent l'Organisation qui, en cette période d'après-guerre froide, a suivi l'effondrement du communisme et des communautés d'Etat multinationales en Europe, devient l'indispensable garant de la paix et de la sécurité mondiales.

La chute du système soviétique et d'autres systèmes communistes et totalitaires en Europe a renforcé l'espoir et fourni les conditions préalables à une démocratisation générale du monde tout en soulevant simultanément la

question de savoir quel type de multilatéralisme est nécessaire et possible dans le monde contemporain. Tout aussi importante est la question du rôle nouveau joué par l'Organisation des Nations Unies au moment où de nombreux Etats nouveaux apparaissent et où la consolidation de la paix mondiale devient l'idéologie fondamentale de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies doit assumer la responsabilité de l'instauration d'un ordre mondial plus équitable dans toutes les parties du monde. Mais, pour parvenir à cet objectif, il convient de revoir en profondeur les mécanismes multilatéraux et les activités des organisations internationales dans le contexte de l'émergence de nombreux Etats nouveaux, de la fin de la bipolarité et du renforcement du caractère polycentrique du monde.

Le processus de désintégration du système communiste soviétique, dont le début a coïncidé avec la chute du mur de Berlin, a abouti à une modification fondamentale des relations internationales, non seulement en Europe mais également sur le plan mondial. Il a réorienté les relations américano-russes et américano-européennes et en a suscité de nouvelles. Les guerres de concurrence des grandes puissances qui voulaient ainsi acquérir influence et suprématie dans le tiers monde ont pratiquement disparu, mais le foyer des crises régionales s'est maintenant déplacé vers l'Europe de l'Est et du Sud-Est ainsi que vers la région de l'ancienne Union soviétique, en raison des changements nationaux profonds sur les plans politique, social et économique qui balaient ces régions. Des facteurs internationaux, surtout les pays de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, ont été pris de cours par la profondeur et la rapidité de ces changements historiques. Leur désorientation initiale a plus tard relancé la concurrence traditionnelle latente pour des sphères d'influence dans ces conditions changeantes. Sur la scène internationale, le résultat ultime a été la discorde et l'inefficacité des facteurs internationaux le mieux à même de traiter les crises régionales explosives, mais ces événements ont aussi menacé les processus en cours d'intégration européenne. Les valeurs et objectifs fondamentaux des organisations européennes régionales sont maintenant mises à l'épreuve et leur mission est soumise à un examen approfondi. Le nouveau système de sécurité collective européen reste encore à appliquer et il en va de même du système de sécurité général et mondial. C'est là une question de la plus haute importance, car la sécurité de petits pays est devenue la clef de la stabilité de chaque région et de l'ensemble du système international.

Le monde a été lent à accepter, et encore plus lent à comprendre, les changements qu'implique l'émancipation nationale et gouvernementale de nouvelles nations européennes et asiatiques et n'a reconnu l'identité nationale de celles-ci qu'avec réticence. Le monde a saisi difficilement la contradiction initiale intenable inhérente au

fait que nous sommes entrés dans une phase, dans le développement de la société humaine et des relations internationales, qui se caractérise par une individualisation nationale croissante, fondée sur une intégration "civilisationnelle" globale. Pis encore, le monde ne se montre pas prêt à faire face aux difficultés et aux conséquences temporairement déstabilisantes de ces changements, qui conduiront en fin de compte à la pleine démocratisation des relations internationales.

L'idée que l'effondrement des systèmes communistes et de la domination soviétique sur les nations de l'Union soviétique et de l'Europe orientale avait résolu le problème de la stabilité régionale et internationale n'était pas fondée. Il y a eu une incompréhension similaire en ce qui concerne le fait que le processus de démocratisation nationale et internationale ne peut s'arrêter à la simple démocratisation des systèmes politiques, et qu'il conduit inéluctablement à la désintégration de formations multinationales d'Etat. C'était la séquence logique de la démocratisation politique et de l'émancipation nationale.

Aucun doute ne devrait subsister quant au fait que l'intégration fonctionnelle sans cesse croissante du monde a été la condition préalable de l'indépendance nationale et de la démocratisation socio-politique nationale et internationale. Ce processus n'est contradictoire qu'en apparence. Plus précisément, en raison de leur position menacée, de petites nations et leurs Etats tiennent absolument à préserver leur propre identité gouvernementale, culturelle et économique, et cela encourage non seulement la diversité mais également le développement même du monde. On se rappellera que le nationalisme positif, c'est-à-dire le mouvement national-démocratique des nations opprimées en Europe occidentale ainsi que des nations sans Etat dans d'autres parties du monde, est à l'origine de l'écroulement des systèmes communistes.

Ayant réalisé leur souveraineté nationale et l'indépendance de leur Etat, de petites nations, dans leur propre intérêt, sont devenues partisans de l'intégration "civilisationnelle" et de la démocratisation. C'est pourquoi un des plus importants objectifs de la communauté internationale aujourd'hui devrait être de résoudre avec succès les problèmes touchant l'intégration régionale et internationale complète d'Etats ayant émergé après la désintégration de systèmes communistes dans d'anciens Etats multinationaux comme l'Union soviétique, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie.

Le nouvel ordre mondial qui est si péniblement en cours d'instauration, mais qui l'est par nécessité, ne saurait plus être basé seulement sur l'ascendant de la coalition antifasciste ou du club des puissances nucléaires. Un demi-siècle après la victoire historique sur le fascisme, de

nouvelles situations économiques et politiques sont apparues, et les pays auxquels l'alliance antifasciste s'est opposée ne peuvent porter indéfiniment la responsabilité du passé. L'Allemagne, le Japon, l'Italie et les pays de leurs sphères politiques internationales pendant la seconde guerre mondiale sont aujourd'hui des pays démocratiques au potentiel de développement énorme dont profite manifestement le monde entier. Ainsi, les changements fondamentaux, politiques ou autres, qui surviennent en Russie transforment ce pays, actuellement en proie à une crise tragique, d'une ancienne menace stalinienne à la paix et à l'ordre international en, espérons-nous, une composante constructive d'un ordre mondial édifié sur de nouvelles fondations d'égalité et de partenariat entre nations et entre Etats pour le bénéfice de tous et en vue d'une paix durable.

L'équilibre des blocs militaires, des armes et des idéologies établi pendant la guerre froide n'était qu'en apparence un système stable, car il était en fait fondé sur la répression ou la dépendance, au détriment des petits Etats et des nations sans Etat. Aujourd'hui, pour citer le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, "Le multilatéralisme est la démocratie de la société internationale" [*The New York Times*, 20 août 1993, p. A29, "Don't make the U.N.'s Job Harder"].

Le multilatéralisme, certes! Mais lequel? Nous devons favoriser un multilatéralisme qui nous aidera - après les conflits sanglants de l'histoire, tout d'abord entre dynasties, puis entre Etats et, finalement, entre blocs impérialistes ou idéologico-militaristes - à éviter la guerre entre des civilisations incompatibles. Une confusion brutale de ces contrastes "civilisationnels" est présentement à l'oeuvre dans la région de l'ex-Yougoslavie, menaçant de polariser des régions encore plus étendues le long des lignes de séparation et de conflit entre les blocs civilisationnels-religieux. Nous aurions plutôt tendance à favoriser des relations nationales, régionales et mondiales dans lesquelles ces sphères civilisationnelles se mélangeront productivement et renforceront leur identité par la compétition pacifique, au lieu de gaspiller leur précieux potentiel pour l'affrontement et l'anéantissement mutuel.

Un nouveau multilatéralisme apte à faire face aux changements historiques de notre temps nécessite également une réforme en profondeur de l'ONU. Cela implique, en premier lieu, le renforcement du droit international, mais aussi la mise au point de mécanismes qui aideront l'ONU et ses institutions à être plus efficaces, dépolitisées, moins coûteuses et plus ouvertes aux idées, aux influences et à la supervision.

En particulier, le rôle et la responsabilité du Conseil de sécurité eu égard aux questions relatives à la paix et à la sécurité internationales devraient être davantage mis en

évidence. Ces dernières années, des progrès considérables ont été accomplis dans le fonctionnement du Conseil de sécurité, et l'utilisation du veto est presque devenue désuète. Néanmoins, certaines décisions du Conseil de sécurité sont encore par trop influencées par les intérêts nationaux de ses membres, en particulier des membres permanents. En conséquence, nous avons besoin au Conseil de sécurité d'un climat de coopération qui l'empêchera d'être utilisé comme un prolongement de la politique étrangère de membres individuels du Conseil de sécurité.

La Croatie appuie une augmentation du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité, qui reflétera la situation économique et politique du monde d'aujourd'hui et qui garantira une représentation régionale équilibrée au Conseil. La Croatie avalise également la limitation du droit et de l'exercice du veto. Les principales crises de notre époque, comme celle qui se déroule dans la région de l'ex-Yougoslavie, devraient être de précieuses leçons pour une action plus efficace et plus concertée du Conseil de sécurité.

Nous croyons également qu'un haut niveau de responsabilité et d'autorité dans les décisions concernant les grandes directions du développement économique et social mondial devrait également revenir au Conseil économique et social, afin que ses décisions, dans des domaines précis de prise de décisions, aient une force exécutive similaire à celles des décisions du Conseil de sécurité.

Il serait certes difficile d'envisager que l'Assemblée générale assume le rôle de parlement mondial au détriment de la souveraineté des Etats Membres, mais une délimitation plus claire de l'autorité entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social serait néanmoins nécessaire. Un lien mieux articulé entre les institutions de l'ONU, qui devraient accroître leur efficacité et prévenir le blocage politique de certains processus, est également nécessaire. Toutefois, le rôle accru du Conseil de sécurité, que nous mettons de l'avant, ne devrait pas affecter l'autorité de l'Assemblée générale, qui est la tribune où peuvent s'exprimer les vues de la grande majorité des petits pays Membres de l'ONU. En tant que forme de la démocratie contemporaine, le multilatéralisme doit fournir la base de la stabilité du nouvel ordre mondial, démocratique sous tous ses aspects. Cependant, tout en nous efforçant de transformer notre organisation mondiale en un ensemble des plus harmonieux au sein duquel s'exprimeront pleinement les voix de toutes les différences et de tous les contrastes, ceux qui sont naturels et permanents comme ceux qui ne sont que secondaires et provisoires, nous ne devons jamais perdre de vue l'expérience historique non contestée - à savoir que le rôle et donc la responsabilité des petites et des plus grandes composantes et lignes de force de la vie internationale ne sont pas et ne peuvent pas être identiques pour tous les

événements, à toutes les époques et dans toutes les circonstances. C'est pourquoi nous devons continuer à asseoir l'Organisation mondiale sur l'activité efficace du Conseil de sécurité et, en son sein, sur le rôle et la responsabilité des membres permanents.

Le point central concernant le rôle efficace du Conseil de sécurité et de l'ensemble de l'ONU réside dans la nécessité de l'élaboration d'un nouveau fondement à la médiation pour la paix. Etabli en période de guerre froide, le mécanisme a été adapté à la nécessité de prévenir le déclenchement et de l'élargissement de conflits entre les blocs ou entre leurs alliés dans le tiers monde, l'objectif étant l'absence à long terme de conflits. Aujourd'hui, la médiation pour la paix exige une démarche beaucoup plus active et souple, d'abord en raison de la nécessité et de la possibilité d'une action préventive, et aussi par suite d'un recours sélectif à la force dans la mise en oeuvre des accords de paix et des décisions du Conseil de sécurité. L'exemple constitué par mon pays, la République de Croatie, et par la République de Bosnie-Herzégovine voisine, a mis en relief très précisément les deux faiblesses fondamentales du modèle et du mandat actuels des forces de maintien de la paix. Premièrement, le mandat classique, qui est le gel du conflit grâce au maintien d'un cessez-le-feu, ne résout pas le conflit et crée plutôt de nouvelles complications. Deuxièmement, il est devenu manifeste que certains pays dont les forces sont engagées dans la mise en oeuvre du mandat de paix multilatéral tentent, par l'intermédiaire de leurs unités chargées du maintien de la paix et de leurs médiateurs pour les négociations, d'atteindre leurs objectifs nationaux et non pas ceux du Conseil de sécurité.

La réforme de l'ensemble du mécanisme des opérations de paix exige, d'abord et surtout, un recours plus efficace à des instruments coordonnés de pressions diplomatiques, économiques, politiques et militaires, ainsi que de la cohérence dans la mise en oeuvre du mandat des forces chargées du maintien de la paix. Une telle démarche, qui suppose aussi le recours sélectif à la force, aurait pu non seulement prévenir l'escalade du conflit dans l'ancienne Yougoslavie, mais aussi réduire le nombre des victimes au sein des forces chargées du maintien de la paix à un niveau inférieur à ce qu'il a réellement été dans le cadre du mandat statique actuel, qui n'offre pas de protection adéquate, même aux forces chargées du maintien de la paix elles-mêmes.

Dans les années récentes, une expérience à la fois positive mais aussi négative a été acquise dans la conduite d'opérations de maintien de la paix en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, en Somalie et au Cambodge. Il a été déterminé que les forces chargées du maintien de la paix doivent être plus qualifiées, mieux entraînées et mieux équipées pour des missions spéciales dans le cadre de chaque opération de maintien de la paix. L'ONU doit aussi

exercer une plus grande autorité dans la conduite délicate des opérations de maintien de la paix. Cela suppose la nécessité de la création de contingents militaires nationaux déjà bien entraînés et préparés, en vue de leur mise à la disposition, avec tout leur équipement, de la communauté mondiale. En vertu du système actuel, plusieurs mois sont nécessaires, dans l'hypothèse la plus favorable, pour la sélection des unités et la fourniture du matériel nécessaire pour le déploiement de forces chargées du maintien de la paix dans des régions spécifiques, ce qui aboutit à retarder l'action menée et affecte sensiblement les conditions de mise en oeuvre du mandat de maintien de la paix. Il est également devenu évident que les organisations régionales, et particulièrement les systèmes et les alliances militaires régionaux, peuvent, dans la majorité des cas, constituer le mécanisme le plus important et le plus efficace dans la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix. Le recours à ces opérations est de plus en plus fréquent à des fins de prévention de situations humanitaires catastrophiques ou d'atténuation de leurs conséquences, mais elles auront toujours un rôle à jouer dans la médiation politique et l'organisation des institutions étatiques de base, de même que dans la supervision de la reconstruction politique et économique dans sa phase initiale. De telles opérations onusiennes d'une ampleur de plus en plus élargie ont besoin de la coopération de toute la communauté internationale pour la mise en oeuvre de missions souvent très complexes. La communauté internationale doit agir par l'intermédiaire du Conseil de sécurité chaque fois qu'une agression évidente est commise contre un Etat Membre, ainsi que dans les cas où la sécurité internationale est gravement menacée. Un interventionnisme sélectif a surtout un effet négatif sur la réputation et la crédibilité de l'ONU.

Les sanctions économiques sont de plus en plus fréquemment utilisées comme instrument de pressions internationales en l'absence de volonté politique en faveur du recours à des moyens plus fermes pour la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité ou pour la protection des intérêts fondamentaux des Etats Membres et la promotion des normes du droit international. A notre avis, les sanctions ne peuvent avoir d'effet que si elles sont associées à d'autres instruments de pression et d'isolement internationaux. Par ailleurs, un système de compensation plus efficace en faveur des pays qui doivent subséquemment subir, sans avoir eux-mêmes causé aucun tort, le fardeau des sanctions imposées à certains autres régimes est également nécessaire. Un système plus efficace est aussi indispensable pour la supervision de la mise en oeuvre des sanctions au moyen du respect de "sanctions imposées par suite d'une violation des sanctions". Dans le cas contraire, les sanctions auront certes une incidence à long terme, mais, avant que l'objectif final soit atteint, c'est la population innocente du pays touché, ce sont les personnes qui ne peuvent intervenir

elles-mêmes auprès du régime internationalement condamné, qui devront en payer le prix le plus élevé.

La démocratisation des relations internationales et un nouveau multilatéralisme supposent aussi un engagement plus ferme de la communauté internationale envers la garantie et le respect des droits de l'homme, l'imposition de sanctions contre ceux qui violent le droit humanitaire et le droit de la guerre, et la protection de l'équilibre écologique de la planète. Bien que nous soyons d'avis que la défense des droits fondamentaux et des normes du droit international ne peuvent avoir la préséance sur la souveraineté des Etats Membres de l'ONU, les régimes et les personnes qui violent ces droits et ces normes ne doivent pas pouvoir se retrancher derrière le principe de "non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays". Il faut rechercher un équilibre qui concilie les deux conceptions, et les façons et les conditions selon lesquelles des mécanismes internationaux peuvent être activés doivent être codifiées dans la garantie des intérêts et des droits de l'homme universels afin que soient préservés la paix et l'ordre international.

En raison de l'expérience qu'elle a vécue - la révolte militaire d'une partie de la population serbe orchestrée à partir de Belgrade, qui a entraîné l'occupation d'un quart du territoire de la Croatie - la République de Croatie appuie la coopération avec la communauté internationale aux fins de l'identification et de l'inclusion au sein de la législation croate des plus hautes normes de protection de la minorité serbe. Nous acceptons la supervision internationale de la mise en oeuvre de ces normes dans l'intérêt de la réconciliation interethnique, de l'édification de la confiance et de la stabilité future du pays et de la région dans son ensemble.

Bien sûr, la responsabilité que l'ONU doit assumer à un rythme toujours croissant dans des zones de crise, pour des opérations de secours, pour la protection de l'environnement et pour l'assurance d'un développement équilibré, de même qu'en ce qui concerne d'autres questions d'intérêt général, exige de vastes ressources financières. Il n'est donc pas surprenant que le budget ordinaire et le financement des opérations de maintien de la paix aient acquis une si grande importance parmi les questions devant être débattues lors de l'actuelle quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Une partie de ces dépenses peut être comprimée grâce à une utilisation plus économique des ressources existantes et à l'accroissement de l'efficacité du système des Nations Unies lui-même. Nous devons faire en sorte que les actions de l'ONU ne deviennent pas une fin en soi, et il faut aussi examiner les possibilités d'une meilleure coordination de la programmation avec d'autres organisations et d'autres initiatives au sein du système international. Il faut être davantage attentif à la prévention de tous les cas d'abus et de corruption au sein du système des Nations Unies, parce

que non seulement ils suscitent une hausse des coûts, mais également ils sapent la réputation de l'organisation mondiale.

La communauté mondiale est affligée de nombreuses crises et adversités, mais l'ordre international devient néanmoins de plus en plus équilibré. Nous sommes encouragés par le fait qu'après un demi-siècle de conflit israélo-arabe, on a finalement pavé la voie d'une paix plus stable au Moyen-Orient. Cet exemple peut être instructif pour la solution de la crise dans l'ancienne Yougoslavie. Cela démontre la possibilité d'utilisation pratique et l'avantage d'accords bien libellés qui sont possibles, surtout lorsque le problème intéresse activement les grandes puissances. De tels cas demandent des deux côtés de la diplomatie et du courage pour faire des concessions en faveur de la paix, et exigent aussi du réalisme pour évaluer les intérêts nationaux face aux circonstances internationales objectives à un moment historique donné. Les hommes d'Etat intéressés et les fonctionnaires responsables de l'Organisation mondiale doivent être raisonnables, avoir des principes, se montrer résolu mais modérés, d'une façon qui ne permette pas de radicalisme étroit, mais qui tende plutôt vers la solution la plus favorable pour la protection de la paix et de l'ordre international.

Nous sommes également encouragés de voir que l'on est en train de créer les conditions pour le retrait du Cambodge des forces de maintien de la paix au début de l'année prochaine. Cela nous permet d'espérer qu'un processus semblable pourra également être achevé en République de Croatie dans un avenir immédiat, et en Bosnie-Herzégovine dans un avenir aussi proche que possible.

Nous jugeons encourageants les progrès évidents obtenus en matière de transfert de pouvoir à la majorité noire de la République sud-africaine. Nous espérons que les cas sporadiques de violence raciale et politique dans ce pays ne sont que des chocs en retour à la suite des grands bouleversements politiques dans la voie de la tolérance raciale et de la démocratisation de la vie politique de ce pays. Nous sommes convaincus que la communauté internationale trouvera également les moyens de réussir dans le processus déjà entrepris, mais ensuite stoppé, de stabilisation politique en Angola et au Mozambique. Nous croyons également qu'une attitude résolue de l'ONU est nécessaire dans la région de l'ex-Yougoslavie, comme elle l'a été en Somalie, en termes d'usage sélectif de la force, de protection des forces de la paix et de garantie de secours. Mais en Somalie, la communauté internationale doit aussi assumer des responsabilités plus étendues concernant le rétablissement des fonctions essentielles de l'Etat et l'établissement de l'ordre public dans le pays. Il est évident que les différences d'approche envers la solution des problèmes qui contrecarrent l'efficacité des forces de

maintien de la paix découlent de raisons non pas opérationnelles, mais politiques.

La République de Croatie se réjouit des efforts que font la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté européenne et l'Organisation des Nations Unies pour obtenir la paix dans les conflits qui sévissent entre les anciennes républiques soviétiques ou à l'intérieur de ces républiques, et nous nous déclarons prêts à prendre part à ces efforts de paix. Forte de sa propre expérience, la Croatie sera prête, surtout après la fin de la guerre dans la République, à contribuer encore plus aux nouvelles missions d'opérations de maintien de la paix à travers le monde.

En tant que pays jouissant d'attractions naturelles remarquables, mais dont le système écologique est très vulnérable, la République de Croatie appliquera avec constance les engagements du programme Action 21, les conclusions de la Conférence sur l'environnement et le développement et les déclarations de Rio.

La Croatie croit qu'appuyer le programme de développement durable est la bonne façon de parvenir à combler graduellement le retard croissant qui existe entre le Nord et le Sud dans le domaine du développement, source permanente d'instabilité politique et sociale et d'un déséquilibre écologique dans certaines régions spécifiques comme dans le monde dans son ensemble.

La crise dans la région de l'ex-Yougoslavie est la plus grave du monde d'aujourd'hui et elle ne sera pas résolue sans que la communauté internationale joue un rôle plus déterminé. Les efforts de médiation passés se sont révélés insuffisants, car ils étaient limités par un mandat qui manquait de fermeté et rendus plus difficiles par la diversité des intérêts politiques des forces extérieures individuelles. Essayer de geler le conflit, envoyer de l'aide humanitaire et se livrer à des menaces creuses ne pouvait suffire, et cela a permis à la crise de se détériorer jusqu'au point où "tout le monde serait fatigué de faire la guerre avant d'être prêt à un règlement politique". L'attaque initiale de l'armée communiste yougoslave de la Serbie et Monténégro, pour la conquête de territoires croates et musulmans n'a pas été contrée par des mesures décisives, et les conséquences de cette politique ont été désastreuses. Il y a eu tout d'abord l'horrible destruction et le "nettoyage ethnique" dans les régions conquises par les Serbes, puis le conflit s'est étendu également jusqu'aux parties musulmanes et croates, avec la lutte pour les territoires restants, entraînant un nombre croissant de morts, et une marée toujours plus importante de réfugiés, qui a maintenant atteint le chiffre de 1 million d'hommes, de femmes et d'enfants rendus à toute extrémité.

Dans la République de Croatie, le mandat de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) a obtenu

quelques premiers résultats en mettant fin à des combats et en prévoyant le retrait de l'armée yougoslave. Toutefois, les insurgés extrémistes serbes et leurs organisateurs, les expansionnistes de Belgrade se sont aussi servis de ce mandat pour geler les gains territoriaux, poursuivre le "nettoyage ethnique" et consolider l'occupation, qui a assumé les formes du terrorisme, jusqu'aux dépens de la population serbe locale elle-même. La communauté internationale a permis à la partie serbe de ne tenir aucun compte de toutes les résolutions du Conseil de sécurité et des autres accords, bien que les modalités de résolution du conflit aient été clairement et convenablement définies : un cessez-le-feu total et le désarmement des unités paramilitaires serbes; le retour dans leur foyer de tous les réfugiés et personnes déplacées; la normalisation de la circulation et des approvisionnements; la garantie de larges droits ethniques à la minorité serbe dans les limites de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Croatie; la réinstallation progressive des autorités croates et de l'ordre public dans les régions occupées; l'établissement de mesures de confiance; la prévision d'élections pour mettre en place les autorités locales; et l'amnistie générale pour toutes les personnes non coupables de crimes de guerre.

Etant donné l'absence de détermination de la part de la communauté internationale dans la mise en oeuvre du mandat de la FORPRONU, la République de Croatie s'est trouvée, sans qu'il y ait faute de sa part, dans une position où l'on fait pression sur elle, pression accompagnée même de menaces de sanctions, parce qu'elle cherche à résoudre ses problèmes essentiels de communication ou empêcher que les villes croates soient bombardées à partir de zones qui se trouvent sous la protection des Forces de maintien de la paix. Ainsi, la Croatie est critiquée pour avoir rétabli la circulation civile dans le détroit de Maslenica, dont dépendent 1 million de personnes en Croatie du Sud, et dans certaines parties de la Bosnie-Herzégovine. La Croatie est tout d'abord priée de négocier et de normaliser les relations avec Belgrade; puis ensuite, elle est accusée de le faire. Dans l'intervalle, rien d'efficace ne se fait pour désarmer les unités paramilitaires serbes ou pour empêcher l'extrémisme et le terrorisme dans les zones protégées par l'ONU.

L'un des concepts essentiels de notre politique a été de garantir les droits les plus larges à toutes les minorités - y compris, bien entendu, la minorité serbe dans son ensemble, et notamment dans les régions de Croatie où les Serbes avaient la majorité avant la guerre - cela dans l'intérêt de la stabilité permanente future de l'Etat croate et de son rôle sur le plan international. Toutefois, en même temps, les insurgés serbes doivent permettre le retour dans leurs foyers de centaines de milliers de Croates déplacés et autres citoyens non serbes dans les zones se trouvant sous la protection des forces de maintien de la paix. Belgrade doit,

enfin, reconnaître la République de Croatie et ses frontières, comme l'a déjà fait le reste du monde. La Croatie ne peut pas tolérer une situation dans laquelle la minorité serbe abuse de ses droits afin de morceler l'Etat croate ou de créer le cadre juridique pour la sécession de territoires dans le cadre d'une autonomie locale et de leur annexion dans la "fédération des terres serbes". Cela signifierait la réalisation de l'idée de la Grande Serbie, qui était précisément l'intention sous-jacente de la guerre actuelle contre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. Les sanctions contre la Serbie et Monténégro doivent rester en vigueur tant que la paix ne sera pas rétablie en Croatie également, et pas seulement en Bosnie-Herzégovine, ce qui est également prévu dans les résolutions respectives du Conseil de sécurité. La Croatie demande instamment la mise en oeuvre efficace et complète de toutes les résolutions du Conseil de sécurité - ni plus, mais ni moins non plus.

La Croatie s'est montrée extrêmement patiente dans le cadre des essais de règlement pacifique avec la minorité serbe, orchestrés lorsque l'ancienne Yougoslavie socialiste se désintégrait et que l'Etat démocratique de Croatie était en cours de création. Toutefois, la Croatie ne saurait tolérer indéfiniment l'occupation de ses territoires, la pression de centaines de milliers de personnes déplacées de régions croates et une situation où l'Etat se trouve partagé. La Croatie ne peut plus être forcée d'accepter une quatrième prolongation du mandat de la FORPRONU si la mission des forces de maintien de la paix n'est pas précisée en termes plus résolus et si les Serbes ne reçoivent pas un ultimatum pour appliquer le plan Vance et toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les moyens utilisés pour obtenir le retrait serbe d'Igman et Bjelasnica - attaques militaires - doivent aussi être appliqués en Croatie.

La République de Croatie n'est pas satisfaite du dernier rapport du Secrétaire général des Nations Unies, qui propose que le mandat de la FORPRONU soit prorogé en Croatie pour six mois, sans que des changements fondamentaux soient apportés au présent mandat. Si le mandat de la FORPRONU n'est pas amendé dans les 48 heures pour assurer l'application énergique des résolutions pertinentes et autres documents du Conseil de sécurité, la République de Croatie sera contrainte de renoncer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur son territoire et de demander aux unités de la FORPRONU de quitter la Croatie au plus tard le 30 novembre 1993. Le maintien du statu quo, qui n'est rien d'autre que l'occupation d'une partie du territoire croate, et l'inefficacité de la FORPRONU sont préjudiciables à la souveraineté de la République de Croatie et à la normalisation de sa vie économique et de sa vie en général. La Croatie est prête à résoudre le problème clef de son existence par tous les moyens nécessaires et à n'importe quel prix - par un accord et un règlement négociés si possible, mais, en recourant si nécessaire aux moyens

légitimes qui lui permettront de rétablir l'ordre public, dans le plein respect des lois régissant la guerre et les affaires humanitaires, dans les régions qui souffrent actuellement de l'anarchie des troupes terroristes et paramilitaires serbes.

Dans l'opération qu'elle a menée dans la région de l'ex-Yougoslavie, la FORPRONU a supporté un lourd fardeau et a subi des pertes considérables, les conditions dans lesquelles elle opère étant extrêmement difficiles. La Croatie est reconnaissante à tous les membres de la FORPRONU qui ont accompli leur devoir courageusement et honorablement, en risquant leur sécurité personnelle et leur vie, pour venir en aide à des milliers de personnes souffrantes. La Croatie ne s'oppose pas à la FORPRONU, mais elle ne peut tolérer plus longtemps les conséquences de son inefficience ni sa façon de se détourner constamment des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'application de ces dispositions aura une influence non seulement sur l'existence de la République de Croatie mais également sur la crédibilité fondamentale de l'Organisation des Nations Unies.

En renonçant au mandat de la FORPRONU, la Croatie ne ferme pas ses portes à une action humanitaire quelconque ni à l'éventualité d'une opération de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans l'ex-Yougoslavie. Au contraire, la Croatie se félicite de ce que l'OTAN soit prête à assumer le rôle de garant principal de la paix et de la stabilité dans cette partie de l'Europe, et elle appuiera activement ses unités dans l'application du plan de paix. Nous voudrions également voir l'OTAN prendre part à l'application du plan Vance. En même temps, la Croatie ouvre grandes ses portes à toutes les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme, aux observateurs de la Communauté européenne et au personnel logistique civil de la FORPRONU chargé de fournir des secours à la République de Bosnie-Herzégovine.

Les éléments internationaux - la Communauté européenne et l'Organisation des Nations Unies - ont fait aboutir les négociations sur le règlement de la crise en Bosnie-Herzégovine au règlement actuellement proposé. Il faut se rappeler que la République de Croatie et les Croates de Bosnie-Herzégovine ont été les premiers à appuyer tous les plans de paix sérieux présentés par la communauté internationale. Toutefois, par son indécision et son incohérence, la communauté internationale a permis à la fois aux Serbes et aux représentants musulmans de rejeter ou de déjouer ces plans. Même la proclamation de l'indépendance de la République de Bosnie-Herzégovine aurait été impossible sans l'accord des Croates, exprimé par le référendum de 1992. Sans la résistance des Croates, aucune partie de la Bosnie-Herzégovine n'aurait été défendue, au début, contre l'agression serbe.

Nous avons été les premiers à reconnaître la République de Bosnie-Herzégovine, et les premiers à envoyer un ambassadeur à Sarajevo. La République croate a plus contribué à la défense de la Bosnie-Herzégovine et s'est plus occupée des réfugiés bosniaques que tous les autres pays réunis, et cette situation continue en dépit de l'agression lancée par l'armée musulmane contre les régions peuplées de Croates dans la Bosnie centrale et contre le territoire prévu pour la République croate au sein de l'Union des Républiques de Bosnie-Herzégovine.

Compte tenu des événements passés, il n'existe plus de solutions complètement équitables et clairement définies à la crise complexe de Bosnie. Si l'on veut parvenir à la paix, toutes les parties doivent accepter de faire des concessions politiques et territoriales. Les Croates de Bosnie ont fait d'importantes concessions dans l'intérêt de la paix. Ce sont eux qui ont le plus perdu, notamment à Posavina et en Bosnie centrale, où vivait la majorité de la population croate. Ils ont accepté 18 % du territoire bien que le plan précédent Vance-Owen envisageât une part de près de 27 %. En fait, pour des raisons stratégiques, politiques et psychologiques, la partie croate ne peut plus faire d'autres concessions.

Il faut se souvenir qu'en 1948, les Croates représentaient 23,9 % de la population bosniaque. Ce pourcentage a diminué en raison de la pression des politiques hégémonistes des Serbes, puis des musulmans. Dans la recherche d'une solution, il faut appliquer partout les mêmes principes. On pourrait se demander, par exemple, pourquoi seules les villes de Mostar et de Sarajevo ont été choisies pour être supervisées par la Communauté européenne. Pourquoi pas Banja Luka, Zenica ou Vare, où la population croate lutte pour sa survie?

Et comment se fait-il que, à la suite de l'agression serbe puis musulmane, deux tiers des paroisses catholiques en Bosnie-Herzégovine ont été occupées ou complètement nettoyées des Croates qui y vivaient depuis des siècles? La communauté internationale doit faire face aux réalités et aux problèmes dans leur ensemble. Elle doit trouver les moyens d'arrêter l'agression serbe et protéger le peuple croate des tentatives extrémistes visant à créer un Etat bosniaque islamique, aux dépens principalement des Croates.

Je suis toutefois heureux d'annoncer, ici et aujourd'hui, que les hostilités entre les parties croate et serbe en Bosnie-Herzégovine ont cessé et, notamment, que sur mon initiative et grâce aux bons offices de la Turquie un accord politique est intervenu entre les Croates et les musulmans sur la cessation des hostilités et la création de conditions préalables à la paix et à la coopération permanentes.

Nous croyons que l'objectif de paix serait atteint si l'OTAN assumait énergiquement un rôle principal dans

l'application du plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine et dans le règlement du problème des zones protégées par les Nations Unies en Croatie, l'ONU assumant la responsabilité de l'application du plan de paix.

Pour des raisons géopolitiques, historiques et économiques, et à cause des réseaux de transport, la République de Croatie est intéressée par une coopération future étroite avec l'Union des Républiques de Bosnie-Herzégovine.

En même temps, la République de Croatie appuie la normalisation des relations avec tous les Etats qui sont nés après la désintégration de la Yougoslavie communiste, sur la base de la reconnaissance mutuelle. Ce n'est pas seulement dans l'intérêt des populations de ces Etats; c'est aussi la condition préalable à l'instauration de la paix et à la création d'un ordre international stable dans cette partie du monde.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Croatie de sa déclaration.

M. Franjo Tudjman, Président de la République de Croatie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Algirdas Mykolas Brazauskas, Président de la République de Lituanie

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Lituanie.

M. Algirdas Mykolas Brazauskas, Président de la République de Lituanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Lituanie, S. E. M. Algirdas Mykolas Brazauskas, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Brazauskas (*parle en lituanien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :

Qu'il me soit permis de féliciter M. Insanally de son élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et de lui souhaiter plein succès à la tête de cette éminente instance.

C'est un grand honneur de prendre la parole dans cette salle historique où, comme nulle part ailleurs, sont

concentrées toutes les victoires et les préoccupations du monde, tous ses problèmes et toutes ses chances. La voix de la Lituanie, réduite au silence durant un demi-siècle, peut maintenant se faire entendre haut et clair dans le monde entier. La Lituanie, dont la qualité d'Etat lui vient d'une longue tradition qui remonte au XIIIe siècle, a reconquis son indépendance grâce à la détermination de son peuple, à certains changements fondamentaux intervenus dans le monde et au soutien international.

Notre Etat s'emploie à consolider la démocratie. Il respecte les droits de l'homme et ceux des minorités et s'efforce d'assurer le progrès social et de meilleures conditions de vie, sur la base des principes de l'économie de marché. En participant aux activités des Nations Unies et d'autres organisations internationales, nous espérons contribuer à l'édification d'un monde meilleur.

Nous avons l'occasion d'exprimer nos préoccupations et d'obtenir un appui, non seulement des Nations Unies mais de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), du Conseil de l'Europe, du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord et d'autres organisations internationales. En établissant des relations amicales avec d'autres pays, la Lituanie a pu mesurer l'influence croissante et l'appui que les organisations internationales exercent sur le processus de démocratisation et l'instauration d'une économie de marché. Nous espérons que les conférences internationales suivantes parrainées par les Nations Unies - la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale pour la femme - nous aideront à trouver des solutions durables à ces préoccupations.

Depuis la tenue des élections législatives, en automne dernier, le Gouvernement lituanien a changé. Toutefois, la ligne que nous avons choisi de suivre en matière de politique étrangère, dans la tradition des Etats démocratiques, n'a pas varié. Les priorités de notre politique étrangère demeurent une étroite coopération avec les autres Etats baltes de Lettonie et d'Estonie et avec les pays de l'Europe du Nord ainsi qu'une totale intégration dans la sphère politique, économique, culturelle et de la sécurité en Europe.

La Lituanie s'efforce en particulier d'établir des relations amicales et mutuellement avantageuses avec ses voisins, la Russie, la Pologne et le Bélarus. La Lituanie soutient les efforts déployés par le Président Boris Eltsine pour stabiliser la situation politique dans son pays et maintenir le cours des réformes. Nous souscrivons pleinement, pour l'essentiel, à la position des autres Etats démocratiques sur les événements survenus récemment en Russie.

Comme ses voisins, la Lituanie cherche à se faire une place sur la nouvelle carte de l'Europe, et nous espérons voir se renforcer la coopération entre les pays de la région de la mer Baltique. Nos relations avec la région de Kaliningrad représentent un aspect important de cette coopération et des rapports que la Lituanie a avec la Russie. La démilitarisation graduelle de cette région, le développement d'une zone de libre-échange au sein de celle-ci et l'influence croissante que les organisations internationales, en particulier la Communauté européenne, ont sur son avenir ne peuvent que servir au mieux les intérêts de la Lituanie et, pensons-nous, ceux des autres Etats de la région.

A long terme, il ne devrait plus y avoir d'armements sur les rives de la Baltique. Des mesures doivent être prises maintenant pour accroître la confiance et la sécurité. La voie que nous avons choisie - l'union graduelle des nations et des Etats de la région de la Baltique et l'établissement de rapports de bon voisinage - devrait nous conduire à la Communauté européenne et contribuer au renforcement de la sécurité sur le vieux continent.

Le plus court chemin de Paris, Berlin et Varsovie à Moscou et Saint-Pétersbourg passe par la Lituanie. Pendant plusieurs siècles, toutefois, ces carrefours ont vu passer les engins de guerre des armées qui montaient à l'assaut ou battaient en retraite, entraînant dans leur sillage quantité de malheurs et de tragédies. Aujourd'hui, toutefois, ce sont des convois de marchandises que nous espérons voir sillonner notre territoire. Nous sommes convaincus - et nous oeuvrons dans ce sens - que notre situation géopolitique complexe dans une Europe nouvelle - une Europe qui a cessé d'être déchirée par des idéologies antagonistes - doit devenir une source de nouvelles possibilités, d'avantages nouveaux et de prospérité. Nous sommes inspirés par l'exemple de pays comme le Danemark, la Suisse, l'Autriche et d'autres qui ont su, avec succès, tirer profit de situations semblables et des chances offertes par une Europe plus unifiée.

Maintenant qu'elle a retrouvé son indépendance, la Lituanie est de nouveau partie prenante aux processus d'une Europe plus unifiée. La Lituanie est favorable à la coopération avec l'Ouest et l'Est et voit de futures possibilités dans cette coopération.

Malgré la grande distance qui nous séparent des Etats-Unis, nos relations avec ce pays continuent d'avoir une importance particulière pour la Lituanie. Nous remercions les Etats-Unis d'avoir résolument adhéré à la politique de non-reconnaissance de l'incorporation illégale de la Lituanie à l'Union soviétique. Une communauté d'émigrés assez importante, qui a trouvé refuge dans le nouveau monde, sert de lien entre nos deux pays. Nous attachons beaucoup de prix à une étroite coopération entre les Etats-Unis et

l'Europe, y compris avec les structures de la CSCE et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et nous souhaitons sincèrement la réussite des efforts déployés pour stabiliser la situation dans un monde en mutation et favoriser la progression des pays de l'ère postcommuniste vers la démocratie et le libre-échange.

Nous nous adressons maintenant aux Nations Unies pour leur demander de sauvegarder les intérêts des petits Etats. L'avenir d'un monde plus intégré réside dans la démocratie et l'individualité de nations libres. La communauté internationale doit être prête à défendre, par la force si nécessaire, la souveraineté des petites nations, si petites soient-elles. Au cours de sa récente visite en Lituanie, le pape Jean-Paul II a souligné que

"les intérêts des grands Etats ne doivent jamais contraindre les petits Etats à devenir les satellites d'une puissance étrangère."

En dépit des conflits qui ravagent actuellement le monde, il est heureux que quelques bonnes nouvelles aussi parviennent en cette instance de New York. Nous nous félicitons des processus de paix engagés au Moyen-Orient et de l'évolution positive de la situation en Afrique du Sud, au Cambodge, en Haïti et en El Salvador.

Le 31 août, conformément à la résolution 47/21 (1992) de l'Assemblée générale, les dernières unités de l'armée russe se sont retirées de Lituanie. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les représentants de tous les pays, grands et petits, qui ont soutenu notre légitime objectif. J'aimerais également remercier sincèrement l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, qui a veillé à ce que l'armée russe honore son engagement de se retirer et qui, dans les moments les plus critiques, a dépêché à Vilnius son envoyé, l'Ambassadeur Tommy Koh, ainsi que M. Stoyan Ganey, Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, qui s'est rendu en juillet en Lituanie et dans les autres Etats baltes pour discuter du retrait de cette armée. C'est avec joie que nous avons entendu l'Ambassadeur Koh, arrivé juste à temps pour la cérémonie marquant le départ des dernières troupes russes, déclarer :

"Ma tâche en Lituanie est terminée, bien que du travail m'attende dans les autres Etats baltes."

Lorsqu'un grand Etat retire son armée d'un petit Etat, sans lancer d'ultimatum ni poser de conditions, c'est le signal qu'une nouvelle ère a commencé pour le monde, où même les questions les plus épineuses peuvent être réglées pacifiquement grâce aux efforts internationaux, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. En dépit de nombreux désaccords de dernière minute, une

diplomatie tranquille et équilibrée a permis à la Lituanie et à la Russie de parvenir à un accord sur cette question essentielle.

J'ai eu le plaisir, à maintes occasions, de m'entretenir ouvertement et sincèrement avec le Président Boris Eltsine de la Fédération de Russie. Une nouvelle page vient d'être tournée dans les relations entre nos deux pays. Bien entendu, la question de l'indemnisation pour les dommages infligés durant les années d'occupation reste à l'ordre du jour des négociations entre la Lituanie et la Russie.

L'armée russe est encore présente en Estonie et en Lettonie. Nous pensons qu'avec l'aide de l'ONU, ce problème international sera réglé avec succès, et qu'en même temps, la stabilité de la région en sera renforcée.

Jusqu'à ce que les peuples prennent complètement conscience des possibilités que la démocratie et la liberté offrent, ces idées ne resteront que des idées. Après une première vague d'euphorie, la déception peut suivre. On peut déjà remarquer cela dans certains pays postcommunistes. En tant que Président de la Lituanie, cela me préoccupe beaucoup. Je ne pense pas que la communauté mondiale puisse se permettre de rester indifférente à ce problème.

Un Etat démocratique et civique, fondé sur la primauté du droit, où les personnes ne sont pas ségréguées à cause de leur nationalité ou leurs convictions religieuses et politiques, est en cours d'établissement en Lituanie. Dans notre pays, il n'y a pas de tension entre les Lituniens et les minorités ethniques. Nous réformons et nous stabilisons l'économie lituanienne; nous cherchons les moyens de garantir le minimum de sécurité sociale; dans la mesure du possible, nous nous efforçons d'ouvrir la voie à l'initiative privée. Nous ne pouvons cependant pas changer notre économie du jour au lendemain. Le peuple lituanien est patient et industrieux, il travaille dur pour son avenir et son bien-être. Cependant, il serait désastreux que la démocratie et le marché libre nous déçoivent.

C'est pourquoi je voudrais parler très franchement devant cette assemblée : même si nous sommes conscients de l'intérêt et de l'appui que nous porte la communauté mondiale, cela n'est pas suffisant. Il semble que même les organisations internationales les plus autorisées ne sont pas en mesure de fournir l'action coordonnée et l'initiative nécessaires à une assistance véritablement efficace. Nous ressentons de temps à autre des tendances isolationnistes de la part des nations les plus industrialisées, qui, étant parvenues à un niveau de vie élevé, essaient de se dissocier des pays d'Europe centrale et orientale. Cela complique beaucoup l'avenir de ces pays alors qu'ils s'efforcent de régler eux-mêmes les problèmes économiques, politiques,

psychologiques, culturels et historiques difficiles qu'ils ont hérités d'un passé récent. Dans la plupart des pays postcommunistes, une nostalgie du passé prévaut encore : l'époque à laquelle un gouvernement autoritaire garantissait aux gens leurs besoins minimaux, bien que ce fût au détriment de leur liberté. Sans efforts communs et opportuns, cette nostalgie d'un passé pseudo-socialiste pourrait entraîner certains pays à s'engager dans une voie qui serait inacceptable pour nous tous.

Depuis plusieurs années maintenant, aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord, l'idée d'un nouveau "plan Marshall" est dans l'air; mais elle ne s'est matérialisée en aucune façon. Pourtant, des investissements dans les pays de l'Europe centrale et orientale - et je ne pense pas seulement aux investissements financiers - seraient véritablement des investissements pour notre avenir à tous. Une assistance plus importante et plus efficace en faveur des forces démocratiques dans les Etats postcommunistes permettrait de débarrasser une fois pour toutes le monde des vestiges du totalitarisme et de la dictature qui ont tant fait souffrir l'humanité pendant le XXe siècle.

Avec la dissolution de deux blocs hostiles, le monde est devenu plus sûr. Cependant, cela ne résout pas tous les problèmes de sécurité auxquels l'humanité est maintenant confrontée. En fait, le nombre de ces problèmes s'est accru. Il y a maintenant une plus grande possibilité de conflits locaux et, ils éclatent précisément là où des dictatures qui oppriment les nations sont tombées. Les pratiques horribles telles que le "nettoyage ethnique" doivent être sévèrement condamnées. Le modèle d'un Etat-nation complètement fermé n'est plus viable pour régler les différents problèmes nationaux.

Le peuple lituanien respecte la lutte des nations pour leur liberté, mais il condamne les atrocités qui se produisent sous le couvert d'une noble cause. La tragédie de l'ex-Yougoslavie est véritablement horrible. Nous approuvons les moyens que l'ONU utilise pour maintenir la paix et la sécurité, mais trop souvent le règlement de la structure d'un Etat et des questions frontalières est confié aux pays en guerre pour en décider par la force des armes. A l'avenir, l'ONU devrait mener une diplomatie préventive encore plus active pour arrêter les conflits avant qu'ils n'éclatent. Tout acte violent et illégal exige une réponse, et non pas l'apaisement.

Le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" est un plan dont nous nous félicitons et qui apporte une base solide. Quel devrait être le nouveau rôle de l'ONU dans un monde toujours changeant? A mon avis, à l'avenir, l'Organisation doit non seulement garantir la sécurité, mais également encourager le développement économique et défendre à l'échelle mondiale les droits des minorités

ethniques et humaines. A la Conférence des droits de l'homme, à Vienne, nous nous sommes prononcés en faveur de la création du poste de haut commissaire aux droits de l'homme. Aujourd'hui, les idées quant à la souveraineté des Etats, l'autodétermination des nations, la sécurité nationale et le maintien et le renforcement de la paix changent rapidement. Les problèmes individuels de chaque Etat revêtent une portée de caractère mondial, en particulier dans les domaines de la protection de l'environnement, des réfugiés, des stupéfiants et du crime organisé. C'est précisément la raison pour laquelle la coopération entre les Etats voisins est d'une importance croissante.

L'interaction régionale s'élargit et le rôle des organisations internationales s'accroît. Nous approuvons les structures régionales et les dispositions qui contribuent à garantir la paix et la stabilité dans leurs régions respectives. Cependant, leurs activités devraient être liées à une supervision de l'ONU, afin que les pays grands et puissants ne transforment pas ces structures régionales en instruments de domination. Je fais allusion aux Etats qui ont connu des échecs. Ils ont besoin d'une assistance internationale qui, loin de leur imposer le protectorat d'un autre Etat ou de créer des conditions propres à les enfermer dans une sorte de sphère d'influence, respecterait et protégerait leur souveraineté et leur indépendance. Les petits pays ont le droit de s'appuyer sur une garantie ferme de sécurité. L'ONU pourrait et devrait devenir cette garantie. Dans l'avenir à long terme, quand la démocratie et la coopération seront fermement établies sur toute la planète, l'ONU devrait peut-être assumer certaines fonctions propres à un gouvernement mondial.

Je réaffirme la proposition de la Lituanie, qui a été esquissée il y a exactement un an et selon laquelle de nouveaux membres permanents pourraient être admis au Conseil de sécurité. Afin que l'ONU puisse atteindre cet objectif, il importe de continuer et même de développer les réformes du système qui sont maintenant mises en oeuvre pour accroître sa rentabilité. Nous nous félicitons des initiatives prises par plusieurs pays, notamment les Etats-Unis, pour établir des mécanismes d'inspection internes et externes plus fiables. La création d'un bureau d'inspecteur général, qui a été proposée, pourrait contribuer à garantir aux Etats Membres que l'aide qu'ils ont fournie à différents programmes est utilisée au mieux.

Je voudrais dire clairement que la crise financière actuelle de l'ONU préoccupe vivement la Lituanie. Nous n'y sommes pas indifférents. La Lituanie est fermement décidée à remplir ses obligations envers l'Organisation et elle a montré sa bonne volonté à cet égard. La Lituanie pourrait appuyer encore plus fermement les activités de l'Organisation si nous n'étions pas obligés depuis trois ans déjà, et à maintes reprises, de débattre le problème difficile

de notre contribution au budget des Nations Unies. Notre délégation, comme celles d'autres pays qui se sont trouvés dans une situation identique, a suggéré à plus d'une reprise les moyens qui permettraient de régler ce problème. Je voudrais souligner que la position de la Lituanie n'a pas changé. Le barème des quotes-parts doit être déterminé sur la base de données statistiques fournies par chaque Etat, conformément à sa solvabilité, et, ce qui est encore plus important, en respectant le principe selon lequel la même méthode de calcul des quotes-parts est appliquée de la même façon à tous les Etats. En cherchant à asseoir ces principes et à régler définitivement ce problème, nous sommes prêts à le débattre avec toutes les délégations, et nous comptons sur leur coopération.

Je réitère mon appui à la proposition que la Lituanie a présentée ici à l'Organisation des Nations Unies il y a exactement un an afin que de nouveaux membres puissent être ajoutés au Conseil de sécurité. La Lituanie non seulement appuie les efforts de maintien de la paix mais elle voudrait, en fin de compte, devenir un contributeur aux opérations militaires et civiles.

Quand la Lituanie est devenue membre du Conseil de l'Europe, j'ai proposé une réunion de tous les chefs d'Etat des pays postcommunistes. Il ne s'agit pas de chercher à créer une sorte de nouveau bloc ou à nous consoler mutuellement quant à nos difficultés économiques. Une telle conférence, sous les auspices du Conseil de l'Europe ou peut-être d'une autre organisation, pourrait être une occasion de discuter réalistement de la façon de nous remettre plus rapidement des maladies d'égoïsme et d'ethnocentrisme nationaux qui peuvent être inévitables dans les Etats jeunes et les démocraties fragiles. Tous les pays postcommunistes devraient aussi rapidement que possible apprendre à coopérer entre eux et avec le reste du monde et s'efforcer de devenir des membres à part entière de la communauté démocratique de notre planète. D'autres pays ont appris l'art de la coopération au fil des décennies. Nous n'avons pas disposé d'une telle période. Il est très important que nous réussissions, grâce à un effort commun, à rendre cette période aussi brève que possible.

Nous nous félicitons de l'initiative lancée par certains Membres des Nations Unies tendant à créer une instance pour les démocraties nouvelles et rétablies. Nous espérons sincèrement que ce mouvement, engagé aux Philippines, contribuera à rapprocher les pays en développement et les pays en transition afin qu'ils puissent adopter des attitudes communes sur la voie de la démocratie et du libre marché.

L'esprit du tout prochain XXI^e siècle anime déjà cette salle. Au moment où nous approchons du troisième millénaire, l'humanité est confrontée à des problèmes mondiaux critiques qui menacent son existence même :

écologiques, sociaux et spirituels et la menace nucléaire qui n'a pas encore été éliminée. Les problèmes nationaux et régionaux peuvent sembler bien peu de chose en comparaison, mais je ne pense pas que cela soit véritablement le cas. Tous les pas accomplis vers le progrès, même s'ils sont faits dans un petit pays ou en vue de relations améliorées entre deux Etats, diminuent la possibilité d'un conflit mondial et vice versa. C'est pourquoi je voudrais croire que le retrait des troupes russes de la Lituanie ne bénéficiera pas seulement à ces deux pays. Le monde tout entier est devenu un peu meilleur, un peu plus juste, et la menace qui pesait sur lui a diminué.

Je crois que nous connaissons de plus en plus de succès de ce type. Le système des Nations Unies continuera de contribuer sensiblement à ces succès.

La Présidente (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Lituanie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Algirdas Mykolas Brazauskas, Président de la République de Lituanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. Rahman (Bangladesh), Vice-Président, assume la présidence.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Mme Ugglas (Suède) (*interprétation de l'anglais*) :

Qu'il me soit permis de dire que le Gouvernement suédois se félicite de l'élection de l'Ambassadeur Insanally, de la République du Guyana, à la présidence de l'Assemblée générale à sa présente session. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général qui s'efforce de promouvoir les principes de la Charte et le renforcement des Nations Unies. De plus, je tiens à souhaiter la bienvenue aux six nouveaux Membres de l'Organisation.

Les idéologies totalitaires du siècle ont été éliminées mais la lutte des idées n'est pas finie. Les idées et idéologies totalitaires peuvent prendre des formes différentes à des moments différents. Dans de nombreux endroits, et aucun pays n'en est à l'abri, nous constatons encore des manifestations de racisme, de xénophobie et d'intolérance. Si ces tendances ne sont pas inversées efficacement aujourd'hui, le monde pourrait être confronté demain à des menaces encore plus graves.

Tandis que nous nous félicitons du progrès vers la paix et la liberté en Europe orientale, au Moyen-Orient et en Afrique du Sud, nous devons comprendre qu'il s'avérera

insaisissable s'il ne sert pas à améliorer le sort de ces peuples. La paix et la démocratie, la liberté et la réconciliation doivent être consolidées par le progrès économique et social.

Les efforts individuels pour améliorer son propre sort et celui de sa famille reflètent un désir humain fondamental qui transcende toutes les différences culturelles. Si ce désir est entravé, si l'espoir se transforme en désillusion, le terrain deviendra fertile pour les marchands de haine et les apôtres de la violence.

Les régions du monde où la sécurité et la prospérité ont été relativement bien assurées peuvent maintenant contribuer à étendre la zone de paix à des régions qui luttent pour échapper au cercle vicieux de la pauvreté et de la violence. Les principaux instruments de cette évolution sont un commerce mondial plus libre et un échange d'idées plus ouvert.

En Europe, il incombe à l'Union européenne qui sera mise en place, et dont la Suède souhaite bientôt faire partie, la responsabilité particulière de faire en sorte que le rideau de fer ne soit pas de nouveau érigé sous forme de divisions économiques et sociales persistantes. Les Etats-Unis et les pays de la région Asie-Pacifique font face à des défis de même nature dans leur région. Au Moyen-Orient et en Afrique, nous partageons tous une responsabilité commune.

Malgré tous les défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté - conflits régionaux, pauvreté généralisée, détérioration de l'environnement et prolifération des armes - je pense que nous avons une chance raisonnable d'élargir la zone de paix et de prospérité au moment où nous sommes au seuil du XXIe siècle. Dans cet effort, nous devons pouvoir nous fier à une organisation mondiale forte et efficace.

Aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies atteint un âge moyen. Dans deux ans, elle célébrera son cinquantième anniversaire. La fin de la guerre froide présente de nouvelles possibilités de tirer parti au maximum de la Charte des Nations Unies et du système des Nations Unies. En même temps, un diagnostic approfondi et certains remèdes énergiques sont nécessaires pour que l'Organisation devienne un instrument efficace de la communauté mondiale.

L'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld a déjà dit :

"L'Organisation des Nations Unies est, et devrait être, une institution vivante, dynamique et expérimentale. Si elle devait cesser un jour de l'être, il faudrait alors la révolutionner ou la remplacer par une nouvelle approche."

Ces mots sont aussi provocants et valables aujourd'hui qu'ils l'étaient à la fin des années 50.

Je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, d'insister sur les domaines où l'Organisation travaille bien ou de faire l'éloge des initiatives qui le méritent. Je voudrais plutôt me concentrer sur les domaines où les réformes sont indispensables et qui nécessitent une attention particulière. Les plus importants sont la promotion de la paix et de la sécurité, le rôle de l'Organisation dans les domaines économique et social et la promotion des droits de l'homme.

En réagissant à plusieurs crises dans la période suivant la guerre froide, le Conseil de sécurité a, de facto, considérablement élargi le concept de paix et de sécurité internationales. L'ONU se trouve engagée, sur une base régulière, dans des opérations diversifiées et à large portée qui s'exercent dans des situations de conflit complexes. Certaines sont de nature interne et beaucoup engagent des efforts humanitaires. Le concept même de maintien de la paix par l'ONU a subi des changements profonds.

Des exigences sans précédent sont imposées à l'Organisation dans la recherche de la paix et de la sécurité globales. Le nombre de personnes servant dans les opérations de maintien de la paix a été multiplié par huit au cours des deux dernières années, tandis que le budget de maintien de la paix doublera au cours d'une seule année.

La mise en oeuvre d'un accord de paix en Bosnie-Herzégovine exigera des contributions supplémentaires et substantielles des Etats Membres de l'ONU. La volonté et la capacité de fournir du personnel et des ressources seront, encore une fois, mises à l'épreuve. Je suis fier d'annoncer qu'en ce moment même, un groupe de bataillon nordique est en cours de déploiement en Bosnie.

Nous nous félicitons d'un règlement de paix pour la Bosnie-Herzégovine, certes, mais nous devons reconnaître que la solution à ce long et amer conflit est loin d'être idéale. Elle pourrait ne constituer que le début d'un processus compliqué et frustrant menant à la paix, où tous les efforts doivent être consentis pour contrer les dangers inhérents au maintien de l'agression, au "nettoyage ethnique" et au démembrement de la Bosnie-Herzégovine.

Dès qu'un règlement a été signé par les parties, nous devrions nous concentrer sur l'édification d'une paix susceptible d'établir des conditions de sécurité et de décence pour la population éprouvée. Tout d'abord, il nous faut une opération de maintien de la paix forte et efficace pour contribuer à la mise en oeuvre des dispositions de l'accord.

Les organisations internationales, notamment l'ONU, doivent se lancer dans un programme complet de reconstruction et de redressement. Il faudrait accorder une

attention spéciale à la situation des réfugiés et des personnes déplacées et à leur retour, ainsi qu'aux épreuves que subissent les femmes et les enfants.

L'expérience acquise avec le conflit dans l'ancienne Yougoslavie et lors de l'opération fructueuse de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) montre la nécessité d'une approche intégrée des questions de paix et de sécurité internationales. Ceci doit être l'un des principes directeurs pour la réforme et la restructuration de l'Organisation devant lui permettre de s'occuper de façon plus effective des conflits de notre époque. Le rapport "Agenda pour la paix" du Secrétaire général indique des façons d'améliorer la gestion, à moyen terme et à long terme, du maintien de la paix. L'interaction entre la diplomatie préventive, l'édification de la paix, le maintien de la paix et l'instauration de la paix après un conflit est indispensable.

On ne peut contester le besoin de réforme dans le domaine du maintien de la paix. Les efforts actuellement en cours à cet égard sont louables et devraient être encouragés. Les pays nordiques ont l'intention de présenter des propositions sur cette question au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Mais je voudrais, dès à présent, attirer l'attention sur les points suivants.

Tout d'abord, nous devons pouvoir réagir de façon souple face aux situations fluides des opérations de maintien de la paix, ce qui exige de meilleures ressources en personnel de planification et d'opération. Le commandement et le contrôle doivent être clairement définis. Le commandement effectif des opérations sur le terrain resterait, bien entendu, aux mains des commandants des forces respectives.

Deuxièmement, des consultations étroites entre les contributeurs de troupes, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général revêtent une importance particulière dans les opérations complexes de maintien de la paix. Un forum de coordination et d'échange d'informations serait souhaitable afin d'améliorer les contacts entre le Conseil et les contributeurs de troupes. Je propose qu'un tel forum soit créé pour chaque opération majeure.

Troisièmement, nous pressons les Etats Membres de réagir positivement à la demande du Secrétaire général et de fournir des troupes, du personnel et de l'équipement supplémentaires en réserve qui pourraient être utilisés à bref délai pour le maintien de la paix. Les membres du Conseil de sécurité sont investis d'une responsabilité spéciale, qui est de faire en sorte que les ressources appropriées soient fournies lorsqu'ils décident de nouvelles opérations.

Quatrièmement, les opérations de maintien de la paix et les efforts d'assistance humanitaire sont de plus en plus étroitement liés, ce qui exige une amélioration de la coordination. Dans bien des cas, les efforts humanitaires sont vitaux pour assurer le succès d'une opération de maintien de la paix.

Cinquièmement, le grand nombre et la diversité des opérations de maintien de la paix exigent que l'on place un accent spécial sur la formation. Des collèges de formation des Nations Unies devraient être créés pour assurer la formation appropriée des défenseurs de la paix. L'ONU a un rôle important à jouer dans la coordination et la promotion de la formation de toutes les catégories de personnel affectées au maintien de la paix. Les Etats Membres qui ont une longue tradition dans ce domaine sont investis d'une responsabilité spéciale. La Suède, pour sa part, est prête à contribuer à l'amélioration des compétences des défenseurs de la paix. Ceci pourrait inclure la formation de personnel civil et d'assistance humanitaire comme aussi de personnel de police et d'effectifs militaires.

Enfin, il est tout particulièrement important de relever que les exigences actuelles et croissantes auxquelles doit faire face l'ONU en matière de maintien de la paix ne sauraient être satisfaites si les Etats Membres ne paient pas leurs cotisations. Nous devons créer les ressources nécessaires pour permettre l'application rapide des décisions du Conseil de sécurité. A défaut, nous courons le risque de saper la crédibilité et le prestige de l'Organisation et du Conseil de sécurité.

De nouvelles menaces à la sécurité régionale se profilent. La coopération entre l'ONU et les arrangements régionaux est vitale pour faire face à ces menaces, dont la portée est globale. L'action régionale est indispensable pour renforcer la communauté globale des valeurs et pour assurer l'utilisation efficiente de ressources restreintes. A cet égard, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) demande le statut d'observateur à l'Assemblée générale.

En ma qualité de Présidente du Conseil de la CSCE, j'ai signé en mai dernier un document-cadre avec le Secrétaire général. Ce cadre vise à améliorer la coordination et la coopération entre l'ONU et la CSCE dans la solution des conflits dans la région couverte par la CSCE. La mise en oeuvre de ce cadre est essentielle pour la réalisation des objectifs du Chapitre VIII de la Charte. Des consultations régulières, un échange d'informations et la coordination d'activités entre l'ONU et la CSCE sont déjà en cours. Des missions de la CSCE contrôlent la mise en oeuvre des sanctions des Nations Unies contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie-Monténégro) tandis que des actions concrètes, sur le terrain, ont été entreprises dans l'ancienne

république yougoslave de Macédoine et dans la Géorgie éprouvée.

En tant que Présidente de la CSCE, je déplore les événements récents en Géorgie. La survie même de ce pays en tant que membre de la communauté internationale est maintenant en jeu. La CSCE apporte son plein appui aux efforts du Président Shevardnadze pour empêcher le démembrement de son pays. Tous les Etats participants doivent maintenant utiliser leur influence à cette fin. La désintégration de la Géorgie n'est dans l'intérêt de personne.

Le Conseil de sécurité porte la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales et doit être la force motrice des réformes dans ce domaine, reflétant ainsi les aspirations des Etats Membres de l'Organisation. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration du Conseil selon laquelle les progrès en matière de désarmement, de contrôle des armements et de leur non-prolifération peuvent apporter une contribution cruciale au maintien de la paix et de la sécurité. Un accord rapide sur une interdiction globale des essais renforcerait cette notion.

L'accroissement considérable du nombre de Membres des Nations Unies rend l'étude de la question de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité encore plus urgente. L'efficacité, le rendement et la légitimité du Conseil doivent en être les objectifs primordiaux. La réforme doit faire en sorte que le Conseil continue de jouer un rôle pertinent dans un monde changeant et conserve sa capacité d'agir de façon décisive et prompt.

L'Organisation des Nations Unies a pour unique mandat de promouvoir le progrès et le développement économique, social et écologique. Ces domaines doivent bénéficier d'une attention accrue si l'on veut surmonter les menaces à long terme qui planent sur la paix et la sécurité internationales. Le défi devant lequel est placée aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies consiste à s'acquitter du rôle important qui consiste à encourager la coopération internationale et les efforts déployés par les gouvernements pour maîtriser les problèmes sans cesse plus complexes et interdépendants liés au développement. La Suède sera particulièrement heureuse de participer aux délibérations portant sur le rapport du Secrétaire général relatif à un programme pour le développement.

Avec d'autres pays, nous avons assisté avec une préoccupation croissante à ce qui apparaît comme une fragmentation et une marginalisation de l'Organisation des Nations Unies en matière d'aide au développement, notamment de développement à long terme. Il est évident que des réformes en profondeur s'imposent afin que l'Organisation des Nations Unies soit à même de relever les nouveaux défis.

Une structure de direction plus efficace et un financement plus large, régulier et prévisible des activités opérationnelles répondraient autant aux intérêts des pays bénéficiaires que des pays donateurs. Nous devons améliorer nos instruments, tant sur le plan de la formulation de politiques que sur celui des activités de développement, afin d'éviter que l'engagement et le financement de la Suède et d'autres Etats Membres ne soient détournés vers d'autres organisations, aux dépens de ceux qui ont le plus besoin de ce que l'Organisation des Nations Unies peut offrir.

La Suède, qui depuis longtemps figure parmi les pays donateurs, fermement convaincue de l'importance de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, continuera d'œuvrer en faveur de réformes qui s'avèrent particulièrement nécessaires. Aussi espérons-nous que la récente décision de poursuivre les négociations sur le rôle, l'étendue et le fonctionnement des conseils d'administration des programmes de développement assurera une gestion efficace du travail en matière de développement. Les conseils d'administration doivent être des instruments efficaces, capables de guider fermement le travail de leurs organisations respectives.

La promotion des droits de l'homme est un objectif prioritaire de l'Organisation des Nations Unies, comme le stipule la Charte. C'est ainsi que la protection et la promotion des droits de l'homme devrait servir de base à l'ensemble des activités de l'Organisation.

Des millions de personnes dans de nombreuses parties du monde continuent d'être victimes d'abus flagrants des droits de l'homme et du droit humanitaire. Lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tous les Etats ont réaffirmé leur engagement solennel de promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont l'universalité ne fait aucun doute. Toutefois, ces engagements sont inutiles s'ils ne se traduisent pas sur le plan concret. Tous les Etats ont le devoir de respecter les conventions internationales dans ce domaine.

Nous devons aussi veiller à ce que le programme des droits de l'homme des Nations Unies dispose des moyens et de l'appui nécessaires pour s'acquitter de son rôle. Il nous faut prendre d'urgence les mesures qui s'imposent afin d'accroître les ressources et améliorer le fonctionnement du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

La désignation d'un haut commissaire pour les droits de l'homme renforcerait la capacité du système international de faire face plus directement aux situations d'urgence et aux violations graves. Cela permettrait d'améliorer la coordination et l'intégration des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le commissaire symboliserait la priorité accordée à la protection des droits

de l'homme, et cette question devrait faire rapidement l'objet d'un examen par la présente Assemblée générale.

La Suède se félicite de ce que l'Assemblée générale ait récemment procédé à la désignation des juges pour le tribunal mis en place en vue de juger les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie. Ainsi, ce tribunal pourra commencer rapidement cet important travail.

J'aimerais revenir à la crise financière qui touche l'Organisation des Nations Unies. Il est profondément troublant que 90 % des quotes-parts soient acquittées en retard ou ne le soient pas du tout. Rien ne saurait justifier le fait que des membres permanents du Conseil de sécurité ne respectent pas leurs obligations à cet égard.

Le moment est venu d'aborder la question des incitations et des pénalités afin de renforcer le principe consistant à remplir en temps voulu et pleinement ses obligations financières. Les recommandations faites à cet égard par le Groupe consultatif indépendant pour le financement des Nations Unies doivent se voir accorder une attention immédiate. A ce propos, il convient de ne pas oublier la lettre et l'esprit de l'Article 19 de la Charte, avec ses implications sur le droit de vote.

Un ajustement du barème des quotes-parts doit assurer une application plus équitable et plus moderne du principe de la capacité de paiement.

En cette période de ressources limitées, il est également impératif pour les Etats Membres de s'attaquer aux questions de priorités et de gestion efficace. Une stricte discipline budgétaire s'impose, et les rares ressources ne doivent pas être gaspillées dans des activités dont les objectifs sont mal définis; les moyens confiés à l'Organisation doivent être utilisés de la manière la plus rentable et la plus prudente possible. Nous nous félicitons des mesures récentes prises par le Secrétaire général à ce sujet.

Nous disposons aujourd'hui de la chance unique de renforcer la coopération internationale. Jamais depuis 1945 une pareille occasion ne s'était présentée. Le jugement de l'histoire sera implacable si nous ne saisissons pas ce moment. Aussi nous appartient-il, à nous politiciens et hommes d'Etat de la génération actuelle, de veiller à ce que la coopération internationale franchisse un pas décisif.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer dans ce processus. Si elle concentre son attention sur les tâches essentielles que lui a confiées la Charte et parvient à obtenir l'appui et la coopération nécessaires, l'objectif sera atteint. Un large consensus s'est dessiné parmi les Etats Membres quant à la nécessité d'un renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Si ce consensus peut se

concrétiser par des mesures rapides, nous aurons accompli un progrès considérable en permettant à l'organisation mondiale d'être à la hauteur des grands espoirs qu'elle incarne aujourd'hui.

M. Melescanu (Roumanie) :

Il ne fait aucun doute que la "transition" reste encore le mot clef qui définit le processus que mon pays, de même que d'autres, parcourt. L'introduction d'un point consacré aux pays en transition parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale est révélatrice pour sa capacité de répondre d'une manière prompte aux préoccupations de ses Membres.

L'année passée, mon prédécesseur a souligné devant l'Assemblée générale l'importance de la capacité d'apprendre de la société roumaine. Dès lors, mon pays a continué à apprendre que la démocratie, l'état de droit, le pluralisme politique, l'économie de marché, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont des conditions impératives pour l'accomplissement du potentiel et des aspirations individuelles.

Nous avons également appris que la transition sera plus longue que prévu, que ses défis s'avèrent plus grands qu'on ne les avait imaginés et que les coûts sociaux à payer sont plus lourds que les estimations initiales. Pourtant, ces leçons amères m'affaiblissent nullement notre option irréversible pour la démocratie et l'économie de marché.

Comme vous le savez peut-être, en 1992, des élections locales, générales et présidentielles, libres et honnêtes, ont eu lieu en Roumanie. De cette manière, une première étape du processus de restructuration de la vie politique et du renforcement de l'Etat de droit a été parcourue. Certes, le processus politique de notre société continue de subir des changements. A présent déjà, 11 partis politiques sont représentés au parlement. De plus, une disposition spéciale de notre loi électorale garantit à chaque minorité nationale une place dans le législatif, même si ses formations politiques n'ont pas obtenu le minimum de voix nécessaires. De même, il faut remarquer une évolution lente, mais constante, d'une tendance qui vise à mieux traduire la diversité politique en forces politiques plus fortes et mieux définies.

En ce qui concerne la restructuration économique, le Gouvernement créé à la suite des élections générales a présenté au mois de mars 1993 devant le Parlement roumain la Stratégie de la réforme économique et sociale. L'idée centrale de cette stratégie est de réaliser la transition vers l'économie de marché aussi vite que possible. Tout en visant avec priorité la privatisation et les changements structurels, aux niveaux macro et micro-économiques, le

Gouvernement prête aussi une attention particulière à leurs coûts sociaux.

Cette année, nous avons adopté quelques mesures décisives : à partir du 1er mai, le Gouvernement a cessé toute subvention pour la production industrielle des denrées de consommation, et à partir du 1er juillet, la taxe sur la valeur ajoutée est devenue l'instrument fiscal unique.

Nous pouvons déjà parler d'un intérêt accru des sociétés occidentales majeures pour investir en Roumanie et coopérer avec les compagnies roumaines viables, ce qui annonce des prémices plus favorables pour la relance de l'activité économique.

Pourtant, quelques difficultés majeures, inhérentes au processus de transition, continuent à se manifester dans l'économie roumaine. En même temps, il y a des circonstances extérieures défavorables qui ont déterminé, pendant les trois dernières années, une baisse dramatique de la production dans d'importants secteurs économiques. Je voudrais à cet égard mentionner ici : la diminution de la coopération économique avec les pays voisins et les conséquences négatives des sanctions imposées successivement par les Nations Unies à l'Iraq, à la Libye et à la République fédérative de Yougoslavie, sanctions respectées par la Roumanie.

Notre expérience pendant les dernières années a montré que les efforts internes peuvent être catalysés d'une manière décisive par l'assistance étrangère financière et managériale. C'est pourquoi nous considérons que l'assistance internationale dans les années à venir peut accélérer notre processus de réforme et générer une nouvelle relance de la production industrielle, ainsi qu'une meilleure intégration de l'économie roumaine dans l'économie mondiale.

Pour résumer, nous pouvons affirmer à ce stade, que la conclusion essentielle qui dérive de cette période de transition est que - en dépit de difficultés indéniables - il n'y a pas de voie de retour. Nous allons respecter et suivre l'option irréversible du peuple roumain de joindre la famille des pays démocratiques.

A notre avis, la démocratie et le nouveau rôle des Nations Unies non seulement sont complémentaires mais aussi se renforcent réciproquement. A cet égard, permettez-moi de citer le Président Woodrow Wilson qui dit, s'adressant au Congrès des Etats-Unis, le 2 avril 1917 :

(L'orateur cite en anglais; interprétation)

"Une entente solide pour la paix ne peut être maintenue qu'avec la participation des nations démocratiques. On

ne peut attendre d'aucun gouvernement autocratique qu'il respecte ou maintienne ses engagements. Il faut une ligue d'honneur, une association d'opinions."

(L'orateur poursuit en français)

Ces idées restent également valables aujourd'hui et constituent l'objectif même pour l'atteinte duquel nous devons tous lutter, consacrant nos efforts au renforcement et à l'élaboration d'une nouvelle approche du rôle des Nations Unies. Tout en restant fidèle à ses objectifs et principes fondamentaux, l'Organisation doit naturellement s'adapter au nouvel environnement politique. Profondément et sincèrement attachée à l'esprit de la Charte, la Roumanie entend offrir son plein appui aux idées et aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général "Agenda pour la paix", en concevant les Nations Unies comme le suggère le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, c'est-à-dire comme

"à la fois, l'instrument de chacun des Etats Membres et un tout supérieur à la somme des parties".

Conscients que la mise en oeuvre des idéaux généreux des Nations Unies requiert des ressources adéquates, nous sommes prêts à soutenir entièrement les efforts visant une meilleure gestion de celles-ci, sous un contrôle plus rigoureux des nations qui y contribuent. Des mesures très fermes s'imposent à cette fin. La responsabilité doit devenir le mot d'ordre aussi bien pour l'activité quotidienne des Nations Unies que pour leurs futurs projets.

L'élargissement et la diversification des programmes de développement économique et social pour la protection de l'environnement représentent, sans doute, un impératif. Il est pourtant important de s'assurer que l'argent alloué à ces programmes ne soit pas gaspillé en des tas de documents et voyages inutiles autour du monde.

Les opérations de maintien de la paix, qui ont récemment enregistré une impressionnante expansion, nous confrontent avec des exigences similaires. La relation coûts/bénéfices et le contrôle de l'utilisation des ressources doivent faire l'objet d'une attention accrue.

Le nouveau climat politique, qui a favorisé un rôle plus significatif du Conseil de sécurité, a permis aussi une utilisation meilleure des possibilités des Nations Unies dans le contrôle et le règlement des conflits.

La Roumanie est décidée à contribuer de son mieux aux opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix et, à cette fin, a déjà initié un programme spécial destiné à développer sa capacité de répondre d'une façon adéquate aux demandes des Nations Unies ou des autres organisations.

Un premier bataillon militaire composé de professionnels effectue déjà l'entraînement exigé par ce type d'opérations. Nous estimons qu'il pourra devenir opérationnel au début du printemps prochain.

En partant de la nécessité de consolider la capacité des Nations Unies dans cet exercice dynamique de leurs fonctions, l'appui et la coopération de l'OTAN et de la CSCE sont d'autant plus nécessaires et bienvenus. Dans ce domaine, la contribution des autres accords et organismes régionaux, et, en particulier, l'activité remarquable déployée par le Conseil de coopération nord-atlantique, sont très importants.

En même temps, afin de préserver leur prestige et leur crédibilité et de s'assurer la confiance de la communauté internationale, les opérations de maintien de la paix doivent respecter strictement les principes et les prémices qui ont contribué à leur succès jusqu'à présent. Par conséquent, nous devons être prudents quant à l'octroi de toute autorité unilatérale que certains pays sont tentés de s'arroger dans des régions où ils ont des intérêts spécifiques. Cela vaut surtout quand il y a des doutes sur l'impartialité des forces impliquées ou lorsque le consentement nécessaire du pays hôte pourrait être altéré par des pressions.

Sagesse et précautions sont d'autant plus nécessaires que nous reconnaissons dans les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix une dimension majeure d'un nouvel ordre mondial.

L'être humain et son potentiel créatif doivent se situer toujours au centre de nos efforts et préoccupations. Nous saluons dans cette perspective les résultats encourageants de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et nous espérons que ses conclusions, y compris celles concernant la création d'un poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme, seront réalisées le plus tôt possible. Nous espérons également que la Conférence mondiale sur le développement social de 1995 aura des résultats encore plus fructueux.

C'est un grand plaisir pour moi de pouvoir réaffirmer que le respect pour l'être humain est devenu une valeur généralement acceptée de notre stratégie du développement social. La Roumanie est liée à la quasi-totalité des accords internationaux sur les droits de l'homme et engagée dans les procédures internationales pertinentes avec toute sa disponibilité.

Les engagements internationaux en faveur du respect des droits de l'homme et de l'état de droit sont étroitement liés à la législation nationale grâce à la disposition constitutionnelle qui consacre la primauté des réglementations internationales par rapport à la loi interne.

L'admission de la Roumanie comme membre du Conseil de l'Europe, recommandée aujourd'hui même à une très grande majorité par l'Assemblée parlementaire du Conseil, va compléter cette image. Brièvement, les normes et standards internationaux sont à la fois nos normes et standards.

Certainement, le progrès - surtout dans le domaine des droits de l'homme - n'est pas seulement la question d'élaborer et d'adopter des lois et des réglementations nouvelles. C'est aussi la question de leur mise en oeuvre dans un environnement social. Et, ce qui est tout aussi important, cela comporte un aspect économique. Le standard de vie et la qualité de la vie ont un impact considérable sur les droits de l'homme. C'est la raison pour laquelle nous essayons de transformer la protection sociale en une dimension de base de notre programme de réforme.

La protection des droits des personnes appartenant à des minorités constitue une partie intégrante de la protection des droits de l'homme. Il y a en Roumanie 14 minorités nationales et ethniques, enregistrées comme telles par leurs organisations et partis politiques. Elles représentent, ensemble, environ 10 % de la population. Depuis décembre 1989, nous avons déployé des efforts permanents afin d'établir des mesures pour la protection des personnes appartenant aux minorités nationales.

La création du Conseil national des minorités, au cours de cette année, a élargi le cadre institutionnel qui permet à chaque minorité nationale de Roumanie de participer au processus de décision relatif à la protection de son identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse. Certes, nous n'avons pas complètement répondu à toutes leurs demandes et à toutes leurs aspirations. La cause n'en réside pas dans un manque de volonté de notre part, mais dans les difficultés qui confrontent la population dans son ensemble.

Encore faut-il souligner qu'un recours excessif aux questions relatives aux minorités nuit aux intérêts des minorités elles-mêmes, de la majorité de la population, comme aussi de la communauté internationale dans son ensemble. Malheureusement, de telles tendances, expressions d'un nationalisme agressif ainsi que de la xénophobie, du racisme et de l'antisémitisme, représentent encore d'importants facteurs déstabilisateurs et une menace à la paix et à la sécurité internationales, y compris pour les pays de l'Europe centrale et orientale. Il faut donc faire preuve de précaution à l'égard de ces phénomènes ainsi que du prétendu nouveau concept du droit à l'autodétermination, pour prévenir toute dégradation de son contenu juridique.

La délégation roumaine voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer sa grande satisfaction pour la conclusion, le 13 septembre 1993 à Washington, de la Déclaration de principes israélo-palestinienne sur l'autonomie palestinienne

à Gaza et Jéricho. Le Gouvernement roumain apprécie que la reconnaissance mutuelle et la Déclaration de principes représentent une victoire de la raison et de la volonté politique dont le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine ont su faire preuve, ouvrant des perspectives nouvelles à la coexistence pacifique et à la collaboration entre les deux peuples, ainsi que pour tous les peuples de la région. Certes, la contribution majeure revient aux deux parties directement impliquées, mais nous ne pouvons pas ignorer la contribution de la communauté internationale, du Gouvernement des Etats-Unis ainsi que de ceux d'autres pays. A cet égard, il m'est très agréable de rappeler les efforts constants déployés par mon pays en faveur de la paix et de l'entente entre les peuples israélien et palestinien.

En ce qui concerne le conflit dans la région orientale de la République de Moldova, les conclusions présentées l'année dernière par la délégation roumaine sont, malheureusement, en grande partie, encore valables. On n'a enregistré aucun progrès vers une solution politique du conflit. De plus, nous assistons à une drôle de situation où le commandant en chef du XIVe corps d'armée russe, une armée étrangère dont la présence sur le territoire national d'un pays indépendant ne jouit pas du consentement de ce membre des Nations Unies, a été récemment "élu" membre du soi-disant parlement local.

A notre avis, le retrait de l'armée étrangère est la clef de la solution du conflit de la zone de Transnistrie. Nous constatons avec satisfaction que la communauté internationale partage un point de vue similaire. Une consécration adéquate de cette position au cours de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies serait un appui important à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République de Moldova. Les récents développements positifs en ce qui concerne le retrait de l'armée russe des pays Baltes, question qui fera l'objet de débats à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pourraient servir de précédent utile.

Dans le même contexte, nous considérons utile de relever les efforts entrepris par la mission de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et de l'assurer de tout notre appui dans l'accomplissement de sa tâche. Nous sommes favorables à la reprise du mécanisme quadripartite consistant en des rencontres entre les Ministres des affaires étrangères de la République de Moldova, de la Roumanie, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine.

La République de Moldova a également besoin de la compréhension et de l'appui de la communauté internationale. A cet égard, on peut remarquer un signe encourageant dans la prompt réaction internationale au prétendu procès de Tiraspol, où un groupe de personnes

arrêtées pour raisons politiques par les autorités autoproclamées de Transnistrie risquent leur vie. Ce procès révèle la nature politique du conflit dans la République de Moldova.

En dépit des efforts diplomatiques énergiques déployés jusqu'à présent, les conflits dans l'ex-Yougoslavie restent encore sans solution. En tant que pays voisin et ami de tous les Etats successeurs, la Roumanie est réellement intéressée à ce que la vie reprenne le plus tôt possible son cours normal dans cette région. Mettre fin aux souffrances des gens, ainsi qu'aux risques continus qui menacent la vie des membres de la mission de la FORPRONU, représente un impératif immédiat.

La Roumanie réaffirme sa haute appréciation pour les efforts constants déployés par les deux coprésidents de la Conférence de paix sur l'ex-Yougoslavie. Dans ce contexte, il convient de souligner l'engagement du Gouvernement roumain de continuer ses efforts en faveur d'une solution pacifique au conflit yougoslave, ainsi que son appui au processus de paix coparrainé par les Nations Unies et la Communauté européenne.

La Roumanie va joindre ses efforts diplomatiques à ceux des autres pays de la région, étant persuadée que la paix négociée représente la seule solution acceptable pour ce conflit. Le succès de nos efforts conjoints est vital pour la nouvelle Europe que nous voulons édifier et pour la stabilité future de la région.

Dans le contexte de la crise yougoslave, la Roumanie applique strictement le régime des sanctions imposées par les résolutions du Conseil de sécurité. Malgré les graves conséquences qu'elles ont sur notre économie, en pleine période de crise et de transition, nous considérons que ces mesures ont été des moyens nécessaires pour soutenir les efforts en faveur de la paix.

La présence en Roumanie des équipes des missions d'assistance CEE/CSCE pour les sanctions et d'une petite flotte de l'Union de l'Europe occidentale qui patrouille le long du secteur roumain du fleuve a renforcé les mécanismes de surveillance déjà existants. Nous avons aussi réalisé une étroite coopération avec les autres pays riverains.

Malgré ces efforts, nous n'avons pas reçu une compensation adéquate qui puisse diminuer nos immenses pertes économiques. Nous sommes, certes, encouragés par la prise de conscience de la part de la communauté internationale et du Conseil de sécurité des difficultés de la Roumanie et des autres pays affectés, dans l'esprit de l'Article 50 de la Charte des Nations Unies. En même temps, nous aimerions voir cet esprit se matérialiser.

Les organismes de l'ONU et les institutions financières internationales devraient répondre aux besoins de nos pays au lieu de nous laisser trouver seuls les solutions pour ces difficultés accablantes auxquelles nous sommes confrontés, et cela précisément pour avoir maintenu une conduite normale de Membre loyal des Nations Unies.

Nous saluons les débats pertinents, dans les divers organismes de l'ONU, au sujet des compensations. Les recommandations adoptées par le Comité créé en vertu de la résolution 724 (1991) ont vraiment la signification d'un soutien moral et de solidarité. On doit pourtant admettre que, malheureusement, le soutien moral n'est pas suffisant et qu'on ne peut pas répondre à des demandes économiques sérieuses par de belles paroles seulement. Nous attendons que des mécanismes consultatifs renforcés examinent des solutions concrètes pour ces problèmes, et nous espérons que les institutions financières internationales seront plus réceptives.

Cela sera de nature à apporter une aide bien méritée pour les pays affectés et contribuera en même temps à accroître la confiance dans l'autorité de la Charte des Nations Unies et dans sa capacité de préserver le dévouement des pays à la cause de la paix.

Nous considérons que la fin de la guerre froide aboutira à de nouveaux devoirs, généraux et spécifiques, pour les membres de la communauté internationale. Si nos buts communs en tant que Membres des Nations Unies sont la démocratie, la paix et la sécurité, alors la solidarité représente un moyen essentiel pour leur réalisation. L'une des contributions les plus originales des Nations Unies au cours de cette Décennie du droit international pourrait être justement l'élaboration du contenu juridique de la notion de "devoir de solidarité", dont la mise en oeuvre devrait être en harmonie avec les principes universellement acceptés du *jus gentium*, de la démocratie et des droits de l'homme. A notre avis, la solidarité devrait devenir l'une des valeurs stratégiques centrales du nouvel ordre mondial.

Certes, nous vivons toujours dans une période de grands défis pour la société internationale et pour les Nations Unies. Même s'il est vrai que beaucoup de nos grands espoirs suscités par la fin de la guerre froide n'ont pas été confirmés jusqu'à présent, nous n'avons pas le droit de renoncer à nos aspirations. Le meilleur moyen de transformer nos espoirs en réalités est de travailler ensemble, en renonçant à la routine contre-productive et aux raisons égoïstes. Nos efforts conjoints doivent être surtout l'expression d'une solidarité vive et puissante et de la confiance dans ce que nous pouvons faire ensemble pour un avenir meilleur.

M. Di Tella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Je félicite l'Ambassadeur Insanally de son élection. Nul doute qu'il saura diriger nos débats avec la même sagesse et la même cohérence que son prédécesseur, M. Ganev, alors Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie.

Une fois encore, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Etats Membres : la République tchèque, la République slovaque, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Monaco, l'Erythrée et Andorre.

De même, nous exprimons à nouveau notre reconnaissance et notre appui au Secrétaire général, M. Boutros-Ghali, qui, avec des objectifs clairs et une grande efficacité diplomatique, a assumé les nouvelles responsabilités des Nations Unies dans un climat international tout à la fois recréé de problèmes et porteur de promesses.

De graves conflits persistent, comme dans l'ex-Yougoslavie ou encore la situation délicate en Somalie, qui font l'objet du travail et des efforts des Nations Unies. Il y a des affrontements régionaux historiques et des frictions dues à certaines identités nationales, culturelles ou religieuses ignorées pendant de longues années et qui réclament aujourd'hui leurs droits d'une manière qui n'est pas toujours pacifique.

Il subsiste aussi de graves déséquilibres économiques entre nations et régions et le risque existe d'assister à l'échec de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) parce que certains gouvernements insistent pour maintenir des pratiques protectionnistes anachroniques qui ont des effets négatifs sur le potentiel commercial de pays comme l'Argentine.

Au-delà de ces problèmes, c'est aussi une période d'espoir et d'optimisme. Nous sommes encouragés par la progression de la démocratie, l'universalisation de la notion de droits de l'homme, l'ouverture et la réforme économique dans des régions où autrefois prévalait le dirigisme d'Etat et où se répandent aujourd'hui la liberté et la quête permanente de la paix.

Peut-être n'est-il pas de meilleur symbole de cet espoir et de cet optimisme que l'accord historique conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine.

Le conflit israélo-arabe est l'une des questions les plus préoccupantes de l'histoire contemporaine et l'un des plus grands obstacles à la réalisation de la paix et de la stabilité. Les conséquences de cet affrontement prolongé et douloureux se font sentir partout. Voilà pourquoi l'humanité tout entière se réjouit des accords conclus.

Ces accords procèdent sans aucun doute de la diplomatie tenace et intelligente des parties, de la contribution apportée par des gouvernements comme ceux des Etats-Unis, de la Fédération de Russie et de la Norvège, et de l'appui des membres du Conseil de sécurité. Mais plus encore, ils témoignent du courage, de l'intelligence et de la maturité des peuples et des dirigeants d'Israël et de la Palestine. Nous leur rendons à tous un vibrant hommage.

Depuis son origine, le conflit du Moyen-Orient a été pour l'Argentine un sujet de préoccupation particulière, notamment parce que des communautés arabes et juives ont toujours vécu en harmonie dans notre pays. C'est pourquoi nous n'avons cessé d'espérer la paix et de conseiller d'éviter l'affrontement et de rechercher une solution juste et durable prenant en compte les intérêts des deux parties.

Les accords conclus constituent un pas très important dans ce sens. Ils ouvrent la voie à un règlement global du conflit arabo-israélien. C'est la raison pour laquelle la conclusion de cet accord, que nous appuyons résolument, nous remplit de joie. Nous lançons un appel à tous les Etats, notamment à ceux qui ont des intérêts ou de l'influence au Moyen-Orient, pour qu'ils s'unissent et accordent leur appui avec toute la détermination qu'exigent les circonstances.

Pour la République argentine, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est crucial. Voilà pourquoi mon gouvernement estime que l'efficacité du Conseil de sécurité doit être un objectif prioritaire de l'Organisation.

Forte de cette conviction, l'Argentine a présenté avec clarté sa position à l'égard d'une restructuration éventuelle du Conseil de sécurité. Nous pensons que cet organe a retrouvé le rôle que lui avait assigné la Charte. On devrait donc envisager toute modification de sa structure exclusivement sur la base du consensus, en ne cessant de respecter le principe de l'égalité souveraine des Etats et en faisant preuve de toute la prudence voulue pour ne pas compromettre la capacité du Conseil d'assumer pleinement les responsabilités que lui confère la Charte. Il est par conséquent indispensable que nous agissions avec une extrême prudence et sur la base du principe susmentionné pour ce qui est des changements susceptibles d'être apportés à ses structures, en créant par exemple de nouvelles catégories de privilèges. Quoi qu'il en soit, il serait contre-productif d'ignorer la position de certains pays qui ont activement manifesté leur appui constant et ferme aux importants travaux du Conseil.

M. Bull (Libéria), Vice-Président, assume la présidence.

L'Argentine, par exemple, appuie de façon déterminée et active le système de sécurité collective prévu par la Charte

et les décisions prises par le Conseil de sécurité. Cet appui a été démontré à plusieurs reprises par des mesures concrètes prises conformément aux décisions du Conseil, et notamment par notre présence active dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Aujourd'hui, l'Argentine participe à neuf de ces opérations; au cours des derniers mois seulement, nous avons promis d'envoyer trois nouveaux contingents de forces armées au Mozambique, au Koweït et à Chypre, soit un hôpital de campagne, une unité d'ingénieurs et un bataillon d'infanterie, respectivement.

L'Argentine a la ferme détermination politique d'appuyer les opérations de maintien de la paix de l'ONU dans la mesure de ses moyens. Parallèlement, je dois mentionner certains problèmes qui empêchent le déroulement normal des opérations et qui limitent, jusqu'à un certain point, la capacité de certains Etats de participer dans la mesure où ils le souhaiteraient.

Nous pensons qu'il faut tout mettre en oeuvre pour garantir la sécurité des hommes et des femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix.

Les arriérés de paiement des cotisations des Etats Membres et les retards consécutifs des remboursements aux gouvernements qui fournissent des troupes ont causé à ces derniers des problèmes financiers extrêmement graves. Pour cette raison, ceux d'entre eux qui ne disposent que d'un budget national limité rencontrent des difficultés de plus en plus grandes à augmenter leur contribution en termes de troupes et d'équipement. Il faut de toute urgence établir un mécanisme qui permette de trouver une solution. A cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétariat ainsi que de l'initiative visant à créer des forces en réserve.

Le principal objectif de la paix oblige également chaque Etat à s'engager à lutter contre la prolifération d'armes de destruction massive. Cet engagement est l'un des principaux axes de la politique extérieure de l'Argentine. Ainsi, nous avons permis la transparence totale du programme nucléaire de l'Argentine. Pour ce faire, nous avons, avec le Brésil, signé un accord complet de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), que nous avons déjà ratifié. Dans le même esprit, nous avons désactivé le projet de missiles CONDOR II.

En outre, nous avons encouragé, avec le Brésil et le Chili, l'adoption de modifications au Traité de Tlatelolco qui renforceraient cet important traité et le rendraient opérationnel; nous espérons qu'elles seront bientôt adoptées par le Parlement argentin.

Parallèlement, l'Argentine a été acceptée au sein du Régime de contrôle des technologies missilières, dont nous avons inclus les orientations dans notre législation interne, et l'Argentine est aussi membre du "Groupe australien". Nous avons été également parmi les premiers signataires de la Convention sur les armes chimiques et avons participé activement à son élaboration; nous entamerons bientôt son examen au sein de notre assemblée législative.

Nous appuyons avec détermination la négociation, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement, d'un traité interdisant tout essai nucléaire. Le moratoire observé par les puissances nucléaires suggère que les conditions sont maintenant réunies pour assurer l'interdiction complète des essais.

En ce qui concerne les armements, nous appuyons l'existence du Registre des armes classiques de l'ONU. Nous avons récemment fourni toutes les informations et données pertinentes. Nous nous intéressons particulièrement au fonctionnement du Registre dans notre propre région; conjointement avec l'ONU, nous avons organisé à Buenos Aires, en mars dernier, un séminaire régional sur cette question des plus importantes.

L'Amérique latine traverse une étape très prometteuse. Le climat de coopération et d'harmonie qui règne sur la région contribue à la stabilité politique et au progrès économique. L'expansion et le renforcement de la démocratie et la croissance économique et sociale ont aussi été stimulés à la suite de la forte impulsion donnée au processus d'intégration régionale. En ce qui concerne le Marché commun du Sud (MERCOSUR), l'Argentine tient à exprimer sa ferme volonté politique de contribuer à son renforcement. A cet égard, il convient de reconnaître le rôle positif joué par le Groupe de Rio, qui est devenu un mécanisme de dialogue, de coopération et de consultation de plus en plus utile et crédible.

Le Groupe a amélioré ses systèmes d'information et de communication interne, ce qui lui permet d'adopter une position unifiée sur les problèmes communs et ce qui a accru son influence au sein de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains (OEA), où il a eu un rôle constructif et efficace à jouer, comme dans le cas de la crise haïtienne.

En fait, on peut observer en Haïti l'ouverture vers la démocratie - malgré certaines difficultés. L'Argentine se félicite de l'accord conclu sous les auspices de l'ONU et de l'OEA, grâce à la médiation fructueuse de M. Dante Caputo, dont les réalisations sont un motif de fierté légitime pour mon pays, accord assurant le rétablissement de la démocratie dans ce pays. Si l'Accord d'Haïti qui entre en vigueur le 30 octobre prochain est pleinement respecté, la République

argentine fournira, dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, un hôpital de campagne qui sera utilisé dans l'opération que l'ONU et l'OEA mettront sur pied conjointement pour appuyer la consolidation de la démocratie dans ce pays.

En ce qui concerne El Salvador, nous constatons avec satisfaction les progrès importants concrétisés par les accords de paix récemment conclus. Nous sommes persuadés que les élections de mars prochain constitueront une étape décisive dans les efforts vers la consolidation de la démocratie.

Nous exprimons également notre appui au rétablissement de l'ordre constitutionnel au Guatemala et nous encourageons le peuple et le gouvernement de ce pays à poursuivre leurs efforts pour renforcer la démocratie et la primauté du droit.

Les progrès dans le renforcement d'un climat de paix et de détente dans l'ensemble de l'Amérique latine, grâce au rétablissement de la démocratie et aux réformes économiques, sont considérables. Il y a cependant encore un cas particulier qui nous préoccupe et au sujet duquel nous avons exprimé à plusieurs reprises notre espoir de voir des progrès se réaliser rapidement. La meilleure solution est, là aussi, d'avancer dans le même sens que le reste du continent. Tout retard ne ferait qu'engendrer des souffrances pour le peuple de ce pays et des préoccupations pour les pays frères.

Le renforcement du climat d'harmonie en Amérique latine exige de nouvelles idées menant à la mise au point d'un système de sécurité régionale adapté à notre époque et fondé sur la coopération, l'équilibre et la transparence. Nous croyons que la sécurité dans le cadre de la coopération est réaliste et viable en Amérique latine et nous encourageons les pays de la région à approfondir cette question.

L'Amérique latine doit entrer de plain-pied dans la nouvelle réalité internationale. Conformément aux idées que le Secrétaire général a exprimées dans son programme "Agenda pour la paix" sur le rôle des organismes régionaux, l'Amérique latine devrait renforcer la contribution de l'Organisation des Etats américains à la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

L'Argentine partage, avec le reste de la communauté internationale, le sentiment permanent d'angoisse provoqué par le conflit qui fait rage dans l'ex-Yougoslavie et elle appuie tous les efforts déployés pour arriver à une solution rapide de ce conflit.

Nous contribuons de façon importante à l'action de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), qui a

déjà sauvé des milliers de vies et a contribué à éviter l'intensification du conflit dans les régions où il sévit.

Nous appuyons les résolutions du Conseil de sécurité sur ce sujet et nous condamnons fermement la pratique du "nettoyage ethnique" et les autres crimes de guerre. Nous appuyons, par conséquent, la création du Tribunal international pour juger les responsables présumés de violations du droit international humanitaire. Nous condamnons plus particulièrement les attaques inhumaines perpétrées contre la population civile en Bosnie-Herzégovine et nous réaffirmons la nécessité de parvenir à un accord acceptable pour toutes les parties et fondé sur les principes de la Conférence de Londres.

Nous sommes très particulièrement préoccupés par les effets très graves qu'ont les conflits armés civils et internationaux sur les enfants. Nous prions instamment la communauté internationale tout entière d'accorder toute son attention à ce problème grave et de mettre sur pied le plus rapidement possible des projets d'assistance appropriés pour soulager les souffrances des enfants, notamment dans des situations comme celles que connaissent la Somalie et l'ex-Yougoslavie. Cette question - comme celles qui concernent la famille - devrait être examinée avec la plus grande attention par des organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

En ce qui concerne Chypre, je réaffirme notre désir de voir intervenir une solution rapide du conflit, et nous prions instamment toutes les parties d'accepter le plan élaboré par la mission de bons offices du Secrétaire général.

Je réaffirme également notre ferme soutien aux résolutions des Nations Unies qui visent à garantir l'intégrité territoriale du Koweït ainsi que la paix et la sécurité dans la région. Nous continuerons d'appuyer les décisions que le Conseil de sécurité a récemment prises et qui, dans ce cas particulier, exigent le respect de l'inviolabilité des frontières internationales déjà définies et le droit d'accès pour la navigation.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, nous nous félicitons, avec le reste de la communauté internationale, des mesures législatives récemment adoptées qui visent à garantir la tenue, en avril prochain, d'élections libres et justes, et la mise en place d'un conseil exécutif de transition. Nous continuons d'appuyer le processus de négociation multipartite grâce auquel une Afrique du Sud démocratique, unie et sans discrimination raciale pourra voir le jour. C'est un de ces événements mondiaux que nous souhaitons voir se réaliser dans les prochains mois, et dont l'importance dépasse de loin ce que nous aurions pu imaginer il y a quelques mois seulement.

J'aimerais une fois encore évoquer, comme nous l'avons fait il y a quelques semaines devant le Comité spécial de la décolonisation, la question des îles Malvinas. Je réaffirme les droits souverains, légitimes et clairs de l'Argentine sur ces territoires ainsi que sur l'île de la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud. La récupération pacifique et négociée de ces îles est un élément central et permanent de notre politique extérieure.

Lors de sa dernière session, le Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies a adopté, pour la première fois, sans vote, une résolution sur cette question, dans laquelle on prie à nouveau instamment les parties d'entamer des négociations. Nous nous tenons donc prêts.

Ainsi que je l'ai dit au Comité, nos relations avec le Royaume-Uni seraient excellentes s'il n'y avait ce conflit dans l'Atlantique Sud, où, à côté du principal différend, des problèmes existent aussi sur des questions concrètes. Toutefois, dans ce tableau d'ensemble, des progrès ont aussi été enregistrés dans quelques domaines.

Nous sommes parvenus à réduire les restrictions de sécurité héritées du conflit de 1982 et avons abouti à un accord provisoire sur la pêche pour 1993. Nous abordons maintenant la négociation d'un nouvel accord, qui est rendu difficile du fait de récentes mesures unilatérales juridictionnelles britanniques concernant l'île de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, et qui doit nécessairement refléter la décision légitime de l'Argentine d'adapter la capture au potentiel véritable de la région.

En ce qui concerne le pétrole, il subsiste une impasse, qui s'explique tant par le rejet d'une proposition concrète faite par l'Argentine en matière de coopération que par la préférence du Royaume-Uni pour une action unilatérale. Nous demeurons convaincus qu'il n'existe pas d'alternative réaliste à la coopération et nous sommes certains que telle est également l'opinion des investisseurs potentiels, dont la situation serait, à coup sûr, incertaine et instable dans un autre contexte.

Les relations qu'entretient l'Argentine avec les habitants des îles sont un domaine qui a été marqué par des faits importants au cours de ces derniers mois.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, des contacts ont eu lieu entre les habitants des îles et l'Argentine. A plusieurs reprises, j'ai eu personnellement des contacts avec certains d'entre eux. Mon gouvernement réaffirme sa conviction qu'il est de l'intérêt de tous d'établir des relations normales entre les îles et le continent. Nous reconnaissons que l'Argentine et le Royaume-Uni sont les seules parties au différend, mais nous soulignons également notre désir de dialoguer avec les habitants du territoire, parce

qu'ils méritent notre considération et notre respect. Nous sommes également conscients du poids de leur opinion à Londres.

Le dialogue avec les habitants des îles bénéficie du large appui de mon pays et constitue une évolution naturelle dans la recherche civilisée d'une solution au conflit. Il est important que les habitants des îles en saisissent le caractère inéluctable. La seule option réaliste est d'aller de l'avant ensemble.

La récente Conférence mondiale de Vienne a ratifié le caractère universel et obligatoire du respect des droits de l'homme. Il n'est plus possible de prétendre aujourd'hui, comme des gouvernements despotiques l'ont fait dans le passé, que le traitement qu'ils imposent à leurs propres citoyens est, nécessairement, une question qui relève de la compétence exclusive des Etats.

Il est un fait que le principe de la souveraineté absolue est devenu relatif, et que la communauté internationale, agissant dans le cadre des Nations Unies, a créé les bases juridiques pour dénoncer les violations des droits de l'homme dans toutes les parties du monde et mettre en oeuvre des mesures spécifiques destinées à garantir le plein exercice des droits de l'homme. Aussi appuyons-nous la création d'un poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme.

En outre, mon gouvernement juge indispensable que soit pleinement garantie la liberté de la presse au niveau universel, car elle constitue la garantie fondamentale du respect des autres droits élémentaires de l'homme. Quels que soient les abus constatés dans l'exercice de la liberté de la presse, ils ne sont rien en comparaison avec les contraintes imposées par les politiques qui entravent cette liberté.

L'Argentine appuie la restructuration du système économique et social des Nations Unies afin de pouvoir augmenter leur efficacité et leur crédibilité à l'échelle mondiale à cet égard.

Dans le domaine de l'environnement et du développement, nous continuons d'accorder la priorité à l'application du programme Action 21 et aux Conventions relatives aux changements climatiques et à la diversité biologique ainsi qu'à l'utilisation des facilités de l'environnement mondial comme un mécanisme financier pour la mise en oeuvre de projets écologiques dans les domaines connexes de la pollution marine et de la couche d'ozone.

L'Argentine prendra une part active à la Conférence internationale sur la population et le développement prévue

en 1994. Nous appuyons le processus de négociation en cours et approuvons le cadre conceptuel arrêté pour le programme d'action dans ce domaine.

Nous participerons également activement au Sommet mondial sur le développement social, et nous soulignons l'importance particulière que nous attachons au processus de négociation et aux points inscrits à son ordre du jour.

J'aimerais évoquer maintenant la détérioration de la situation financière de l'Organisation, qui affecte très sérieusement ses activités ordinaires et compromet le déroulement normal des opérations de maintien de la paix.

Les faits montrent que la seule manière de résoudre le problème est d'assurer le paiement en temps voulu et total des contributions financières des Etats Membres. Ce paiement est un facteur fondamental du rétablissement de la solidité financière de l'Organisation des Nations Unies. Mais ce n'est pas le seul élément. Nous estimons indispensable de prendre des mesures immédiates pour rendre plus efficaces l'attribution et l'utilisation des ressources limitées de l'Organisation. C'est ainsi que l'on pourra prévenir le désordre administratif, d'éventuelles irrégularités, voire de possibles conduites administratives discutables.

Un juste équilibre entre le contrôle budgétaire et l'exécution des activités nous permettra d'assurer la consolidation financière nécessaire à la réalisation des objectifs fixés par la Charte.

Pour terminer, nous souhaitons réaffirmer notre ferme conviction que, en dépit des problèmes graves qui subsistent, nous assistons à une évolution encourageante des principes qui inspirèrent, en leur temps, les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

Ces idéaux de paix universelle semblent aujourd'hui plus à portée de main qu'auparavant. Dans ce contexte, la République d'Argentine, nation démocratique et éprise de paix, est fermement disposée à apporter sa contribution au renforcement d'un système international fondé sur le droit et la justice, et garanti par l'Organisation des Nations Unies.

M. Petersen (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de commencer par féliciter le Président Insanally, du Guyana, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la quarante-huitième session. Je suis confiant que, sous sa direction, nous réussirons à renforcer l'ONU et à asseoir la paix et la prospérité.

Le nombre et l'importance des défis que doit relever l'ONU après presque un demi-siècle d'existence exigent des

réformes. Le nombre de Membres s'accroît. Maintenant que la guerre froide est terminée, l'ONU, et notamment le Conseil de sécurité, est en meilleure position que jamais pour agir selon ce qu'avait prévu la Charte. Les peuples du monde se tournent de plus en plus vers l'ONU pour résoudre leurs conflits. On attend de l'ONU qu'elle apporte la stabilité politique et la prospérité économique dans toutes les régions du monde. On attend de l'ONU qu'elle joue un rôle dirigeant pour combler le fossé de la pauvreté. On attend d'elle qu'elle assure un développement écologiquement durable. On attend de l'ONU qu'elle procure une aide au développement, une aide écologique et une assistance d'urgence. On attend d'elle qu'elle joue un rôle dirigeant pour assurer la démocratie et le respect des droits de l'homme, y compris les droits des femmes et des enfants. On attend d'elle qu'elle apporte des secours aux réfugiés et aux personnes déplacées. Et on attend de l'ONU qu'elle empêche la prolifération des moyens de destruction massive.

La réforme de l'ONU est nécessaire pour qu'elle relève ces défis. Je vais concentrer mon attention sur sept éléments à l'ordre du jour de la réforme.

Premièrement, le Danemark attache une importance particulière au rôle du Conseil de sécurité tel qu'il est défini dans la Charte. L'efficacité du Conseil dans la prise de décisions au cours d'un passé récent a suscité de nouvelles attentes concernant sa capacité de réagir aux crises.

Il est donc important de veiller à ce que la composition du Conseil reflète la situation qui prévaut maintenant. Le Gouvernement du Danemark reconnaît que les pays en développement ont raison de vouloir accroître leur représentation. Nous comprenons également que des pays ayant une influence et des responsabilités mondiales puissent souhaiter que leur situation soit reflétée dans la composition du Conseil de sécurité. Ces Etats Membres assumeront aussi, j'en suis certain, une responsabilité particulière au sujet des activités de l'ONU et, notamment, contribueront de manière politique, militaire et financière à la mise en oeuvre des décisions du Conseil.

En deuxième lieu, j'aimerais rappeler que le Danemark a toujours participé activement aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Par conséquent, il est disposé à débattre des façons de renforcer l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix, du rétablissement de la paix et de la diplomatie préventive. Les pays nordiques ont l'intention de suivre cette question avec un intérêt particulier dans le but de soumettre des propositions au cours de la présente session de l'Assemblée.

Le déploiement en Macédoine d'une force de maintien de la paix principalement d'origine nordique fournit un exemple concret de déploiement préventif. De plus, le

Danemark est en voie d'établir une brigade de réaction composée de 4 500 soldats. Ces derniers pourraient être déployés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, de rétablissement de la paix et d'opérations humanitaires de l'ONU. Nous sommes prêts à mettre une partie de cette force à la disposition d'une force permanente de l'ONU. Celle-ci pourrait jouer un rôle vital dans l'amélioration de la planification, la réduction du délai d'exécution et l'augmentation de la souplesse en matière de maintien de la paix.

Le Danemark appuie l'attribution d'un rôle plus actif à l'ONU pour la prévention des conflits et la gestion des crises. Je me félicite du fait que certaines des recommandations à ce sujet figurant dans l'"Agenda pour la paix" ont déjà été mises en oeuvre.

Troisièmement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue en juin dernier à Vienne a réaffirmé le caractère universel des droits de l'homme. La Conférence a aussi mis l'accent sur les droits de l'homme relatifs aux femmes, et à juste titre : les droits des femmes sont des droits de l'homme.

L'Assemblée générale devrait décider de créer le poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme, ainsi que l'a recommandé la Conférence. Nous devrions également prendre des mesures pour accroître fortement les ressources du programme des droits de l'homme de l'ONU, y compris le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Il y a des moments où le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre doit céder le pas à une décision prise par la communauté internationale afin d'assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales telles que le droit d'être à l'abri de la faim et la protection contre le génocide. En outre, le droit de la population civile à recevoir de l'aide humanitaire doit aussi être respecté, quelles que soient les frontières nationales.

Le Danemark appuie pleinement les efforts déployés pour assurer la sécurité et la protection du personnel de l'ONU qui oeuvre dans des zones de conflit armé.

Quatrièmement, nous avons aussi besoin d'une ONU forte dans les domaines économique et social. L'ONU doit répondre efficacement aux besoins économiques et sociaux des pays en développement. Il ne peut y avoir de paix et de sécurité durables sans que soient redressées les inégalités croissantes. L'"Agenda pour le développement" que doit rédiger le Secrétaire général dans l'année à venir contribuera, espérons-le, à déterminer les priorités de l'ONU pour le XXI^e siècle.

En atteignant les objectifs acceptés par l'ONU en matière d'aide publique au développement - soit 0,7 % du produit national brut, dont 0,15 % consacré aux pays les moins avancés - nous accroîtrions considérablement le volume de l'aide accordée aux pays en développement. Cela démontrerait aussi clairement l'engagement du monde à traiter sérieusement de ses problèmes économiques et sociaux.

Cinquièmement, le Danemark, ainsi qu'il est bien connu, contribue beaucoup aux activités de développement de l'ONU. Or nos contributions doivent être utilisées pour le bénéfice maximal des pays en développement et ne pas être gaspillées dans la bureaucratie et l'inefficacité. Nous devons convaincre les pays donateurs que l'ONU, ses ressources financières et ses programmes peuvent servir de voies efficaces pour une grande partie de leur aide au développement. Sinon, d'autres voies seront de plus en plus utilisées. Les Etats Membres doivent démontrer leur attachement envers une réforme en profondeur et non un simple réaménagement.

Au cours de l'année écoulée, une solution de compromis pour la restructuration et la revitalisation de l'ONU en matière économique et sociale a été soigneusement négociée, mais sans être finalement acceptée. Le Gouvernement du Danemark déplore profondément cette situation. Nous espérons sincèrement que celle-ci sera réglée lors de l'actuelle session de l'Assemblée générale.

Sixièmement, il faut reconnaître que la paix sociale est aussi importante que la paix stratégique. Nous considérons que le Sommet mondial sur le développement social qui aura lieu à Copenhague en mars 1995 offrira une occasion de placer les personnes au centre du développement. Selon nous, les pratiques démocratiques et la distribution équitable des ressources sont étroitement liées à un développement économique dynamique.

Le Sommet de Copenhague et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes marqueront tous deux le cinquantième anniversaire de l'ONU en 1995. Les préparatifs de la Conférence sur les femmes devraient déboucher sur un important apport donné au Sommet de Copenhague. De même, le résultat du Sommet de Copenhague devrait prendre la forme d'un message ferme envoyé par les dirigeants du monde pour affirmer leur détermination de réduire l'écart entre les possibilités sociales et économiques offertes aux hommes et aux femmes.

Mon septième point concerne le Secrétariat. Depuis qu'il a assumé ses fonctions, le Secrétaire général a effectué un certain nombre de changements au sein du Secrétariat. Je félicite le Secrétaire général pour ces changements et

l'assure de notre appui dans les efforts qu'il déploie pour accroître l'efficacité du Secrétariat.

Tous les efforts doivent être entrepris pour supprimer la corruption, le gaspillage et la mauvaise gestion au sein du Secrétariat. Je me félicite de la création du poste de sous-secrétaire général aux inspections et aux enquêtes. Il s'agit de la première étape vers la création du poste d'inspecteur général. Mais de telles initiatives ne peuvent à elles seules résoudre la crise financière de l'ONU. Cela exige des Etats Membres qu'ils acquittent leur quote-part dans sa totalité et dans les délais prévus. Il s'agit d'une des exigences fondamentales liées à l'appartenance à l'Organisation.

Je ne comprends pas comment des Etats Membres, dont certains des membres permanents du Conseil de sécurité, peuvent demander une assistance à l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les opérations de maintien de la paix, et s'abstenir de payer. L'ONU est aussi incapable d'accomplir des fonctions essentielles. Les pays contributeurs de troupes, comme le Danemark, se heurtent à un problème, à savoir que l'ONU n'honore pas ses obligations financières envers eux - c'est-à-dire qu'elle ne rembourse pas les dépenses afférentes au personnel et à l'équipement que le Danemark fournit à l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais maintenant passer à quelques problèmes que connaissent aujourd'hui le monde et l'ONU.

Au Moyen-Orient, nous sommes témoins d'une percée historique. Je rends hommage aux Israéliens et aux Palestiniens qui ont franchi ce pas vers une solution générale, juste et durable. Je félicite la Norvège du rôle qu'elle a joué dans la réalisation de cet accord.

Je suis également heureux qu'Israël et la Jordanie aient signé un ordre du jour pour la suite des négociations. J'espère que des progrès seront bientôt faits dans les secteurs israélo-syrien et israélo-libanais du processus de paix.

Un soutien généreux, tant économique que politique, est indispensable pour maintenir l'élan acquis, et c'est à la communauté internationale de le fournir. Le Danemark avait d'emblée, avec les autres pays nordiques, décidé de promettre une somme importante. Nous avons également montré notre attachement à l'évolution de la situation au Moyen-Orient par l'intermédiaire de la Communauté européenne, principal donateur dans ce contexte.

Par contre, c'est avec consternation que nous voyons évoluer la situation dans l'ex-Yougoslavie. La communauté internationale ne devrait accepter qu'une solution qui est le fruit de moyens et de négociations pacifiques. A cet égard,

je salue les efforts inlassables que déploient Lord Owen et M. Thorvald Stoltenberg.

La solution des crises doit respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous ne pouvons accepter une solution territoriale dictée par les Serbes et les Croates aux dépens des musulmans de Bosnie. Il est extrêmement important aujourd'hui que toutes les parties fassent preuve de la souplesse qui permettra de parvenir à une solution qu'elles pourront toutes accepter librement. Cet accord doit garantir la protection des droits de l'homme et des droits des minorités.

Les sanctions resteront en place tant que ne seront pas respectées les conditions qui permettraient de les lever. Elles ne devraient pas être atténuées tant qu'un accord de paix en Bosnie-Herzégovine n'aura pas été mis en oeuvre de bonne foi par la partie serbe. Les tentatives qui seraient faites à l'avenir pour entraver l'aide humanitaire et le libre passage des convois sont inacceptables et auront des conséquences graves pour les relations entre la partie responsable et la Communauté européenne.

Par sa résolution 827 (1993), le Conseil de sécurité a décidé de créer le Tribunal international dans le but de juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991. Le Danemark appuie fortement cette décision.

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie constitue sans doute la tâche la plus difficile que l'Organisation des Nations Unies a eu à entreprendre au cours de son histoire. Le Danemark participe à la Force de protection des Nations Unies avec près de 1 300 Casques bleus et a contribué sensiblement à la Mission de surveillance de la Communauté européenne. De nombreux Danois participent également aux travaux humanitaires accomplis sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En outre, le Danemark apporte des contributions financières importantes aux divers programmes internationaux de secours et par le biais des organisations non gouvernementales.

Répondant aux appels en faveur de l'application rapide et efficace de la résolution 836 (1993) du Conseil de sécurité sur les zones de sécurité, les pays nordiques ont décidé de constituer un groupe nordique commun de quelque 1 300 hommes pour protéger les zones de sécurité autour de Tuzla en Bosnie-Herzégovine. Cette force sera probablement déployée en octobre. Cette décision prouve que les pays nordiques sont tout disposés à contribuer au règlement de ce conflit tragique et à protéger la population civile des horreurs de la guerre.

Sur le continent africain, nous voyons à la fois des espérances et une détresse persistante, des conflits régionaux et des violations des droits fondamentaux de l'homme.

Comme l'a dit avec éloquence M. Nelson Mandela devant le Comité contre l'apartheid vendredi dernier, des avancées historiques vers la démocratie en Afrique du Sud ont été réalisées. Je me félicite de son appel en faveur de la levée des sanctions économiques et diplomatiques à l'encontre de son pays. Comme lui, je pense, que cette mesure donnera un élan accru au processus et renforcera les forces du changement démocratique.

Je voudrais rappeler la décision prise par la Communauté européenne et ses Etats membres le 8 juin 1993 d'adapter leur politique à l'égard de l'Afrique du Sud parallèlement à l'évolution vers le règne de la majorité et de la démocratie.

Le Danemark est prêt à appuyer les efforts de l'Afrique du Sud visant à normaliser les relations avec l'Organisation des Nations Unies. L'ONU, de son côté, devrait soutenir l'Afrique du Sud pendant sa difficile période de transition. Il convient d'appuyer d'urgence les premières élections démocratiques. Il est indispensable qu'elles soient libres et justes. Je ne peux que me faire l'écho à l'appel lancé la semaine dernière par M. Mandela devant le Conseil de sécurité afin que l'on examine la meilleure façon dont l'ONU peut apporter son appui à l'Afrique du Sud dans cette entreprise. Il faut veiller à ce que cette dernière ligne droite mène bien à la démocratie. Le Danemark a l'intention d'y contribuer sensiblement. De même, une fois le Conseil exécutif de transition établi, nous entreprendrons un programme d'assistance de transition à l'Afrique du Sud représentant, environ 600 millions de couronnes danoises, soit environ 100 millions de dollars.

La violence en Afrique du Sud reste à un niveau inacceptable; c'est là en soi la menace la plus grave au processus. Nous demandons à toutes les parties de ne ménager aucun effort pour arrêter la violence. La communauté internationale devrait continuer à soutenir ces efforts.

En Somalie, la situation reste très grave. Les actes déplorables comme les attaques continues dirigées contre les forces de l'ONUSOM et contre le personnel chargé des opérations d'aide et de secours ne sauraient être trop vigoureusement condamnés. Toutes les parties au conflit civil doivent comprendre que la violence ne paie pas. Nous appuyons les efforts que fait l'Organisation des Nations Unies pour aboutir à un règlement négocié en Somalie de même que les efforts destinés à adoucir les souffrances de la population.

Le conflit civil et les violations des droits les plus fondamentaux de l'homme marquent depuis trop longtemps la situation au Soudan. Le Secrétaire général a désigné un Envoyé spécial pour les questions humanitaires au Soudan. Le Danemark prie instamment toutes les parties intéressées à rechercher des solutions politiques aux problèmes de ce pays. Nous appuyons pleinement le travail de l'Envoyé spécial de même que les autres mesures visant à modifier la situation actuelle, notamment les violations des droits de l'homme.

Le Danemark félicite le peuple du Cambodge des élections historiques qui ont été tenues avec succès pour la mise sur pied d'une assemblée constituante et de la présentation par celle-ci d'une nouvelle constitution. La participation électorale impressionnante par son niveau et le zèle qu'a mis l'Assemblée constituante à mener à bien sa tâche représentent une victoire pour la démocratie et pour le processus de paix.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général, l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et les fonctionnaires internationaux scrutateurs de l'effort considérable et du travail acharné qu'ils ont fournis.

La communauté internationale doit maintenir son soutien au processus de paix et au relèvement du Cambodge. Je puis confirmer l'attachement du Danemark à cet égard.

L'année 1993 est l'Année internationale des populations autochtones du monde. Le Gouvernement du Danemark tient à encourager les organisations mêmes des populations autochtones afin qu'elles puissent assurer leur pleine participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle. En collaboration avec le Gouvernement autonome du Groenland, nous appuyons tous les efforts destinés à accroître la conscience publique quant à la situation spéciale des populations autochtones, dont les Inuit du Groenland.

Le Danemark se préoccupe tout particulièrement du fait que les populations autochtones, résidents permanents de l'Arctique depuis des millénaires, sont menacées par la dégradation de l'environnement. Le 16 septembre 1993, le Gouvernement du Danemark et le Gouvernement autonome du Groenland ont accueilli la deuxième Conférence ministérielle sur l'environnement de l'Arctique à Nuuk, la capitale du Groenland. Dans la Déclaration de Nuuk, adoptée et signée à la Conférence, les huit pays de l'Arctique ont reconnu le rôle spécial que jouent les populations autochtones dans la gestion écologique et le développement de l'Arctique et l'importance que représentent leurs connaissances et leurs pratiques traditionnelles. Le Gouvernement danois établira et financera un secrétariat pour promouvoir la participation

efficace des populations autochtones à la Stratégie de protection de l'environnement de l'Arctique et à la réalisation d'un développement durable dans l'Arctique.

Pour terminer, je voudrais dire que rien ne peut se substituer à notre Organisation des Nations Unies. Seule l'ONU a la légitimité requise pour entreprendre une action humanitaire, des opérations de maintien de la paix, la création d'un tribunal international, et l'aide aux peuples qui souffrent partout dans le monde.

En même temps, la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies est évidente. Le travail qui nous attend tous, nous les Etats Membres, consiste à nous mettre d'accord concrètement sur ces réformes. Nous devons montrer que derrière les paroles prononcées du haut de cette tribune, il y a la volonté de permettre à l'ONU de remplir les nombreuses fonctions que nous, les peuples, réclamons.

M. Sylla (Guinée) :

Je me réjouis de prendre la parole le jour où le peuple de Guinée commémore une date historique, celle du 28 septembre 1958. Permettez-moi de rappeler que ce jour, par un vote unanime, la Guinée a choisi l'indépendance et la souveraineté nationales, ouvrant ainsi la voie à l'accélération du processus de libération des peuples africains.

On comprendra donc la fierté et tout le plaisir que j'éprouve à transmettre à l'Assemblée, en ce jour anniversaire, le message de paix et d'amitié du peuple de Guinée et de son Président, le général Lansana Conte.

J'associe ma voix à celle de mes prédécesseurs pour adresser mes sincères félicitations à l'Ambassadeur Insanally à la suite de sa brillante élection à la présidence de la quarante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je voudrais par la même occasion l'assurer du soutien total de ma délégation dans l'accomplissement de sa délicate mission. Ses qualités personnelles, sa riche expérience et l'assistance précieuse des autres membres du Bureau, que je félicite également, augurent bien du succès de nos travaux.

Il m'est par ailleurs agréable de témoigner à son prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganey, de la Bulgarie, ma haute appréciation pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a dirigé les travaux de la précédente session.

Enfin, ma délégation est très sensible aux efforts louables que S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de notre organisation, ne cesse de déployer dans le cadre de l'édification et du maintien de la paix, malgré les obstacles qui se dressent sur cette voie.

L'indépendance et l'admission de la République soeur d'Erythrée comme nouveau Membre de notre organisation

constituent un grand soulagement pour son peuple et une réelle satisfaction pour la communauté internationale. Je lui souhaite la bienvenue et lui exprime mes vœux de succès dans sa difficile oeuvre de reconstruction nationale.

Cette admission, tout comme celle des Républiques tchèque et slovaque et des Principautés de Monaco et d'Andorre, que je salue également, confirme le caractère de plus en plus universel de notre organisation.

La fin de la guerre froide a radicalement modifié la géopolitique mondiale par une succession rapide d'événements souvent imprévisibles. Aujourd'hui, même si on peut croire que les risques d'une conflagration générale sont écartés, on relève avec angoisse la prolifération et l'aggravation des conflits armés qui causent d'immenses pertes en vies humaines, des destructions d'infrastructures et de biens, de grandes souffrances aux populations civiles en proie aux affres de l'exil, de la famine et de la maladie.

Quel paradoxe! D'une part la communauté internationale déploie des efforts intenses pour empêcher ou circonscrire les conflits armés, d'autre part l'action internationale ne bénéficie pas des ressources nécessaires pour éradiquer les causes et manifestations de ces conflits. Telle est l'une des caractéristiques essentielles des relations internationales contemporaines.

C'est dire que la restauration de la paix dans le monde exige davantage de moyens.

En dépit de ce qui précède, il est réconfortant de constater que l'histoire immédiate a favorisé la renaissance de notre organisation, et que grâce aux changements qualitatifs d'attitudes et de perception, l'Organisation des Nations Unies est effectivement devenue le garant de la paix dans une conjoncture internationale difficile.

Les tendances positives enregistrées çà et là dans la solution des problèmes politiques auraient dû favoriser une amélioration de la situation économique et sociale dans de nombreux pays. Cependant, dans la plupart des pays en développement, cette situation s'est plutôt gravement détériorée. La multiplication des forums internationaux pour débattre des "problèmes de développement" n'a malheureusement pas permis d'inverser la tendance aux déséquilibres constatés.

De nos jours, l'épargne mondiale est sous pression. En effet, l'offre de capitaux destinés au développement est insuffisante par rapport à la demande sans cesse croissante des pays africains, surtout si l'on prend en compte les besoins nouveaux des pays de l'Est en pleine mutation. La crise de l'économie mondiale perdure. Elle aggrave les

disparités et les conditions déjà précaires de développement des pays du tiers monde.

Pour l'Afrique, cette crise est amplifiée par la sécheresse, la désertification, la stagnation de l'aide publique au développement (APD) - voire sa baisse -, la détérioration des termes de l'échange et son corollaire, la chute prononcée des recettes d'exportation, les effets pervers des programmes d'ajustement structurel, le poids de la dette extérieure.

Vous me permettrez d'insister tout particulièrement sur cette dernière question. Il vous souviendra en effet, que la gravité de l'endettement a amené les chefs d'Etat et de gouvernement africains à proposer la tenue d'un sommet extraordinaire sur la dette africaine. Ce problème conserve aujourd'hui encore et son ampleur et son acuité, en dépit des mesures d'allégement prises par certains créanciers. La communauté internationale doit être convaincue qu'aussi longtemps que la question de l'endettement ne sera pas examinée de manière globale et concertée, les programmes de développement socio-économiques du tiers monde s'en trouveront compromis.

Les insuffisances en matière de développement ont pour corollaire l'exode massif des pays du Sud vers les pays du Nord. En fait, la seule solution viable à ce phénomène migratoire réside dans la relance économique des pays du Sud.

Les problèmes de l'environnement, les relations de l'homme avec son milieu, ont constitué ces dernières années, à juste titre, une des préoccupations majeures de la communauté internationale. Est-il utile de souligner que l'homme, par ses actions néfastes sur la nature, a accentué la dégradation progressive de notre univers pour atteindre la cote d'alarme que nous enregistrons aujourd'hui?

Dans le passé, l'homme était essentiellement témoin de la corrosion naturelle du système écologique. Il est devenu de nos jours le principal acteur de destruction du milieu naturel, par les effets conjugués de la conception et de la mise en oeuvre inappropriée de certains programmes, par une mauvaise utilisation de la science et de la technique et à cause d'une démographie galopante.

Or un développement véritable doit également viser la protection de l'environnement et l'équilibre écologique. C'est dans ce cadre précisément que ma délégation insiste sur le nécessaire suivi des décisions contenues dans la Déclaration de Rio et dans le programme Action 21. La protection de l'environnement est une responsabilité commune à laquelle toutes les nations doivent contribuer. Les atteintes à l'environnement, qu'elles soient le fait de l'homme ou le fait de la nature, n'épargnent aucune région du globe.

Mon pays, naguère fortement arrosé et dénommé "château d'eau" de l'Afrique occidentale, voit avec inquiétude diminuer sa pluviométrie et le débit de ses eaux naturelles. C'est pourquoi, mon gouvernement s'intéresse, à plus d'un titre, aux négociations qui se dérouleront au sein de la Commission de haut niveau du développement durable au sujet de l'élaboration d'une convention internationale pour la lutte contre la désertification et la sécheresse dans les pays gravement touchés par ces fléaux.

La persistance de certaines crises politiques, notamment en Afrique australe, en Somalie, au Libéria, en Bosnie et ailleurs, représente une menace pour la paix et la sécurité de l'humanité.

Heureusement qu'une évolution positive se dessine en Afrique du Sud, où une claire prise de conscience apparaît, face à l'impératif d'édification d'une société démocratique et multiraciale. La mise sur pied d'un Conseil exécutif de transition, ainsi que les manifestations organisées en faveur de la paix par la société civile et certaines sensibilités politiques, autorisent l'optimisme, malgré l'existence de quelques réticences.

Cette amélioration remarquable du climat politique obtenu grâce, entre autres, à l'esprit de compromis de différents acteurs politiques, permet, de l'avis de ma délégation, de lever les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, comme l'a demandé lui-même le Président de l'ANC, Nelson Mandela.

Au demeurant, c'est le lieu de se réjouir de l'action de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui, à travers ses missions d'observateurs et son Comité ad hoc en Afrique australe, a contribué grandement, en collaboration avec les Nations Unies, au changement pacifique intervenu dans ce pays.

En Angola, après avoir suscité une lueur d'espoir, le processus de réconciliation nationale semble être bloqué par l'intensification des combats, du fait de l'intransigeance de l'UNITA. Or seul le respect des Accords de Bicesse et du verdict des urnes par les parties permettra au peuple angolais de retrouver la paix et la sécurité. La décision du Conseil de sécurité, le 15 septembre 1993, recommandant l'application des sanctions contre l'UNITA, doit être renforcée et mise en oeuvre de façon rigoureuse, car seule une fermeté constante sur l'UNITA et son leader pourra mettre fin à cette douloureuse guerre civile qui sème la mort et la désolation.

Quant au Sahara occidental, les parties concernées doivent coopérer avec le Secrétaire général et avec toutes les bonnes volontés pour la mise en oeuvre du Plan de paix, indispensable au dénouement heureux de cette crise.

Depuis bientôt quatre ans, le Libéria est le théâtre de l'une des guerres civiles les plus meurtrières du continent. Le refus de compromis de certaines parties au conflit a provoqué la mort de centaines de milliers de personnes et des destructions matérielles considérables, sans compter l'afflux massif de réfugiés et de personnes déplacées, notamment dans les pays voisins, dont le mien, qui en abrite environ 600 000.

Mais il est réconfortant de constater que les négociations organisées en juillet 1993 à Genève, sous l'égide conjointe de la CEDEAO et de l'ONU, avec l'appui de l'OUA, ont permis d'engager les différentes parties au conflit dans la voie du dialogue constructif, seul moyen de trouver une solution durable à cette douloureuse crise.

La signature par ces mêmes parties de l'Accord de Genève, sous l'égide de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le 25 juillet 1993, à Cotonou, signifie, je l'espère, que les conditions sont maintenant créées pour le retour définitif de la paix et de la stabilité dans ce pays et dans la sous-région. Mais qu'on ne s'y trompe pas : pour parvenir à une paix durable, l'élargissement du Groupe de contrôle de la CEDEAO à d'autres troupes africaines extérieures à la CEDEAO, renforcé par la présence d'observateurs internationaux, est l'une des garanties pour mener à son terme le processus de cantonnement, de désarmement des belligérants, et l'organisation d'élections démocratiques pour le retour à une vie constitutionnelle normale.

Le conflit somali prend des tournures de plus en plus dramatiques. La communauté internationale doit entreprendre des actions concertées et efficaces. Pour une solution politique rapide, il est essentiel d'arrêter les dérapages qui compliquent la situation en Somalie. L'ONU doit renouer avec sa vocation pacifique face aux nombreux actes de violence qui éprouvent aussi bien les Casques bleus que les populations somaliennes.

Il revient au Conseil de sécurité d'arrêter une nouvelle stratégie, afin de vaincre les derniers obstacles qui se dressent sur le chemin de l'apaisement et pour le succès de la mission confiée à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM). Mon gouvernement engage toutes les parties somaliennes au conflit à apporter leur contribution au succès du processus politique en cours, pour le rétablissement de la paix et de la sécurité dans ce pays frère.

Au Proche-Orient, après une période caractérisée par des haines, des turbulences et des hésitations, voilà que les parties au conflit s'acheminent progressivement mais sûrement vers une paix durable.

La signature le 13 septembre dernier à Washington de l'Accord sur l'autonomie de Jéricho et de Gaza consacrant la reconnaissance mutuelle entre l'OLP et Israël procède du courage et du réalisme politique des deux parties. La Guinée, en sa qualité de membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, se réjouit de cette heureuse évolution.

Pour mon pays, la coexistence pacifique de l'Etat d'Israël et de l'Etat palestinien sous la direction de l'OLP doit être une donnée constante. Après Jéricho et Gaza, la libération de tous les autres territoires doit favoriser la consolidation des relations entre les deux communautés.

La marche vers une paix globale dans cette région névralgique est à encourager et à soutenir par une assistance de la communauté internationale en faveur du développement socio-économique de l'Etat palestinien.

Dans le Golfe, pour prévenir un nouvel affrontement, la communauté internationale doit veiller à ce que le Koweït et l'Iraq respectent les conclusions de la Commission de démarcation des frontières, celles qui, à travers la résolution 833 (1993), fixent définitivement les frontières sûres et inviolables entre les deux pays.

S'agissant du Cambodge, la détente survenue grâce au succès du déroulement des élections met fin aux longues années de martyre enduré par le peuple cambodgien. C'est le lieu de se réjouir du résultat positif des efforts déployés par la communauté internationale. Le respect des Accords de Paris sera le garant d'une paix durable et facilitera l'oeuvre de reconstruction nationale dans ce pays.

A propos de la Bosnie-Herzégovine, l'ampleur des tueries organisées sur la base de considérations irrationnelles, comme la purification ethnique ou des raisons religieuses, ainsi que la tendance à la perpétuation du conflit, mettent suffisamment en exergue les déchirements dans lesquels la fin de la guerre froide a précipité cette nation jadis forte et unie.

Aujourd'hui, on constate qu'après maints efforts, les trois communautés concernées par le conflit ne sont toujours pas parvenues à une paix stable. Fort malheureusement, la loi du plus fort continue toujours à prévaloir face à l'impuissance des uns et à l'indifférence des autres. Or la vraie sécurité et une paix durable en Bosnie ne seront effectives qu'au terme de négociations sérieuses garanties activement par la communauté internationale en général, et par les Etats de la sous-région en particulier.

Au sujet de la péninsule coréenne, la communauté internationale doit appuyer la réunification pacifique des deux Etats.

L'Afrique, à l'instar des autres parties du monde, connaît un moment important de son histoire : celui de la démocratisation de la société et de ses institutions.

La réussite de ce processus de changement qualitatif suppose, cependant, la prise en compte des réalités historiques, sociales et culturelles des Etats, afin de générer un développement harmonieux et durable.

La République de Guinée a franchi des étapes importantes dans cette voie. Les acquis obtenus sont, entre autres : la ratification de la majorité des conventions africaines et internationales relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire; l'adoption de la loi fondamentale qui consacre, dans le cadre d'un régime présidentiel, la séparation des pouvoirs, la primauté du droit, le pluralisme politique et la décentralisation; l'installation de la Cour suprême chargée de veiller, entre autres compétences, à la régularité des scrutins; l'entrée en fonction du Conseil national de la communication, chargé de veiller au respect de la liberté de presse et à l'accès libre et égal des partis politiques aux médias d'Etat; la détermination du gouvernement à organiser des élections justes et transparentes. Le scrutin présidentiel aura lieu le 5 décembre prochain et sera suivi des législatives.

A notre avis, ces efforts de démocratisation en Guinée, comme dans la plupart des pays africains, devraient bénéficier d'un soutien accru des partenaires au développement pour en garantir le succès.

La convocation d'une série de conférences internationales en 1994 et 1995, notamment celles afférentes à la population, aux femmes et au développement social, confirme l'intérêt de la communauté internationale pour l'amélioration du sort économique et social des couches les plus vulnérables. Il en est de même de leur participation active au développement.

L'année 1993, quant à elle, a vu la communauté internationale s'intéresser plus activement à l'avènement d'une ère de paix et de respect universel des droits de l'homme.

Deux conférences témoignent de cette mobilisation. En juin dernier à Vienne, et tout récemment à Genève, nous avons ensemble réfléchi, évalué le chemin parcouru, dégagé des perspectives pour éliminer les causes de souffrance et réaffirmé notre foi dans la dignité de la personne humaine.

Cependant, l'absence d'un mécanisme international de prévention et de répression des violations graves des droits de l'homme rend toute mesure de protection inefficace. C'est pourquoi mon gouvernement estime que la création d'une cour pénale internationale permanente constituerait une étape importante dans la protection et la promotion des droits de l'homme.

En effet, pareille juridiction, en rendant inéluctable le châtiement des auteurs de telles violations, conférerait une efficacité élevée au droit international existant.

Toutefois, il convient d'éliminer dans la pratique internationale toute tendance sélective dans le respect des droits de l'homme se traduisant par la discrimination dans les cas à dénoncer ou dans les sanctions à appliquer.

Par ailleurs, le lien existant entre les droits de l'homme et les autres aspects du développement social impose l'élaboration de programmes nationaux capables de promouvoir : la protection de la famille considérée comme cellule de base de la société; l'intégration de la femme au développement et sa participation à la gestion des affaires publiques; la protection des catégories vulnérables que sont les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées, par la création de conditions propices à l'épanouissement de leur personnalité; la lutte contre la production, la consommation et le trafic illicite de la drogue et des substances psychotropes, grâce à la coopération internationale, à l'harmonisation des législations nationales et à la ratification des conventions internationales existantes.

A côté de ces mesures, des stratégies efficaces de lutte doivent être appliquées contre la pandémie du sida, qui constitue, en raison de ses ravages, un grave fléau pour la survie de l'humanité.

Les progrès enregistrés en matière de désarmement doivent être poursuivis et encouragés avec l'espoir que les ressources ainsi libérées contribueront à la relance de l'économie mondiale.

Dans son rapport d'activité et dans diverses communications, notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, a décrit la situation financière préoccupante de notre organisation. Cette situation est paradoxale : au moment où l'Organisation se voit confier de nouvelles tâches à accomplir au service de la paix et du développement, les ressources vitales dont elle a besoin s'amenuisent. C'est le lieu de rendre hommage au Secrétaire général et de l'encourager pour les mesures d'austérité qu'il applique et l'effort de restructuration qu'il déploie afin d'accroître l'efficacité du système des Nations Unies.

Ma délégation exhorte vivement les Etats Membres à honorer leurs obligations financières en s'acquittant, à temps et régulièrement, de leurs différentes contributions, afin de permettre à l'ONU d'assurer son fonctionnement et d'assumer efficacement son rôle.

Le message que je viens de livrer est un message que je souhaite de persévérance et d'espoir. Ce message, se

fondant sur les réalités des mutations de l'après-guerre froide et les déchirements que celles-ci entraînent en certains endroits du globe, voudrait interpeller notre organisation sur la nécessité de la mise en oeuvre de stratégies nouvelles et dynamiques, en vue de l'instauration d'un ordre mondial nouveau, basé sur l'égalité, la justice, la paix, la coopération et le respect des valeurs démocratiques.

Cette persévérance exige des efforts soutenus pour la démocratisation des relations internationales. Le mode de fonctionnement et les structures de certains organes du système doivent être révisés pour une plus grande rationalisation et une représentation équitable des Etats et des régions dans les organes de décision du système des Nations Unies.

C'est cette persévérance dans l'effort qui fonde notre espoir de maîtriser notre devenir collectif à l'orée du XXI^e siècle; espoir aussi de voir les hommes, tous les hommes, s'acheminer ensemble vers la paix, le développement des nations et la promotion des droits de l'homme. Notre survie collective dépendra de la solidarité et de l'efficacité de nos actions pour faire de cet espoir une réalité des relations internationales.

M. Skubiszewski (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) :

J'adresse mes félicitations à S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, pour son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je tiens également à remercier S. E. M. Stoyan Ganey, de la Bulgarie, de sa contribution au succès de la session précédente. En outre, je voudrais exprimer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies la profonde reconnaissance du Gouvernement polonais pour les travaux et les réalisations qu'il a su mener à bien pendant l'année écoulée.

Je voudrais tout d'abord parler de plusieurs des tâches et objectifs opportuns de notre organisation. Je commencerai par le rôle qu'elle a joué dans le rétablissement de la paix après la guerre froide. A l'époque de l'après-guerre froide, les Nations Unies doivent faire face à des espoirs et responsabilités accrus. Cette tendance se poursuivra au cours des années à venir. Dans un monde de plus en plus interdépendant, l'Organisation des Nations Unies représente, malgré ses lacunes et limitations, la meilleure voie pour aborder les problèmes mondiaux restant à résoudre et pour relever en même temps de nouveaux défis. L'Organisation doit s'efforcer de créer un monde meilleur, plus démocratique et juste. Nous avons en effet grand besoin d'une vision d'un tel monde. Nous devons constamment nous demander : sommes-nous à la hauteur de la situation? Comment devrions-nous résoudre la crise actuelle due à

l'absence de leadership tant au niveau de certains Etats qu'au niveau international?

L'ONU est le lieu approprié pour donner forme à la vision dont je parle. Cette vision devrait avant tout reposer sur une évaluation des conditions géopolitiques et géoéconomiques, et en particulier sur l'hypothèse que le monde est devenu pluraliste, quels que soient la taille et le poids des Etats dans les affaires internationales. Elle devrait en outre refléter une prise de conscience accrue du fait qu'il est nécessaire d'adopter une approche multinationale dans la recherche de solutions aux problèmes.

Quatre années se sont écoulées depuis la fin de la guerre froide. Nous devons non seulement nous adapter à la nouvelle situation, mais la transformer pour parvenir à une solution globale. La crise actuelle présente de multiples facettes. Elle découle aujourd'hui principalement de questions économiques et sociales non résolues ainsi que de problèmes politiques tels que les conflits territoriaux et les tensions ethniques. Mais nous ne devons pas oublier que le processus de recherche de réponses à ces questions aboutira inévitablement dans l'avenir à un nouvel alignement du pouvoir entre les Etats et, en conséquence, nous serons alors éventuellement amenés à envisager le recours à la force. Cette question a été abordée en partie par le Secrétaire général dans son "Agenda pour la paix". Elle a d'importantes ramifications, et nous n'avons pas encore mis au point une grande stratégie de transformation démocratique. Je pense que l'Organisation doit commencer à explorer de manière plus systématique le rôle qu'elle doit jouer dans le monde actuel et celui qu'elle devra jouer dans le monde qui existera au-delà de l'an 2000. L'une des mesures préparatoires pourrait porter en particulier sur la préparation d'un rapport sur l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instigatrice d'un changement dans le monde et d'un nouvel ordre mondial après la guerre froide. Une telle mission pourrait notamment être confiée aux personnes les plus compétentes, à des instituts de recherche et à des entreprises transnationales. Ce rapport servirait de base à la définition des responsabilités futures des Nations Unies et des Etats Membres.

Nous devons procéder à un réexamen de fond des priorités des Nations Unies et, partant, du système des Nations Unies dans son ensemble. La réforme aura essentiellement pour but d'adapter les Nations Unies aux exigences de la paix après la guerre froide. La réforme devrait prendre en compte les changements en cours dans les Etats Membres. Cela vise en particulier les pays en transition, non seulement en Europe centrale et orientale, mais aussi dans différentes parties d'autres continents. Je saisis cette occasion pour ajouter que la Pologne est engagée de manière ferme et irréversible dans la transformation

politique et économique qu'elle a entamée en 1989 et que sa politique étrangère repose sur des priorités stables.

Le sort des pays en cours de transformation pose un problème qui n'est pas uniquement le leur. Le succès ou l'échec de leur transformation aura inévitablement d'importantes incidences sur d'autres Etats. Il est indispensable que la communauté internationale appuie le processus de transformation et aide les nouvelles démocraties dans la poursuite de leurs efforts visant les réformes, la reprise économique, le progrès social et une participation pleine aux échanges internationaux. Une telle approche les aiderait à s'intégrer plus rapidement dans le système économique international.

L'aspect militaire de la sécurité garde toute son importance, même s'il n'est pas différent de celui de la guerre froide. Les Nations Unies ont arrêté un calendrier pour le désarmement. La signature de la Convention sur les armes chimiques par près de 150 Etats montre comment le nouveau climat politique facilite les accords attendus depuis longtemps et comment il nous rapproche d'un monde exempt de toute arme de destruction massive. Nous espérons qu'une évolution positive analogue se produira dans le domaine des armes nucléaires. Le début de négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires constitue un grand pas dans cette direction. L'Organisation des Nations Unies devrait également se saisir de la menace que pose l'éventuelle prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La Pologne estime qu'il est très important de préparer de manière minutieuse et constructive la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en 1995.

Je voudrais maintenant passer à la question des droits de l'homme. Il y a plusieurs raisons pour l'Organisation de consacrer, après la Conférence de Vienne, une grande partie de ses efforts aux droits de l'homme. Ce faisant, elle doit à mon avis s'inspirer de ces paroles prononcées par le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali à la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social :

"Par sa nature même, l'Organisation des Nations Unies est universelle, mondiale et ouverte à tous. Elle est composée d'Etats souverains, mais sa principale préoccupation est le bien-être de l'individu. Sa préoccupation à l'égard de l'individu, de sa société et de la société mondiale n'est pas, comme certains l'affirment, en soi contradictoire."

Il y a des divergences d'opinions quant à la portée des droits de l'homme, aux responsabilités des Etats en ce qui concerne ces droits et au rôle de la communauté

internationale pour surveiller leur application. Les organes des Nations Unies doivent étendre leur capacité de négociation et de médiation et montrer beaucoup de compétence pour réconcilier ces divergences. Les critères essentiels sont la moralité, la dignité inhérente à la personne humaine et la primauté du droit. Les droits de l'homme doivent exprimer les valeurs communes de la communauté internationale. Leur mise en oeuvre devient l'une des conditions préalables à la stabilité et à la sécurité internationales.

Les droits de l'homme fondamentaux sont universels; leur substance est absolue et n'est pas liée aux circonstances. Mais cela ne signifie pas que nous fermions les yeux sur l'existence de nombreuses cultures et traditions différentes dans l'histoire évolutive de diverses régions du monde. Cela devrait être pris dûment en considération mais ne saurait cependant justifier ni les violations des droits de l'homme, ni la non-application des instruments pertinents. Il n'y a pas lieu de considérer la critique de ces politiques illégales ou les tentatives légales pour les redresser comme portant atteinte à la souveraineté des Etats. En encourageant, en favorisant et en défendant efficacement les droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies devrait faire de ces activités une part importante de sa coopération avec les Etats.

La paix et la sécurité internationales, le développement durable et les droits de l'homme sont trois domaines étroitement liés sur lesquels l'ONU doit axer ses efforts. L'"Agenda pour la paix", le programme Action 21 et le programme de développement qui sera bientôt en place doivent, à mon avis, être complétés par un programme des droits de l'homme. Compte tenu des résultats de la Conférence de Vienne, le Programme des droits de l'homme constituerait un plan d'action permettant d'établir des normes, de faire respecter les droits et de prévenir les violations.

Les droits et libertés individuels devraient être plus faciles d'accès et mieux organisés en vue d'une protection internationale réelle. L'Organisation doit modifier la procédure concernant les plaintes pour la rendre plus universelle. Si la Deuxième Commission et la Troisième Commission sont fusionnées en une commission économique et sociale, la Pologne propose la création d'une commission des droits de l'homme et des affaires humanitaires en tant qu'une des grandes commissions de l'Assemblée générale. Nous recommandons d'étendre la responsabilité, la compétence et l'autorité de la Commission des droits de l'homme. Nous appuyons également, et cela nous semble particulièrement urgent, la proposition tendant à la création d'un bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme.

En outre, nous devons également explorer les moyens d'encourager les droits de l'homme au niveau régional. Un petit bureau, qui pourrait être situé à Varsovie, pourrait être chargé de surveiller le respect des droits de l'homme en Europe orientale. Il s'agit d'une région délicate. Ce bureau pourrait faire partie du bureau de Genève. J'ai proposé Varsovie parce que les organes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe y ont déjà des bureaux, ce qui pourrait faciliter la coopération entre les Nations Unies et les institutions européennes dans ce domaine. La région permet de mieux comprendre comment la démocratie et les droits de l'homme sont appliqués dans les Etats qui connaissent une transformation démocratique.

L'un des aspects des droits de l'homme est devenu récemment très critique. Je songe aux violations toujours plus nombreuses du droit humanitaire dans les conflits armés, sur le plan international comme sur le plan national. Ainsi que l'a souligné le Président du Comité international de la Croix-Rouge au cours de la récente Conférence internationale sur la protection des victimes de guerre, tenue à Genève, la situation a simplement empiré. De plus en plus souvent, les populations civiles deviennent les otages et les cibles principales au cours des affrontements des seigneurs de la guerre. Tous les jours les organes d'information nous présentent des atrocités dues à la guerre. Nous, aux Nations Unies, ne pouvons rester indifférents devant ces faits. La Pologne se joint à l'appel lancé en faveur d'une action urgente pour relancer le respect du droit humanitaire et pour faire valoir l'autorité des Conventions de Genève ainsi que leurs Protocoles additionnels. Le Gouvernement polonais appuie énergiquement la Déclaration adoptée par la Conférence sur la protection des victimes de guerre. A notre avis, la communauté internationale doit accorder une attention particulière au respect des droits de l'homme et des normes humanitaires dans le cadre de luttes internes. Les crimes de guerre ne doivent pas rester impunis.

La troisième tâche sur laquelle je souhaite appeler l'attention de l'Assemblée générale est le développement. Le fossé croissant qui sépare les nations riches des nations pauvres est une source importante de tensions et conflits. Même l'Europe n'a pas été épargnée, car elle est menacée par l'émergence d'un nouveau "rideau", économique, celui-ci. Je suis convaincu que le programme de développement qui est en cours de préparation traitera de façon détaillée des divers aspects de ce danger potentiel. Nous avons besoin d'un système de développement qui soit axé sur les personnes : les droits de l'homme ont leur dimension économique. Les difficultés économiques et sociales ont un impact décisif sur la sécurité internationale et la stabilité mondiale, et entraînent souvent des violations des droits de l'homme. L'essentiel est de créer un esprit de

partenariat et de solidarité. Nous comptons que le Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra à Copenhague en 1995, précisera les tâches nécessaires au niveau du développement social et renforcera ainsi le développement économique durable.

Je voudrais maintenant évoquer certaines procédures et méthodes qui sont particulièrement pertinentes au vu des objectifs et des tâches dont je viens de parler. J'aborderai d'abord le règlement et la gestion des différends. La nouvelle situation mondiale exige que nous accordions une attention nouvelle et croissante au droit international et à son application. La Pologne se félicite de l'élargissement, si limité soit-il, de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. Il serait également souhaitable que d'autres réserves qui figurent dans les dispositions juridictionnelles des traités soient également supprimées.

La Pologne appuie l'appel du Secrétaire général demandant à tous les Etats Membres d'accepter la juridiction obligatoire de la Cour avant la fin de la Décennie des Nations Unies sur le droit international en l'an 2000. Grâce à sa juridiction consultative, la Cour pourrait traiter de questions telles que les composantes juridiques des décisions politiques, l'examen des mesures administratives ou la relation qui existe entre certains des principaux organes des Nations Unies.

Le règlement pacifique des différends exige une nouvelle approche. Les moyens traditionnels, tels qu'ils sont présentés dans l'Article 33 de la Charte, en fonction des mérites de chaque cas, pourraient être associés au maintien de la paix, à la consolidation de la paix et même aux mesures d'imposition de la paix. Nous devons faire la distinction entre les diverses phases ou composantes d'un même conflit, car chaque phase exigera une approche différente ou une procédure différente. Et n'oublions pas qu'il existe un nombre croissant de conflits qui ne peuvent être simplement "réglés", en tout cas dans un avenir prévisible. Ils doivent plutôt être "gérés". Tout cela élargit notre champ d'utilisation compétente des divers mécanismes de l'ONU.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du maintien de la paix, question qui figure en bonne place à l'ordre du jour des Nations Unies. Le succès et, partant, l'image des Nations Unies sont ici en jeu. L'"Agenda pour la paix" a délimité un cadre conceptuel. La diplomatie préventive, le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et l'imposition de la paix en particulier exigent des directives et des procédures judiciaires ainsi qu'une planification détaillée en termes opérationnels. Bien qu'un travail considérable ait déjà été effectué, il reste encore plus à faire. Les problèmes liés à la clarté du mandat des

opérations de maintien de la paix, à leur calendrier, à leur gestion et à leur rentabilité réclament aussi une attention toute particulière de la part des Nations Unies.

Compte tenu du nombre alarmant de pertes subies par le personnel de maintien de la paix, tant civil que militaire, la Pologne appuie pleinement l'idée d'élaborer le plus rapidement possible un instrument juridique universellement contraignant, qui pourrait revêtir la forme d'une convention relative à la sécurité du personnel affecté aux opérations de maintien de la paix. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas entreprendre de nouvelles opérations sans en définir clairement les objectifs. Ce sont la confiance placée dans l'Organisation et sa contribution future à la sécurité de tous qui sont en jeu.

Les conflits régionaux figurent en bonne place à l'ordre du jour des Nations Unies. Dans certains cas, les institutions régionales peuvent être utiles, vu que toutes les régions ne disposent pas des mécanismes permettant de s'attaquer rapidement aux situations conflictuelles. Elles pourraient toutefois s'efforcer de mettre en place de tels mécanismes. Le Conseil de sécurité peut aussi jouer un rôle dans certains cas. Un effort régional important est particulièrement approprié en Afrique, aux prises avec des difficultés et des problèmes bien précis. Nous devons accorder une plus grande attention à ce continent. La Pologne appuie les initiatives et les programmes qui visent le règlement pacifique des conflits et la création ou le renforcement des institutions démocratiques en Afrique.

Compte tenu des importantes réformes constitutionnelles en cours en République sud-africaine, la Pologne est pour la levée des sanctions et autres restrictions imposées à ce pays.

L'évolution récente de la situation au Moyen-Orient atteste d'une volonté authentique d'arriver à un compromis et à un règlement pacifique. La Pologne est d'avis elle aussi qu'il serait bon que l'Assemblée générale entérine le processus de paix et appelle à la coopération régionale au Moyen-Orient. Mais, en même temps, l'Assemblée devrait s'abstenir d'adopter d'autres résolutions susceptibles de compromettre ce fragile processus.

Nous estimons que le conflit en Bosnie-Herzégovine n'aurait pas pris une telle ampleur si la communauté internationale, et notamment l'Europe, avait réagi quand il en était encore temps. Bien sûr, je sais très bien que dans un conflit dont les composantes sont à la fois nationales et internationales, l'influence des non-parties est plutôt limitée et que la solution doit en fin de compte venir de l'intérieur. La Pologne rejette la politique de conciliation et des règlements territoriaux imposés.

Enfin, il y a la question des sanctions. Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur l'application de l'Article 50 de la Charte. Je crois que les Etats Membres qui subissent de lourdes pertes économiques du fait de l'imposition des sanctions sont en droit d'attendre plus que de simples consultations et un appel général - et donc inefficace - à la communauté internationale pour qu'on tienne compte de leurs difficultés. Les sanctions devenant plus fréquentes, le problème des pertes économiques qu'elles entraînent pour les pays tiers ne peut être ignoré, comme c'est en fait le cas aujourd'hui. Un mécanisme adéquat doit de toute urgence être élaboré pour régler cette question.

En conclusion, les Nations Unies, à l'instar du monde qui les entoure, traversent une période dynamique de transition influencée par des réexamens et des réévaluations fondamentaux du potentiel de paix, de développement et de coopération entre les nations.

Les Nations Unies s'orientent vers une participation à l'édification d'un avenir meilleur pour le monde et à l'amélioration de la condition humaine. Elles ont toute latitude de mettre sur pied un programme complet s'inscrivant dans le triple contexte de la paix et de la sécurité, d'un développement humain durable et de la démocratie et des droits de l'homme. Elles sont donc à même de tenir la promesse inscrite dans la Charte : "être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes".

M. Kargbo (Sierra Leone) (*interprétation de l'anglais*) :

L'an dernier, mon chef d'Etat, le capitaine Valentine E. M. Strasser, a mis l'Assemblée au courant des dévastations subies par la Sierra Leone du fait de la guerre civile au Libéria. Il a décrit les épreuves et les souffrances que les Sierra-Léoniens ont dû endurer à cause de ce conflit, de même que ses conséquences pour la paix et la sécurité régionales.

Hélas, je me vois contraint d'informer l'Assemblée, non seulement que la guerre en Sierra Leone persiste, mais que de nombreux Sierra-Léoniens innocents continuent à périr. Nous assistons aujourd'hui au déplacement interne de plus de 400 000 Sierra-Léoniens, tandis que plus de 250 000 autres ont dû chercher refuge dans les pays voisins, sans parler des ravages causés à l'économie nationale.

Il est donc compréhensible qu'avec notre territoire dévasté et notre économie pratiquement détruite, mon pays soit si impatient que la paix soit restaurée au Libéria. Sans paix, les Sierra-Léoniens ne peuvent entreprendre la reconstruction économique de leur pays. Les Sierra-Léoniens espèrent aussi qu'une fois la paix revenue, ils

pourront commencer à recoller les morceaux de ce qui reste de notre pays et recommencer à vivre, et qu'il ne sera plus nécessaire de détourner des ressources énormes à la poursuite d'une guerre de rébellion. Nous espérons aussi qu'une fois le conflit terminé, le Gouvernement du Conseil national provisoire pourra se consacrer tout entier à la tâche essentielle de l'édification de la nation. Voilà pourquoi nous renouvelons l'appel lancé du haut de cette tribune en faveur d'une aide humanitaire adéquate aux centaines de milliers de nos concitoyens qui ont été déplacés ou sont devenus des réfugiés, car seule cette aide peut leur permettre de commencer une nouvelle vie.

L'assistance socio-économique de l'Organisation nous sera également nécessaire dans nos efforts de relèvement et de reconstruction d'après-guerre. C'est donc un cri du coeur que nous lançons à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'aide et le soutien nécessaires à un pays qui en a désespérément besoin, sans que ce soit de sa faute; un pays qui s'est comporté comme le gardien de son frère, dans le vrai sens du terme, et qui a agi au nom de la communauté internationale, pour mettre fin à l'effusion de sang et aider à rétablir l'ordre au Libéria.

Nous espérons donc que l'Accord de Cotonou, dernier accord en date relatif à ce conflit, continuera de préparer la voie de la paix au Libéria. Mon gouvernement s'attendait à ce que, avec l'aide du Conseil de sécurité, la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) soit rapidement établie et déployée et qu'un soutien valable soit apporté au Fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général en vue de l'engagement continu, au Libéria, du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le plan de paix pour le Libéria demande, entre autres, la création d'une zone tampon le long de nos frontières pour empêcher l'infiltration, sur notre territoire, d'hommes et d'équipement provenant du Libéria. Au nom de la paix et de la sécurité régionales, nous demandons à l'Organisation de donner son plein appui à notre demande. L'aide internationale est particulièrement nécessaire pour l'ECOMOG si l'on considère que cela fait deux ans que les pays de l'Afrique de l'Ouest portent le fardeau du maintien de la paix au Libéria sans beaucoup d'aide extérieure, et malgré les énormes problèmes qu'ils connaissent, tant individuellement que collectivement. Dans une région où se trouvent 10 des pays les moins avancés et les plus pauvres, il est évident que, à brève échéance, la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ne pourra plus continuer à porter le fardeau de l'ECOMOG sans aide extérieure.

Je voudrais formuler ici un avertissement : l'Accord de Cotonou constitue, à notre avis, la dernière chance de

restaure la paix au Libéria. S'il devait échouer, nous craignons que ce pays ne devienne une nouvelle Somalie. Voilà pourquoi le soutien des Nations Unies reste indispensable. Nous espérons donc que les Etats Membres contribueront, et généreusement, au Fonds d'affectation spéciale. Cela permettra de sauver des vies humaines.

Avant de poursuivre ces réflexions, je voudrais, au nom de la délégation de la Sierra Leone et en mon nom personnel, exprimer mes chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Insanally à l'occasion de son élection unanime à la présidence des débats de cette quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Je me dois également, au nom de ma délégation, de rendre sincèrement hommage à S. E. M. Stoyan Ganey, son prédécesseur, pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions et pour les efforts personnels qu'il a déployés pour promouvoir les nobles objectifs de notre organisation.

Notre éminent Secrétaire général a poursuivi, stoïquement et avec dévouement et détermination, ses efforts inestimables en notre nom à tous. Nous le félicitons chaleureusement de son dernier rapport.

Je voudrais également adresser les meilleurs voeux du Gouvernement et du peuple de la Sierra Leone aux gouvernements et aux peuples amis des pays qui se sont joints à nous, en cette Assemblée, en tant que Membres à part entière. Nous sommes certains non seulement que leur admission nous a rapprochés de l'objectif d'universalité, mais qu'ils contribueront efficacement, grâce à l'énergie nouvelle qu'ils lui insuffleront, à notre recherche d'un monde plus pacifique.

Nous croyons que notre organisation se trouve à la croisée des chemins; que ce que nous dirons ou ce à quoi nous nous engagerons durant la présente session aura des répercussions importantes pour l'avenir; et que la renaissance de l'Organisation exigera que nous tirions les enseignements d'un passé récent et que nous adaptions notre vision pour l'avenir.

La Sierra Leone avait sincèrement espéré que la fin de la guerre froide inaugurerait l'âge d'or de la paix et de la prospérité pour tous. Malheureusement, nous avons vu apparaître, partout dans le monde, diverses situations qui ont donné naissance à un climat international plus violent et moins sûr. Nous faisons face à des conflits et à des souffrances qui ont une influence néfaste sur la vie de nombreux secteurs de l'humanité; et le désespoir et l'impuissance que nous ressentons aujourd'hui nous amènent presque à regretter l'ordre et la logique d'autrefois. Mais la nostalgie est inutile si elle ne fait que nous inciter à

échapper à la réalité sans tirer parti des leçons du passé pour guider notre comportement à venir.

Je voudrais évoquer maintenant une question qui continue à nous préoccuper tous profondément, à savoir le maintien de la paix. Les principes et l'efficacité du maintien de la paix ne sont pas en cause, mais les dépenses du maintien de la paix ont déjà dépassé plusieurs fois le budget ordinaire de l'Organisation. Plus inquiétante encore est la perspective que ces dépenses excéderont bientôt les ressources affectées au développement depuis la création des Nations Unies. Nous croyons sincèrement que le moment est venu d'accorder une attention plus grande à la prévention et au règlement des conflits. Il serait beaucoup plus utile pour nous et beaucoup moins cher pour l'Organisation d'endiguer et de régler les conflits avant qu'ils ne se transforment en hostilités déclarées, lorsque les situations sont plus difficiles à maîtriser. Nous pourrions dresser l'inventaire des occasions perdues, dont un exemple frappant est le conflit du Libéria. Engageons-nous à accorder désormais plus d'attention à la prévention des conflits au lieu d'envoyer des troupes dans divers théâtres de guerre à un coût exorbitant. Les événements récents ont montré que nous ne pouvons nous permettre de risquer la vie de nos hommes sur le terrain dans des situations qui auraient pu être évitées. Je réaffirme la conviction et l'attachement profonds de la Sierra Leone à l'égard des opérations de maintien de la paix qui se déroulent aujourd'hui partout dans le monde. Nous déplorons les actes de violence de ceux qui prennent les défenseurs de la paix pour cibles, et nous saluons les hommes et les femmes courageux qui agissent en notre nom à tous.

Toutefois, notre persévérance dans la recherche d'une paix mondiale et dans le maintien de la paix restera stérile tant que la prolifération actuelle des armes et des munitions vers les théâtres de conflit se poursuivra. Comme nous le savons tous, beaucoup de pays du tiers monde où des conflits armés font rage aujourd'hui ne fabriquent pas d'armes. Par contre, ils continuent de recevoir certaines des armes les plus mortelles. Lorsque ces armes sont livrées à des factions rivales, rebelles ou autres, ce sont essentiellement des civils innocents qui en sont les victimes. Nous assistons aujourd'hui au carnage et à la perte de vies humaines qui résultent de l'emploi d'armes achetées par divers mouvements rebelles en Afrique aux fabricants d'armes au fil des ans.

Il est donc évident que, si nous voulons mettre un terme à ces effusions de sang et à ce carnage, des nouvelles mesures rigoureuses doivent être appliquées à la vente et à la prolifération des armes et des munitions. A notre avis, il convient de placer dans cette catégorie la prolifération et l'utilisation sans cesse croissante de mines et autres engins explosifs dans le tiers monde, qui ont fait énormément de

victimes, essentiellement des civils innocents. Beaucoup de civils continuent de mourir à cause de la manière aveugle dont ces mines ont été placées et utilisées par les forces rebelles depuis que des fournisseurs inconnus les leur ont procurées. Voilà pourquoi nous nous félicitons de l'initiative prise par la Communauté européenne d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée un point qui permettra de traiter ces questions. Nous estimons que le soutien de la communauté internationale est indispensable pour faire face aux conséquences désastreuses de la présence de ces mines.

Toujours à propos de conflits, nous tenons à réaffirmer notre soutien à la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre qui vient de s'achever et aux recommandations faites à cette occasion. Nous sommes fermement convaincus que le droit humanitaire doit devenir totalement universel, qu'il doit être largement connu et pleinement respecté, et qu'il doit être développé pour couvrir les conflits non internationaux.

Ma délégation continue de suivre avec intérêt l'accélération de l'évolution de la situation politique en Afrique du Sud. Pourtant, même si les négociations actuelles permettent d'espérer un règlement du problème, nous constatons avec beaucoup de tristesse que la violence, surtout dirigée contre des innocents - essentiellement des Noirs - n'a en rien diminué. La violence, quelle qu'en soit la forme, est une chose horrible, et le fait que des groupes et des individus sans scrupule continuent de s'en servir pour en tirer des avantages politiques, au moment où la patience, le courage, l'engagement et la tolérance sont plus nécessaires que jamais, ne peut que nous préoccuper tous.

Voilà pourquoi nous lançons un appel à tous, quelle que soit son appartenance, afin qu'il fasse preuve de tolérance et renonce à la violence. Mais, plus encore, nous demandons à tous les gouvernements et à tous les dirigeants politiques d'user de leur influence sur leurs sympathisants pour les inciter à ne pas compromettre le processus de démocratisation et à oeuvrer de façon constructive à l'édification d'une Afrique du Sud meilleure. Cet appel s'adresse aussi à toutes les démocraties naissantes.

Maintenant que l'objectif du gouvernement par la majorité est en vue, l'heure est venue pour les Noirs, qui subissent depuis si longtemps l'odieux système de l'apartheid, de resserrer les rangs dans une solide unité afin qu'ensemble, ils puissent faire en sorte que la nouvelle Afrique du Sud ait un impact sur la scène internationale, dans leur propre intérêt et dans celui de tous les Sud-Africains.

Nous appelons les Sud-Africains noirs à s'unir davantage et à prendre conscience qu'ils ont pour

responsabilité d'opposer un démenti aux défenseurs de l'apartheid qui prétendent que les Noirs sont incapables de se gouverner. Car ce n'est qu'en agissant de concert et en mettant fin à la violence qu'ils pourront récolter les fruits de leur combat pour la liberté, qu'ils mènent depuis si longtemps et qu'ils sont enfin sur le point de gagner.

Cela fait des années que la Sierra Leone appuie une solution d'ensemble du conflit du Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La reconnaissance mutuelle intervenue récemment entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël constitue, à nos yeux, un pas extrêmement positif vers le rétablissement total de la paix au Moyen-Orient.

Nous encourageons également toutes les parties à la négociation en cours sur d'autres aspects du problème du Moyen-Orient à faire preuve du même esprit d'accommodement dans l'intérêt de leurs populations, lesquelles, durant des décennies, n'ont connu que la lutte, le conflit, la souffrance et la haine, et dans l'intérêt de la paix et de l'humanité tout entière.

La Sierra Leone appuie l'intégrité territoriale du Koweït.

J'aimerais maintenant aborder une autre question importante pour l'Organisation. Je veux parler du fonctionnement du Conseil de sécurité.

Alors qu'un nombre croissant de pays continuent d'encourager une plus forte participation de leurs citoyens à la réalisation des objectifs de l'Etat, il ne fait aucun doute que cette prise de conscience, au niveau national, de la nécessité d'une harmonie politique et de la justice doit servir de modèle au Conseil de sécurité qui, en tant que principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité, devrait être perçu comme légitime dans son processus de prise de décisions et souscrire par conséquent aux vues d'un plus large secteur de la communauté internationale.

A ce stade, il convient d'exprimer nos craintes, qu'un grand nombre de petits Etats Membres de l'Organisation partagent, quant à la volonté de la communauté internationale, notamment de ses principaux acteurs, de veiller au respect des principes énoncés dans notre Charte.

De toute évidence, le moment est venu de formuler les valeurs normatives à rechercher pour garantir la sécurité de ceux qui ne sont pas en mesure d'assurer leur propre défense et leur donner l'assurance que la confiance qu'ils placent dans l'Organisation des Nations Unies, en tant que garant de leur souveraineté contre les violations de voisins plus puissants, est justifiée.

L'incapacité de stopper l'agression à laquelle nous avons parfois assisté récemment a gravement sapé les bases d'un arrangement commun de sécurité que la fin de la guerre froide avait laissé présager. L'indécision avec laquelle on a maintes fois réagi à l'agression dans différentes parties du monde a créé un dangereux précédent en sapant la confiance des petites nations dans la capacité de protection de l'Organisation et en encourageant le recours automatique à la légitime défense, accompagné d'un accroissement de l'arsenal militaire. Cela peut également avoir eu pour effet, jusqu'à un certain point, de dissiper les craintes des auteurs de violations massives des droits de l'homme, voire de génocide, que leurs actes ignobles ne se heurtent d'une façon ou d'une autre, à l'action résolue de la communauté internationale.

Aussi, dans les jours à venir, la communauté internationale doit-elle réagir de manière ferme, précise, efficace et équilibrée aux menaces et aux violations dont la paix et la sécurité internationales sont l'objet si on veut éviter que l'expérience bosniaque ne devienne une caractéristique des relations entre Etats. Il n'est pas souhaitable de laisser croire que la communauté internationale est plus disposée à agir avec détermination dans certains cas que dans d'autres. C'est dans cet esprit que nous devons exprimer notre inquiétude face à la détérioration apparente de la situation sur le plan de la sécurité en Somalie. Nous sommes convaincus qu'en dépit des provocations, on continuera de faire la distinction entre le peuple somali, les chefs de clan et les hommes armés. Nous nous opposons fermement à ceux qui veulent imposer la tyrannie au peuple somali, et nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des valeureux défenseurs de la paix morts en service commandé en Somalie.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en juin dernier, a constitué un événement marquant qui a permis de surmonter les nombreux défis auxquels elle se trouvait confrontée. Cette conférence s'est penchée, entre autres droits de l'homme fondamentaux, sur les droits des femmes et des enfants, et elle a réaffirmé l'universalité des droits de l'homme et le rôle légitime que doit jouer la communauté internationale dans la protection de ces droits partout dans le monde. Elle a également réaffirmé l'importance des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que le droit au développement, et elle a adopté plusieurs mesures pratiques destinées à promouvoir et à protéger les droits de l'homme tant dans la vie privée que publique. Le défi qui est le nôtre aujourd'hui est de donner effet aux recommandations de la Conférence.

Notre intention n'est pas de rouvrir le débat sur les normes en matière de droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies a établi ces normes il y a plus de 40 ans.

Ce qui importe c'est que les droits de l'homme demeurent universels et non sélectifs. Les êtres humains, sans distinction de race, de religion, de sexe ou de classe, doivent, partout dans le monde, pouvoir jouir d'une protection et de droits égaux.

Nous assistons à l'heure actuelle à la résurgence, dans différentes parties du monde, du racisme et de conflits ethniques sous la forme la plus affreuse du génocide. L'Organisation des Nations Unies doit voir son rôle renforcé de façon à pouvoir prévenir ou alléger les souffrances infligées aux populations victimes des souffrances et de l'intimidation de cette manifestation sinistre de l'inhumanité de l'homme envers l'homme. Malheureusement, dans bien des pays aujourd'hui, sur tous les continents et parmi les peuples de toute race, couleur, langue et religion, on voit éclater des conflits d'une violence indicible. Comme on a pu le constater, les tensions ethniques sont devenues la ligne de division raciale au sein de sociétés très diverses à travers la planète - quelles soient avancées, en développement, relativement stables ou instables. Nous devons redoubler d'efforts et nous garder de ces dangers.

La Sierra Leone reste préoccupée par le problème des réfugiés et des personnes déplacées, et ce d'autant plus que nous sommes nous-mêmes aujourd'hui victimes de ce phénomène. Outre les efforts destinés à prévenir et empêcher les flux de réfugiés, si l'on veut que nos populations puissent réintégrer leurs communautés, y demeurer et y refaire leur vie, il faut leur donner ce que le Haut Commissaire pour les réfugiés appelle "des fonds de développement d'urgence" pour qu'ils puissent faire face à leurs besoins fondamentaux en matière de santé, d'éducation et d'emploi. Tout en reconnaissant la générosité dont a fait preuve la communauté internationale par le passé à l'égard des réfugiés dans le monde entier, nous demandons à la communauté internationale en général, et aux principaux donateurs en particulier, de ne pas céder à la "lassitude" en matière d'assistance mais de répondre aux nécessités pressantes de leurs frères et soeurs, dont un grand nombre sont devenus du jour au lendemain des réfugiés sans que ce soit leur faute.

La Sierra Leone prie donc instamment la communauté internationale de faire face à ces défis toujours présents : comment aider les personnes déracinées, notamment dans le contexte de conflits et de la pauvreté accablante; comment permettre aux personnes déplacées de rentrer dans leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité et reconstruire leur vie, et comment prévenir et résoudre le problème des réfugiés?

Pendant, tout en fournissant une aide pour atténuer le problème des réfugiés, nous demeurons convaincus que, à moins que la communauté internationale ne parvienne à

vaincre le fléau de la pauvreté, ce problème persistera et restera insoluble. Nous espérons donc ardemment que, même en cette heure tardive, un nouvel élan sera donné pour prévenir et faire disparaître cet aspect de la misère humaine.

La nécessité d'une assise à la base d'une sécurité commune va clairement au-delà de la réduction ou de l'élimination des conflits militaires et embrasse la sécurité humaine dans son ensemble. De fait, le bien-être de nombreuses sociétés en dépendra, car, dans nombre de pays en développement, la cause fondamentale des bouleversements politiques et sociaux et des conflits militaires demeure l'existence d'une misère noire. Sans éradication de ce fléau, les perspectives de développement humain demeureront sombres. Malheureusement, pour beaucoup de nos pays africains, et surtout pour les moins avancés d'entre eux, deux ans après l'adoption du Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, notre expérience s'est caractérisée par la déception et la frustration. Bien que la plupart des pays africains aient mis en oeuvre les programmes d'ajustement structurel et mis en place des structures démocratiques, le partenariat pour le développement que promettait le Nouvel ordre du jour ne s'est pas matérialisé. A quelques exceptions près, les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Nouvel ordre du jour n'ont pas été dégagées à cette fin.

Aujourd'hui, la pauvreté et le sous-développement continuent d'affliger des pays comme le mien en Afrique subsaharienne, malgré les efforts louables déployés par cette organisation en vue de résoudre certains de ces problèmes bien concrets. Il faut regretter le fait que le nouvel ordre mondial semble avoir relégué les besoins et les problèmes économiques et de développement de l'Afrique au bas de sa liste de priorités. Le Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 faillit à la tâche en raison d'un manque de ressources financières et d'appui de la part de la communauté internationale. La mise en oeuvre de ce Nouvel ordre du jour exige la pleine participation de la communauté internationale, et notamment des gouvernements donateurs et des organisations et programmes du système des Nations Unies. Il est donc de la plus grande importance et de la plus grande urgence qu'une assistance économique et technique ainsi qu'une aide au développement soient offertes à l'Afrique par la communauté internationale, qui n'a malheureusement pas assez répondu à nos besoins. Nous en appelons donc à nos partenaires en développement afin qu'ils nous fournissent tout l'appui nécessaire pour que les réformes que nous avons effectuées soient fructueuses et que les sacrifices consentis ne soient pas une simple perte de temps.

Notre situation actuelle met également en relief le besoin urgent d'un appui pour le fonctionnement efficace de

la Communauté économique africaine proposée, qui est conçue pour accentuer la coopération et l'intégration économiques en Afrique. Une aide financière et technique doit être apportée aux organisations régionales et sous-régionales africaines afin qu'elles soient en mesure de relever les défis socio-économiques auxquels elles font face. Nous reconnaissons pleinement le fait que la responsabilité pour le développement de l'Afrique repose sur nous, les Africains; mais il est évident que, si nous voulons atteindre et maintenir l'objectif du développement, compte tenu surtout de tous les obstacles devant nous, dont des termes de l'échange extrêmement défavorables, nous devons recevoir un appui beaucoup plus ferme de la part de la communauté internationale. Avec un tel appui, les vastes capacités du continent seront adéquatement utilisées afin que nous ne rations pas une autre occasion d'activer un catalyseur pour une contribution utile de l'Afrique à l'économie mondiale croissante dont nous devrions tous bénéficier. C'est pour cette raison que nous attendons avec impatience la prochaine Conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui devrait offrir une autre occasion à la communauté internationale de s'engager en faveur des efforts de développement de l'Afrique. Nous comptons aussi sur une conclusion équilibrée et fructueuse de l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales, sur une expansion du commerce mondial, une augmentation des prix des matières premières, un meilleur accès aux marchés et des pratiques commerciales non restrictives, ce dont tous les pays bénéficieraient, et surtout à ceux qui sont en voie de développement.

Le drame que vivent quotidiennement de nombreuses sociétés africaines dans la lutte contre la pauvreté, la malnutrition et la maladie ne doit pas devenir une habitude de vie. L'amélioration du sort de nos populations doit autant se faire grâce à la fourniture d'aide qu'être garantie par des mesures à long terme visant à alléger le lourd fardeau de la dette et à redresser les pratiques commerciales discriminatoires et les faibles prix des matières premières dont nous sommes si nombreux à souffrir. Nous, en Afrique, aimerions tellement pouvoir nous relever par nos propres moyens, mais cela nous est impossible lorsque les rênes demeurent fermement entre les mains d'autres que nous.

Nous faisons face à un dilemme très difficile, nous trouvant dans une position à partir de laquelle nous semblons actuellement incapables d'influer sur les forces qui déterminent notre destin. Mais les problèmes que nous affrontons en tant que pays en développement ne doivent pas nous dissuader d'aller de l'avant pour trouver de nouvelles voies vers le développement et la prospérité. L'expérience acquise par des pays comme Singapour, la République de Corée, la Thaïlande et d'autres pays d'Asie du Sud-Est

démontre clairement que le succès est possible à long terme grâce à des sacrifices, des efforts de volonté et du travail acharné.

Cela dit, le sous-développement de l'Afrique revêt un caractère unique, et à moins que la communauté internationale n'applique des mesures globales novatrices et efficaces, comme les échanges dette-développement et d'autres mesures d'allègement de la dette, la solution à la crise économique de l'Afrique, notamment dans le cas des pays les moins avancés, demeurera illusoire. Dans un monde où l'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'accroît chaque jour, la nécessité d'une coopération économique et technique entre les pays en développement ne peut être surestimée.

En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous nous félicitons de la création de la Commission du développement durable en tant que commission technique du Conseil économique et social. Il reste maintenant à mettre en oeuvre concrètement le mandat de la Commission pour assurer un véritable suivi à la Conférence. La Sierra Leone se félicite de ce qu'ait été décidée la convocation de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, pour avril 1994.

Lors de la récente Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs, le sort dramatique de nombreux Etats côtiers, dont le mien, a été mis en relief, la situation découlant de l'absence d'un système efficace de contrôle et de surveillance pouvant être maintenu de façon durable, compte tenu des développements constants et sans discernement réalisés par des pays pratiquant la pêche loin de leurs côtes et dont certains non seulement pêchent les stocks chevauchants situés hors de leurs limites, mais aussi violent les droits territoriaux de nos pays. Même les flottes de pêche qui obtiennent les permis de pêche nécessaires ne déclarent pas le volume réel des prises, nécessaire à la compilation de données fiables. Par conséquent, l'état réel de l'exploitation des stocks relevant de la compétence nationale de la plupart de nos pays n'est pas connu avec précision. La Sierra Leone, bien qu'elle se trouve dans une des zones les plus riches en ressources biologiques marines, n'exploite donc qu'une quantité minimale de ses ressources par suite des activités réalisées par les flottes des pays pratiquant la pêche loin de leurs côtes.

L'état actuel des choses est certainement inacceptable et ne saurait se perpétuer. L'exploitation de nos maigres ressources par des pays et des organes plus puissants qui

tirent parti de nos faiblesses technologiques ne peut qu'aggraver notre situation économique. Ces pratiques halieutiques arbitraires menacent aussi d'épuiser les stocks de poissons de nos pays et de constituer de sérieux dangers écologiques. Je souhaite donc réaffirmer l'appui donné par la délégation sierra-léonienne aux conclusions tirées par la Conférence, qui susciteront, nous l'espérons, un changement radical dans l'exploitation actuelle de nos ressources marines. J'espère que nos spécialistes seront bientôt en mesure de rencontrer les spécialistes de l'ONU pour établir des modalités qui garantiront une exploitation équitable et judicieuse de nos ressources marines.

Si l'on considère les progrès réalisés par l'humanité au cours des dernières décennies à la recherche de la paix, de la sécurité et du progrès social, il faut reconnaître que les résultats ont été mitigés.

Il y a quelques années, par exemple, le monde considérait, plein d'attente, les nations et les sociétés qui étaient pénétrées d'une énergie nouvelle laissant entrevoir l'avènement d'une ère nouvelle et dynamique dans laquelle nos sociétés réaliseraient enfin leur potentiel de paix et se transformeraient en un environnement mondial positif. A l'époque, beaucoup d'entre nous étions convaincus que, si l'histoire nous avait enseigné quelque chose, elle nous avait fait comprendre que le succès de ce périple ne saurait durer à moins que nous ne nous détachions des formules anciennes ternies et discréditées dont avait été pénétrée la période antérieure. Nous avons espéré que, tel le phénix, nous nous relèverions des cendres de nos rêves non réalisés et que nous entreprendrions un voyage vers la réalisation de nos aspirations à l'âge d'or.

Aujourd'hui, ce voyage entamé, nous commençons à nous demander si ce rêve n'était pas un mirage, si la nouvelle réalité dont tant de choses dépendent sera façonnée par la bonne volonté et la coopération de toutes les nations, grandes ou petites.

Par le passé, bon nombre d'entre nous avaient demandé que cet ordre naissant soit entretenu et façonné par la volonté commune de la communauté internationale, soucieux comme nous l'étions d'ancrer cette direction nouvelle dans des principes que nous avons tous faits nôtres et en lesquels nous avons confiance. Nous continuons à penser ainsi. Toutefois, bien que les mois récents aient connu une revitalisation des responsabilités de l'Organisation en matière de gestion des crises et en engagements accrus quant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nos inquiétudes se sont multipliées face aux tendances qui apparaissent et qui ne sont peut-être pas de bon augure pour la transformation mondiale politique et socio-économique que nous avons tous envisagée.

L'assurance de sécurité internationale ne pourra réussir longtemps à moins que nous ne parvenions, en tant qu'Organisation, à forger un consensus international parmi tous les Etats Membres en faveur de mesures d'importance primordiale pour nous tous. Une énergie nouvelle devrait nous permettre de trouver la source des problèmes d'aujourd'hui, afin d'adoucir les conséquences désastreuses dont continue de souffrir une grande partie de l'humanité. Il convient de donner une impulsion nouvelle pour briser les contraintes qui pendant si longtemps nous ont empêchés d'avoir accès à ceux qui en ont besoin et de trouver des solutions à leurs problèmes.

Nous espérons ardemment qu'ensemble, avec une vision et un engagement nouveaux, nous accomplirons ces objectifs pour que nous puissions passer au nouvel ordre mondial qui a été conçu selon les paramètres des idéaux de l'Organisation.

M. Carias Zapata (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) :

Je voudrais tout d'abord vous dire à quel point je suis heureux de pouvoir transmettre au Président de l'Assemblée générale les félicitations les plus sincères du peuple et du Gouvernement honduriens pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies durant sa quarante-huitième session.

En lui confiant des fonctions aussi délicates, la communauté internationale a reconnu ses mérites personnels ainsi que les mérites de notre nation soeur du Guyana. C'est pourquoi nous sommes convaincus que, grâce à son expérience et à ses compétences largement démontrées, il saura conduire avec succès les travaux de l'Assemblée.

Ma délégation voudrait également souhaiter une chaleureuse bienvenue aux nouveaux Membres de notre organisation, à savoir la République tchèque, la République slovaque, la République de Macédoine, l'Erythrée, Andorre et la Principauté de Monaco. Nous sommes en effet pleinement convaincus que, dans le cadre de l'ONU, des liens d'amitié et de coopération seront établis et renforcés. Nous sommes certains également que leur participation contribuera efficacement à la pleine réalisation des buts et principes consacrés dans la Charte de l'Organisation.

C'est en vue d'atteindre ces objectifs que la République du Honduras, comme lors de la session précédente de l'Assemblée générale, demande qu'une adhésion plus grande et des ressources plus importantes soient accordées aux organismes universels qui permettent de trouver une solution juridique aux différends, comme la Cour internationale de Justice dont les décisions permettent de trouver une solution pacifique aux litiges dont elle est saisie. A cet égard, nous

sommes heureux de dire qu'il y a un an, le Honduras et El Salvador ont fait l'objet d'une décision de la Cour internationale de Justice au sujet de leurs frontières; nous respectons actuellement cette décision et les populations frontalières vivent en parfaite harmonie.

Pour les questions de désarmement, en prenant note de la discussion vitale sur le pouvoir destructif des armes nucléaires, nous demandons instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires de parvenir à des accords sérieux et vérifiables sur la réduction et la destruction desdites armes et de leurs vecteurs, en tenant compte du grand danger que l'éventuelle utilisation de ces armes et d'autres armes de destruction massive représente pour l'humanité, et il faut faire en sorte que les ressources financières croissantes qui sont libérées grâce à l'interruption de la course aux armements servent aux besoins que crée la coopération internationale pour le développement.

Il n'est donc que naturel que, dans les activités entreprises dans le domaine du désarmement général, la priorité soit accordée au désarmement nucléaire, sans que cela nuise pour autant aux efforts renouvelés qui sont déployés dans le cadre du désarmement conventionnel, notamment sur le plan régional.

Le Honduras observe avec une grande préoccupation la situation tragique qui prévaut toujours en Bosnie-Herzégovine : escalade des hostilités, violations massives des droits de l'homme et tentatives de consacrer dans des instruments juridiques les conquêtes territoriales obtenues grâce par l'agression.

C'est pourquoi mon pays appuie sans réserve les efforts que fait le Conseil de sécurité pour assurer la protection des populations déplacées et leur fournir des aliments, des médicaments et une protection et pour obtenir un cessez-le-feu et une solution aux divers problèmes qui font obstacle au rétablissement de la paix dans la région.

En Somalie, il n'existe pas de gouvernement national susceptible de permettre à l'intervention de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays de soulager la faim, qui malheureusement frappe ses habitants, mais aussi, grâce à la pleine participation des Somalis, de retrouver la voie de la paix, de la coexistence et le rétablissement de la normalité.

Cette voie de l'espérance a déjà été empruntée avec beaucoup de résolution en Afrique du Sud, et la communauté internationale se réjouit d'assister à la disparition des derniers vestiges de l'apartheid et au début de la réconciliation et de la reconstruction nationales. C'est avec un espoir renouvelé que le monde entier a appris le résultat des négociations qui, sous la direction inspirée du

Gouvernement norvégien, ont abouti à l'accord historique de reconnaissance mutuelle signé récemment entre l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Cela constitue un pas de plus vers la normalisation des relations de bon voisinage au Moyen-Orient dans le cadre du droit à l'autodétermination des peuples.

Le Gouvernement hondurien, qui a suivi avec intérêt et préoccupation la lutte féroce qui durant des décennies a opposé les Israéliens aux Arabes, salue cette évolution positive de la situation et espère qu'elle s'accompagnera d'accords de paix entre Israël et les pays arabes voisins.

De même, notre pays a suivi avec beaucoup d'attention le déroulement des événements en Haïti, où nous avons accueilli avec satisfaction l'accord conclu entre le Président Jean-Bertrand Aristide et le chef des forces armées du pays, grâce à la médiation de M. Dante Caputo, Envoyé spécial des Secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains (OEA).

Le texte de cet accord, outre qu'il envisage une série de dispositions essentielles en vue de résoudre la crise, demande le retour du Président légitime en Haïti et le respect de tous les engagements pris aussi bien par l'Organisation des Nations Unies que par l'OEA. Notre pays appuiera résolument les mesures qui pourraient être adoptées conformément au calendrier établi dans l'Accord de Governors Island, qui a débouché sur la ratification parlementaire du Premier Ministre Robert Malval, ce qui a permis la suspension de l'embargo imposé contre Haïti.

Le Protocole de Tegucigalpa du 13 décembre 1991, est entré en vigueur en Amérique centrale. Cet instrument adapte le cadre juridique de l'ancienne Organisation des Etats d'Amérique centrale aux nouvelles réalités de la région en créant un système d'intégration de l'Amérique centrale qui, stimulé par les réunions au sommet des présidents des pays de la région, renforce et encourage un nouveau système d'intégration économique, sociale, culturelle et politique au service de tous les habitants d'Amérique centrale.

Conformément à cet objectif fondamental, mon pays aspire chaque jour avec une détermination et une volonté politique accrues à voir notre région se transformer résolument en une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement et participer toujours plus largement et activement au nouvel ordonnancement de la communauté internationale.

Par ailleurs, malgré les progrès réalisés dans le cadre du processus régional de paix, beaucoup des causes qui sont à l'origine de la crise en Amérique centrale persistent toujours, et les progrès obtenus ne sont seulement qu'un point de

départ dans la lutte contre les causes sous-jacentes du conflit armé, qui risquent de réduire à néant les progrès réalisés jusqu'à présent.

La paix et le développement ne pourront être fermement établis tant que les gouvernements et les secteurs organisés de la société civile de chacun de nos pays ne seront pas parvenus à un accord très large impliquant la participation de tous.

Cela dit, le fait demeure que les difficultés d'un pays centraméricain se font sentir sur les autres pays de la région, d'où la nécessité d'une action concertée qui permette, dans un cadre de dimension régionale, de renforcer les processus internes en respectant pleinement les particularités de chaque pays.

Le Gouvernement du Honduras invite donc tous nos frères centraméricains à se réunir sans retard pour assurer une meilleure coordination des efforts entrepris, qui bénéficie de l'appui de la communauté internationale et qui nous permette d'envisager avec optimisme le mouvement d'intégration économique en cours.

Le défi que représente la consolidation de la paix en Amérique centrale exige que les zones géographiques touchées par la pauvreté soient privilégiées. Pour ce faire, il faut encourager davantage la participation de la société grâce à un renforcement des processus de décentralisation selon une conception du développement humain au niveau local qui articule le développement social avec des politiques macro-économiques réalistes, encourageant ainsi l'investissement productif interne et externe.

Au Honduras, se tiendra cette année la cinquième élection générale consécutive depuis le rétablissement de la démocratie en 1980; nous avons pour politique d'encourager fermement le processus d'intégration économique de l'isthme centraméricain, de façon à consolider les fruits de la croissance avec un plus grand bien-être social.

Une Amérique centrale renouée et jouissant d'une croissance économique durable, respectueuse de l'environnement naturel et s'efforçant constamment d'améliorer rapidement la qualité de la vie de ses habitants est le meilleur garant de la sécurité permanente d'une région baignée par la mer des Caraïbes, où l'Amérique centrale poursuit les mêmes objectifs que les membres de la Communauté des Caraïbes, ce qui peut assurer l'avènement d'une ère de paix et de coopération d'ici à la fin du siècle.

De son côté, le troisième Sommet ibéro-américain, tenu à San Salvador de Bahía, examinant avec préoccupation la question du développement, social en particulier, n'a pu que réaffirmer devant cette communauté des nations son

attachement à la démocratie représentative, à la promotion et à la défense des droits de l'homme, et à la mise en valeur du développement économique et social de ces peuples, unis par la langue, la tradition et un avenir commun.

Dans cette nouvelle instance de concertation, il nous appartient à nous, Ibéro-Américains, de renforcer notre engagement en assurant le succès du Sommet mondial pour le développement social, initiative lancée par le Gouvernement du Chili, à laquelle le Honduras a souscrit avec enthousiasme et qui, nous l'espérons, recevra de l'Assemblée générale l'élan final.

Il ne fait pas de doute que tous les efforts tentés pour assurer la prospérité de nos pays passent regrettamment par la nécessité d'arriver à faire comprendre aux Etats industrialisés qu'ils doivent s'efforcer d'instituer un système commercial multilatéral ouvert qui permette à nos produits d'avoir plus largement accès aux marchés et d'être concurrentiels, afin qu'un nombre toujours croissant de pays parviennent à des niveaux de croissance et d'échange satisfaisants.

Malheureusement, les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay n'ont toujours pas abouti, ce qui crée de graves préoccupations pour les Etats moins développés, dont les espoirs et les programmes d'ajustement structurel - menés au prix de sacrifices énormes à titre de contribution efficace à un meilleur ordonnancement de l'économie mondiale - sont touchés par cette situation.

Les mesures protectionnistes imposées par certains Etats contre les exportations en provenance de notre région non seulement provoquent la chute des prix de ces produits mais empêchent l'accès au marché international, contribuant à plonger nos économies dans un climat d'incertitude en freinant toute possibilité d'investissement et de croissance continue.

Cette nécessité de parvenir à une plus grande stabilité économique mondiale, indépendamment du pouvoir économique et politique de chaque pays, doit également être examinée en même temps que la convergence croissante des opinions au sujet des priorités mondiales en matière d'environnement, chose qui a été démontrée de façon claire et positive lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro l'année dernière.

La détérioration de la nature doit être évitée. Ensemble nous pouvons élaborer des stratégies de préservation qui permettent en même temps d'utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles, afin de répondre aux besoins de nos pays en matière d'emploi et de croissance économique. Dans ce contexte, au Honduras, nous avons créé un Ministère de l'environnement, chargé d'élaborer des

politiques et des stratégies axées sur la création de mécanismes qui protègent et conservent notre écosystème, y compris la protection des espèces animales et végétales menacées d'extinction.

Enfin, en ce qui concerne la restructuration de l'Organisation des Nations Unies, le Honduras souscrit aux propositions visant l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité de manière à refléter la réalité du monde actuel, en permettant l'alternance des membres et en assurant une répartition géographique équitable de la composition du Conseil.

Nous sommes également favorables à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social, culturel et connexes. Il est en outre indispensable que soient adoptées dès que possible les mesures nécessaires pour renforcer la capacité des organismes chargés des fonctions qui leur ont été confiées aux termes de la Charte en matière de coopération internationale.

Nous nous félicitons des mesures qui ont déjà été prises pour réaliser les objectifs fixés, mais nous pensons qu'il faut arriver à un système des Nations Unies plus efficace, plus économique sur le plan financier et en même temps moins passif dans l'exécution des programmes approuvés ici.

L'apparition de nouveaux conflits et la persistance de conflits anciens dans diverses régions du monde confirment à nouveau, s'il en était besoin, qu'il serait sage de chercher, à la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, à arriver à une structure intégrale de concertation et de coopération pacifique au profit de la communauté internationale. Engageons-nous à atteindre cet objectif par nos votes et nos actes.

M. De Moura (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement de la République d'Angola et en mon nom personnel, féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Insanally de son élection unanime à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que l'expérience dont il a donné la preuve et son attachement aux nobles idéaux de l'Organisation sont le gage du succès de la présente session.

A M. Stoyan Ganev, son prédécesseur, j'aimerais exprimer ma sincère reconnaissance pour la façon exemplaire et désintéressée dont il a guidé la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Les résultats obtenus pendant cette session portent indéniablement la

marque de sa précieuse contribution à la recherche de solutions justes et durables aux graves problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Nous sommes très heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation. Leur admission confirme la vocation universelle de l'Organisation des Nations Unies en un moment où sa présence se fait sentir partout dans le monde.

Au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, je voudrais dire combien mon gouvernement apprécie le dévouement et l'énergie qu'il a manifestés au cours de la première année de son difficile mandat, dont le principal objectif est la recherche constante de solutions adéquates aux problèmes qui affligent l'humanité tout entière. On peut sans se tromper dire que sous sa conduite des mesures concrètes et décisives ont déjà été prises pour régler certaines questions qui semblaient trop difficiles à résoudre.

Nous saluons à cet égard les efforts qu'il fait pour restructurer et revitaliser le système des Nations Unies, pour lui donner une nouvelle vitalité et lui permettre de remplir sa mission. De même, nous appuyons les mécanismes mis en place pour prévenir les conflits, tels qu'ils sont mentionnés dans le rapport intitulé "Agenda pour la paix", dont le sous-titre est intitulé "Diplomatie préventive". Mon gouvernement continue d'appuyer de telles initiatives et félicite l'ONU d'avoir fait adopter à l'unanimité, par l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, le 20 septembre 1993, la résolution 47/120 B.

La restructuration et la revitalisation de notre organisation doivent donc comprendre une réforme du Conseil de sécurité pour qu'il puisse répondre aux réalités du monde d'aujourd'hui. Nous comprenons que la restructuration du Conseil de sécurité - et plus particulièrement l'élargissement de sa composition - afin d'y assurer une représentation équitable de toutes les régions du globe a pour but d'assurer au Conseil une plus grande représentativité et de renforcer sa crédibilité et son efficacité.

Depuis la fin de l'affrontement Est-Ouest et de la guerre froide, on a noté une amélioration sensible et profonde qui continue de se faire sentir dans les relations internationales. Cette évolution a lieu en dépit de la prolifération des conflits armés qui risquent de compromettre l'espoir de paix et de stabilité, et est une condition indispensable pour promouvoir une coopération internationale mutuellement avantageuse.

Depuis la signature, à Washington, des accords de paix entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le Gouvernement d'Israël, le processus de paix au

Moyen-Orient est entré dans une nouvelle ère. Mon gouvernement se félicite de la signature de ces accords et espère que la communauté internationale continuera d'œuvrer à la réalisation des droits de tous les peuples de la région afin, notamment, que les aspirations du peuple palestinien à la paix et à la liberté se concrétisent à tout jamais.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, c'est avec une vive satisfaction que, le 24 septembre 1993, nous avons entendu dans cette salle M. Nelson Mandela annoncer l'organisation d'élections libres et démocratiques en avril 1994 et réclamer la levée des sanctions. De même, nous nous félicitons de la création du Conseil exécutif transitoire, qui mettra fin à trois siècles de domination par la minorité blanche. Mon gouvernement voudrait, du haut de cette tribune, joindre sa voix à celles qui appuient toutes les initiatives visant une solution pacifique et négociée en Afrique du Sud afin d'assurer le transfert pacifique du pouvoir à la majorité noire.

Dans ce contexte, mon gouvernement espère que la communauté internationale restera vigilante pour empêcher toute tentative des groupes extrémistes de faire dérailler l'actuel processus démocratique, dont l'aboutissement doit être l'application du principe en Afrique du Sud : un homme, une voix.

Si des progrès encourageants ont été faits en ce qui concerne les conflits au Moyen-Orient et l'apartheid, il est regrettable qu'il n'en soit pas de même pour d'autres conflits comme au Timor oriental, dans l'ex-Yougoslavie, dans certains Etats de l'ancienne Union soviétique, en Somalie, au Libéria et dans mon propre pays. De fait, ces conflits et les guerres civiles continuent à tuer quotidiennement des milliers d'êtres humains et d'empêcher le développement socio-économique des pays en cause. Nous aimerions que la communauté internationale, l'ONU notamment, accorde une plus grande attention à ces conflits, sur la base de la justice et de la légalité internationales.

Je voudrais assurer de notre solidarité le Gouvernement mozambicain et nos frères et soeurs du Mozambique, pour les encourager à continuer avec détermination et patience sur la voie qui conduira le pays jusqu'à une solution durable et pacifique dans le cadre des accords signés à Rome, que toutes parties doivent scrupuleusement mettre en œuvre sous la supervision des Nations Unies.

Nous nous félicitons des résultats encourageants auxquels a abouti la réunion sur le Timor oriental, qui a eu lieu récemment entre les Ministres du commerce extérieur du Portugal et de l'Indonésie sous les auspices du Secrétaire général.

Nous espérons que ce dialogue fécond mènera à une solution équitable qui tiendra compte des aspirations du peuple maubère, conformément aux résolutions appropriées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est du Sahara occidental, mon gouvernement appuie la tenue d'un référendum sur l'autodétermination de ce territoire selon les conditions des résolutions de l'Organisation de l'unité africaine et de l'ONU. Mon gouvernement espère également que les obstacles existants seront surmontés au plus tôt.

La situation économique dans le monde a été marquée récemment par des changements surprenants, surtout dans les pays du tiers monde, et notamment en Afrique. A cet égard, alors que nous sommes témoins d'une croissance économique presque linéaire dans les pays développés, les pays les moins avancés ont connu une décroissance marquée.

L'endettement et le service de la dette des pays les moins avancés, liés à la grande baisse des prix des matières premières et à la récession dans les pays industrialisés, constituent le principal obstacle à leur développement et à leur pleine participation à l'économie mondiale.

En bref, la situation socio-économique des pays en développement - et des pays d'Afrique en particulier - est alarmante et exige l'aide des institutions financières internationales.

Malgré cela, nous nous opposons à la doctrine dite des "Etats en échec" selon laquelle ces pays seraient incapables de résoudre leurs problèmes par leurs propres moyens et auraient, par conséquent, besoin de nouveaux "tuteurs".

Il nous semble important que certaines situations politiques héritées du passé soient révisées afin d'arriver à des accords et de réduire les grandes barrières qui existent et les mécanismes qui compromettent une coopération véritable en vue de l'avancement économique, technique et scientifique des pays en développement. Dans ce contexte, nous proposons une restructuration du mécanisme de gestion internationale chargé du développement et de la coopération économiques.

Mon gouvernement partage l'opinion que les prochaines conférences mondiales sur le développement économique et social et sur la population revêtiront une grande importance pour la communauté internationale en permettant d'avoir, aux plus hautes instances, un dialogue ouvert et franc pour trouver une solution équitable aux diverses questions les plus brûlantes concernant l'humanité, soit la pauvreté, la famine et la malnutrition - en un mot, le "sous-développement" - dont souffre une grande partie de notre planète.

Je voudrais également souligner l'importance que mon gouvernement accorde aux questions de l'environnement et parler de l'attention qu'il consacre à l'application des recommandations et des décisions prises à la Conférence de Rio de 1992. Dans ce contexte, le Gouvernement de l'Angola a créé le poste de Secrétaire d'Etat pour l'environnement, dont l'objectif est d'appliquer les recommandations et les décisions de la Conférence de Rio. En outre, une commission interministérielle, dont le rôle est essentiellement consultatif, a également été créée afin d'étudier et de suivre de près les projets touchant les activités de la Commission du développement durable du Conseil économique et social des Nations Unies.

La promotion et le respect universel des droits de l'homme demeurent les conditions préalables pour le renforcement de la paix et la sécurité internationales.

La République de l'Angola a participé activement à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne, et elle a appuyé l'opinion obtenue par consensus. L'Angola n'en continue pas moins de croire que, au sens large, les droits de l'homme sont universels. Nous estimons qu'il ne doit pas y avoir de sélectivité dans le respect des droits de l'homme. Les droits de l'homme ne devraient pas non plus servir de prétexte à une ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains Membres des Nations Unies.

Le monde et l'ONU ont assisté à l'évolution de la situation politique dans mon pays depuis quelques années, et particulièrement depuis 1988. Pour mieux comprendre les phénomènes qui ont contribué à la situation dramatique que connaît l'Angola, vous me permettrez de donner un bref aperçu historique.

Le Gouvernement de l'Angola est toujours conscient du lien intrinsèque qui existe entre la paix et le développement socio-économique, non seulement pour l'Angola mais pour toute l'Afrique australe. Mon gouvernement a pris l'initiative de présenter un programme de paix au Secrétaire général de l'ONU en poste à l'époque. Ce programme contenait les principes qui ont abouti à la signature des Accords de New York de décembre 1988. Ces accords, on s'en souviendra, avaient permis le retrait d'Angola des soldats cubains et leur retour dans leur pays, de même que le retrait des forces de l'apartheid du territoire angolais et l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie. A l'époque, la communauté internationale avait accueilli avec satisfaction les Accords de New York qui instauraient une ère nouvelle dans les relations entre les Etats de la région.

En ce qui concerne le conflit interne en Angola, le Gouvernement était conscient du fait que seule la paix à

l'intérieur obtenue grâce au dialogue et à la médiation politique permettrait la création d'un cadre favorable à la solution du conflit. Parallèlement à ses propres efforts, le Gouvernement a montré qu'il était sensible aux initiatives africaines qui cherchaient à contribuer au rétablissement de la paix en Angola.

C'est ainsi que nous sommes arrivés à Gbadolite en juin 1989, dans le cadre du plan de paix interne du Gouvernement. Cet accord n'a malheureusement été que de courte durée, car les amis et les alliés de l'UNITA voulaient une autre solution. L'échec de cet accord fut dû en grande partie à la mauvaise foi des dirigeants de l'UNITA.

Malgré cet échec, le Gouvernement angolais a continué à s'efforcer d'assurer les réformes politiques et économiques ainsi que de trouver une solution négociée au conflit. Le Gouvernement a continué à promouvoir une réconciliation nationale véritable visant essentiellement à mettre un terme au conflit avec l'UNITA.

Après New York et Gbadolite, les négociations de paix ont continué - avec la médiation du Gouvernement portugais - et les Accords de Bicesse ont été signés le 31 mai 1991. Après une période 18 mois, au cours de laquelle le peuple angolais a vécu dans une paix relative, les premières élections pluralistes ont eu lieu les 29 et 30 septembre 1992 dans le pays.

L'Assemblée a été informée que ces élections avaient été jugées libres et justes par l'ONU.

Mais l'UNITA n'était pas contente de la défaite que lui avait infligée le peuple angolais aux urnes, et, encore une fois, son caractère fasciste est ressorti. Elle n'a pas hésité à prendre à nouveau les armes afin de chercher à saisir le pouvoir par la force. Elle a ainsi repris son rôle d'organisation militariste incapable de respecter les règles démocratiques.

L'option militaire de Jonas Savimbi a plongé notre pays dans une guerre civile qui a causé des pertes de vies humaines incalculables, la destruction de l'infrastructure sociale et économique ainsi que le déplacement de millions de citoyens accablés par la faim, la pauvreté, la maladie et le manque de vêtements.

Comme nous l'avons dit le 15 septembre 1993 devant le Conseil de sécurité, la situation en Angola est particulièrement tragique et exige que la communauté internationale lui accorde une attention toute particulière.

Des milliers de personnes périssent chaque jour en conséquence directe ou indirecte de la guerre. Des enfants, des personnes âgées et des femmes sont les victimes directes

de ces actes de guerre. Nous pouvons affirmer sans crainte d'être contredits que la situation politique et économique critique que vit l'Angola aujourd'hui ne ressemble en aucune façon à la situation en Somalie, en Bosnie, au Cambodge ou dans toute autre république de l'ancienne Union soviétique. Nous espérons sincèrement que la paix sera rétablie dans ces régions.

La communauté internationale paraît insensible à notre tragédie. C'est comme si le peuple angolais payait le prix du jeu démocratique. En vérité, comment devons-nous interpréter le silence qui enveloppe mon pays? Un pauvre perdant n'hésitera pas à défier impunément la communauté internationale à moins qu'elle ne le punisse une fois pour toutes. Comment peut-on expliquer que l'UNITA possède encore des bureaux dans certains pays démocratiques et que certains de ses représentants continuent d'être reçus en grande pompe par des dirigeants qui ne dissimulent pas leur aversion pour le totalitarisme et qui sont les plus ardents défenseurs des droits de l'homme?

Au nom du Gouvernement de la République d'Angola et de son peuple martyr, dont les morts se comptent chaque jour par milliers, je lance de cette tribune un appel à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'elles viennent en aide à mon peuple et qu'elles obligent le dirigeant de l'UNITA, Jonas Savimbi, à renoncer définitivement à l'aventurisme militaire et à respecter la volonté du peuple angolais, telle qu'elle s'est librement exprimée en septembre 1992, au cours d'élections.

Prenant la parole devant le Conseil de sécurité la semaine dernière, lors de l'examen de l'évolution de la situation en Angola, nous nous sommes demandés combien de temps encore ce grand organe, responsable de la paix et de la sécurité internationales, permettra-t-il au dirigeant de l'UNITA de perpétrer impunément d'odieux massacres qui choquent la conscience humaine. De tels actes discréditent et déshonorent l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, dont les résolutions ont été purement et simplement bafouées. Nous voudrions rappeler à cette assemblée que depuis le début de la guerre en Angola, en octobre 1992, le Conseil de sécurité a adopté 10 résolutions qui condamnent l'UNITA, exigent qu'elle renonce à la solution militaire et reprenne le dialogue en vue du rétablissement de la paix.

L'UNITA n'a cependant respecté aucune de ces exigences. Pis encore, en réaction à la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité en date du 15 septembre 1993, qui prévoit l'imposition de sanctions, le dirigeant de l'UNITA, Jonas Savimbi, a cherché une fois encore à leurrer l'opinion publique internationale et le Conseil de sécurité en déclarant un faux cessez-le-feu et en proposant des conditions

différentes de l'esprit et de la lettre des Accords de Bicesse, du Protocole d'Abidjan et des résultats électoraux.

Toutefois, la vérité est tout autre. Non seulement le cessez-le-feu unilatéral déclaré par l'UNITA n'a pas été respecté, mais nous avons assisté à une intensification des manoeuvres militaires sur l'ensemble de notre territoire national. En conséquence, les combats engagés à Cuito et dans d'autres régions se sont récemment intensifiés à la suite d'une tentative désespérée de l'UNITA d'occuper de nouveau de nouvelles régions et de consolider ses positions. Par ailleurs, en faisant de nouvelles propositions en dehors du cadre de négociation, Savimbi a révélé son intention évidente de méconnaître les résolutions du Conseil de sécurité et de s'emparer du pouvoir à tout prix, même si cela doit se traduire par la mort de centaines de milliers d'Angolais. Savimbi ne veut pas de paix sans pouvoir. Savimbi ne souhaite que gagner du temps.

Il est évident que le Gouvernement angolais n'acceptera pas la politique du fait accompli que l'UNITA souhaite mettre en oeuvre en proposant un cessez-le-feu *in situ*. Nous pensons que l'UNITA ne montre aucune bonne volonté et qu'elle ne souhaite nullement établir un dialogue pour mettre fin à la guerre. Ce parti armé fomenté une manoeuvre dangereuse afin de se soustraire aux obligations qui lui incombent en vertu des Accords de Bicesse et des résolutions du Conseil de sécurité.

Une grande responsabilité incombe à l'Organisation des Nations Unies dans le processus angolais et elle ne doit pas faire preuve d'indulgence à l'égard de l'UNITA. Il est important que le prestige de cette organisation dans le règlement pacifique de ce conflit ne soit pas compromis ni défié par l'insolence du dirigeant d'une organisation politique rebelle. Le Gouvernement angolais, l'Organisation des Nations Unies et la troïka des observateurs du processus de paix en Angola sont tous successivement devenus les victimes de la mauvaise foi de l'UNITA au cours de ces 12 derniers mois, mauvaise foi qui a caractérisé le comportement de M. Savimbi dans toutes les réunions qui se sont tenues depuis celles de Namibie, d'Addis-Abeba et d'Abidjan.

A Abidjan, le Gouvernement angolais a fait preuve d'un maximum de souplesse. En dépit de la participation du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et des chefs des délégations des Etats observateurs, l'UNITA n'a pas signé le Protocole d'entente qui avait été négocié et avait fait l'objet d'un accord en vue de l'établissement d'un cessez-le-feu total en Angola. Nous aimerions souligner que le Président Houphouët-Boigny et son ministre des affaires étrangères ont contribué de leur mieux à la recherche d'une solution juste du conflit angolais. Leurs efforts n'ont pas été

couronnés de succès, en raison seulement de l'obstination de M. Savimbi, qui dit "Oui" un jour et "Non" le lendemain.

Aussi estimons-nous qu'il est crucial pour la communauté internationale d'identifier le transgresseur et d'agir résolument contre lui en Angola dans un acte de justice envers notre peuple et son gouvernement, de façon que nos espoirs de voir s'instaurer la démocratie ne soient pas déçus par le processus de transition en cours à travers le monde. Nous voulons une paix durable qui repose sur des conditions sérieuses de nature à réconcilier tous les Angolais.

A cet égard, mon gouvernement a proposé le 22 septembre 1993 les conditions suivantes pour résoudre la crise post-électorale causée par l'UNITA.

Premièrement, l'UNITA doit retirer ses forces militaires des régions illégalement occupées à la suite des élections pluralistes qui ont été organisées les 29 et 30 septembre 1992, et doit respecter le cessez-le-feu en vertu de la résolution 851 (1993) du Conseil de sécurité en date du 15 juillet 1993.

Deuxièmement, après la déclaration de cessez-le-feu, une aide humanitaire doit être mise en place, et il doit être procédé d'urgence à l'évacuation des blessés, des malades, des personnes concernées et des étrangers.

Troisièmement, l'UNITA doit accepter pleinement et catégoriquement la validité des Accords de Bicesse et des résultats de l'élection qui a été organisée en septembre 1992.

Quatrièmement, l'UNITA doit respecter la législation mise en place par les instruments de souveraineté créés par les élections.

Le Gouvernement angolais réitère sa volonté de reprendre les négociations dès que les conditions de ces négociations auront été réunies.

Dans ma déclaration devant le Conseil de sécurité le 15 septembre 1993, j'ai appelé l'attention de ses membres sur les crimes perpétrés par l'UNITA contre des populations civiles sans défense. Ces crimes vont du massacre de sang-froid de personnel médical et de patients dans les hôpitaux, de la poursuite et de l'élimination physique de journalistes, des membres de la famille de responsables du Gouvernement et de dissidents de l'UNITA au bombardement de villes au moyen de fusils et de missiles de longue portée. J'ai également eu la possibilité de débattre de la situation dans certaines régions de l'Angola, où, comme à Cuito, la population a été contrainte pour survivre de se nourrir de la chair de cadavres humains. L'UNITA encercle Cuito depuis plus de huit mois et ne permet pas à la population de bénéficier d'une aide alimentaire ni aux étrangers de quitter

les régions dans lesquelles ils se trouvaient lorsque la guerre a repris.

En Somalie, un seigneur de la guerre, le général Mohammed Aidid, a été jugé indésirable par l'Organisation des Nations Unies. Un mandat d'arrêt international a été lancé contre ce dirigeant somali. Il y a quelques jours, l'Assemblée générale a élu un groupe de juristes internationaux qui ont reçu pour mandat de juger les auteurs de crimes prétendument commis dans l'ex-Yougoslavie. Et qu'en est-il de Jonas Savimbi?

Est-ce que les crimes commis en Angola sous les ordres de M. Savimbi ne sont pas plus graves que ceux que les Nations Unies ont attribués au général Aidid ou que les crimes qu'elles ont l'intention de juger dans l'ex-Yougoslavie? L'assassinat de personnel médical et de patients dans les hôpitaux; la capture et l'exécution de journalistes, des membres de familles de hauts fonctionnaires du Gouvernement et de dissidents de l'UNITA, l'organisation de Jonas Savimbi; l'incinération d'adversaires politiques sur d'énormes bûchers; le bombardement à l'aveuglette de villes avec des canons et des missiles à longue portée, sans compter les liens de l'UNITA avec les forces de l'apartheid : que signifie tout cela? Ne s'agit-il pas là de crimes contre l'humanité?

Les sanctions que le Conseil de sécurité a décrétées et qui sont entrées en vigueur le 25 septembre prouvent l'engagement de la communauté internationale dans le cadre du conflit en Angola. Nous espérons que ces signaux seront bien reçus par M. Savimbi et ses alliés afin que le dialogue puisse être repris le plus rapidement possible sur la base des Accords de Bicesse, du Protocole d'Abidjan et du respect des paragraphes 6 et 12 de la résolution 851 (1993) du Conseil de sécurité.

En terminant, j'aimerais une fois de plus, au nom du Gouvernement de la République d'Angola, exprimer notre profonde gratitude pour l'appui diversifié que la communauté internationale a fourni pour soulager les souffrances de notre peuple. Nous espérons que cette aide sera maintenue, et qu'elle sera même augmentée. Nous souhaitons exprimer une reconnaissance toute particulière aux organisations humanitaires, en particulier au Programme alimentaire mondial (PAM), qui, en dépit des actes irresponsables et criminels de l'UNITA, a poursuivi ses opérations au risque de la vie des membres de son personnel.

Nous exprimons également notre gratitude aux pays qui, de plusieurs façons, ont fourni une aide humanitaire à la population qui continue d'en avoir besoin.

Une fois de plus, je veux souhaiter au Président tout le succès possible dans les travaux de la quarante-huitième

session de l'Assemblée générale dont les résultats, je l'espère, contribueront à renforcer la paix et la coopération internationales.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Nous venons d'entendre le dernier orateur de cette séance qui s'exprimait dans le cadre du débat général.

Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Puis-je rappeler aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent les faire de leur siège.

M. Richardson (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) :

Je suis au regret d'avoir à prendre la parole à cette heure tardive, mais je promets que je prendrai moins de 10 minutes.

Dans la déclaration qu'il a prononcée cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine a fait référence aux prétendus droits de souveraineté de son pays sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud. Je dois répéter que le Gouvernement britannique ne doute aucunement de sa souveraineté sur les dépendances britanniques dans l'Atlantique Sud. Mon gouvernement continuera à travailler avec le Gouvernement de l'Argentine pour instaurer un climat de stabilité et de coopération en Atlantique Sud. Des progrès considérables ont été réalisés.

Nous attendons avec impatience la reprise, dans un avenir rapproché, des négociations avec le Gouvernement de l'Argentine sur la question d'un nouvel accord sur les pêches. Je dois cependant ajouter que ces progrès ont été réalisés parce qu'il était entendu que la souveraineté est une question que nous ne sommes pas prêts à discuter.

M. Ricardes (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) :

La République d'Argentine, ayant pris note des commentaires de la délégation du Royaume-Uni, souhaite réaffirmer les commentaires faits par le Ministre des affaires étrangères de notre pays, M. Guido Di Tella, dans sa déclaration de cet après-midi.

La séance est levée à 21 h 20.
